

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*Statistique de l'aide et
des soins à domicile (Spitex)
2002*



BSV / /
OFAS / /
UFAS / /

*Bundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Uffizi federal da las assicuranzas socialas*



Bundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Uffizi federal da las assicuranzas socialas

*Statistique de l'aide et
des soins à domicile (Spitex)
2002*

*Office fédéral des assurances sociales
Secteur statistique 1*

Liste des abréviations

AD	Aide à domicile
art.	article
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
LAMal	Loi sur l'assurance-maladie
LAVS	Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
Spitex	Aide et soins à domicile (soins hors hôpital)

Liste des signes

0 ou 0.0	Faible valeur qui, une fois arrondie, est égale à zéro.
–	N'a aucune incidence.

Arrondissements : Les différences d'arrondissement n'ont pas été corrigées. Le total des sous-groupes ne correspond pas toujours exactement au total indiqué.

Table des matières

1	L'essentiel en bref	1
2	Explications générales	2
2.1	Informations sur « Spitex »	2
2.2	Remarques concernant cette statistique	3
3	Forme juridique	6
4	Offre de prestations	7
5	Personnel et postes à plein temps	9
5.1	Selon la qualification	9
5.2	Selon la fonction	11
5.3	Densité des soins	12
6	Clientèle et heures de travail	13
6.1	Selon la classe d'âge et le sexe	13
6.2	Selon le type de prestations	15
6.3	Repas	17
7	Finances	18
7.1	Recettes	18
7.2	Dépenses	20
7.3	Fortune	21
8	Chiffres significatifs	22
8.1	Coûts par heure facturée	23
8.2	Coûts par poste à plein temps	24
8.3	Coûts par client	25
8.4	Coûts globaux par habitant	26
8.5	Recettes par heure	27
8.6	Recettes par client	28
8.7	Heures par client	29
8.8	Densité de l'offre de soins	30
8.9	Taux de soins	31
8.10	Taux d'aide à domicile	32
9	Comparaison 1998 – 2002	33
9.1	Evolution générale	33
9.2	Forme juridique	34
9.3	Offre de prestations	34
9.4	Personnel et postes à plein temps	35
9.5	Clientèle et heures de travail	38
9.6	Recettes	39
9.7	Dépenses	39
9.8	Chiffres significatifs	40
10	Tableaux	41
A	Annexe	74
	Bases juridiques	74
	Statistique de 1991/1992 sur l'art. 101bis LAVS	75
	Catalogue du Spitex	76
	Elaboration du catalogue des données	76
	Relevé de 2002	76
	Formulaire statistique 2002	76

1 L'essentiel en bref

La présente statistique Spitex 2002 est le septième relevé effectué à l'échelle de la Suisse dans le secteur ambulatoire et la sixième statistique Spitex portant aussi bien sur les organisations Spitex « de droit privé à but non lucratif » que sur les organisations « de droit public »¹. En 2002, 27'200 personnes se sont consacrées en Suisse aux soins et à l'aide de 196'200 clients (dont 139'400 femmes), ce qui correspond à 10'300 postes à plein temps répartis entre 740 organisations. Parmi ces postes, 29% étaient occupés par du personnel soignant diplômé. 71% de la clientèle avait atteint l'âge de la retraite. Les 11 millions d'heures facturées ont été utilisées à raison de 47% pour les « prestations d'aide à domicile » (AD), 51% pour les « prestations de soins » (OPAS) et 2% pour les « autres prestations ». Dans le cadre des « services de repas à domicile », plus de 2.3 millions de repas ont été servis à 21'600 personnes. 960 millions de francs ont été dépensés pour ces prestations Spitex, ce qui correspond à 2% des coûts de la santé. La moitié des recettes provenait de subventions, versées à hauteur de 17% du total (166 millions de francs) par l'AVS dans le cadre de l'encouragement de l'aide à la vieillesse en milieu ouvert (art. 101bis LAVS), de 17% par les cantons et de près de 16% par les communes (soit 321 millions de francs pour les deux). L'autre moitié a été financée par les organisations Spitex elles-mêmes, qui ont facturé les prestations de soins et d'assistance, et par d'autres recettes (cotisations des membres, dons, revenus des capitaux, etc.). Les prestations Spitex sont cofinancées par les assurances sociales. 291 millions de francs correspondent aux prestations remboursées par les assureurs-maladie². Du côté des dépenses, ce sont les frais de personnel qui dominent avec un pourcentage de 88%. Alors que les comptes avaient été bouclés avec un solde négatif ces trois dernières années, l'exercice actuel se termine par un excédent de 17 millions de francs.

L'évolution de 1998 à 2002 peut être illustrée par les chiffres suivants :

Tableau 1 Indicateurs choisis 1998 – 2002

Coûts	1998	1999	2000	2001	2002 ¹
Coûts globaux/heure facturée	72	76	80	86	87
Frais de personnel/heure facturée	61	64	69	74	76
Coûts globaux/poste à plein temps	82'605	85'175	86'435	90'482	93'195
Frais de personnel/poste à plein temps	70'223	72'464	74'309	78'010	81'595
Coûts globaux/client	3'874	4'043	4'278	4'674	4'891
Frais de personnel/client	3'294	3'440	3'678	4'029	4'282
Recettes					
Recettes prestations OPAS/heure OPAS	46	48	49	50	51
Recettes prestations AD/heure AD	18	19	20	21	22
Recettes prestations OPAS/client OPAS	1'702	1'776	1'814	1'921	2'058
Recettes prestations AD/client AD	1'032	975	988	998	1'013
Nombre d'heures					
Heures OPAS/client OPAS	37	37	37	38	40
Heures AD/client AD	57	51	50	48	47

1 Voir tableaux « Chiffres significatifs » p. 64 – 73.

1 La première publication de «Förderung der offenen Altershilfe Spitex, Statistik der Beiträge nach AHVG, Art. 101bis» (en allemand uniquement) date de 1993. Cette statistique recensant les données de l'année 1992 ne prenait en compte que des organisations de droit privé qui recevaient des subventions selon l'art. 101bis LAVS.

2 Il n'est pas possible de savoir, à partir des données des organisations Spitex, dans quelle mesure les clients paient eux-mêmes ces factures (franchise, limitation de prise en charge pour les prestations Spitex).

2 Explications générales

2.1 Informations sur « Spitex »

Le terme de **Spitex** (abréviation de « spitalexterne Hilfe und Pflege », aide et soins extra-hospitaliers) désigne depuis longtemps, en Suisse alémanique, l'aide et les soins à domicile. Les organisations Spitex encouragent, soutiennent et permettent, par leurs prestations de services, le maintien et la vie à domicile de personnes de tous les groupes d'âge qui ont besoin d'aide, de soins, d'encadrement, d'accompagnement et de conseils ; elles participent activement à la promotion de la santé. Les prestations Spitex constituent un élément essentiel du système suisse de santé et d'assurance sociale.

Les **prestations Spitex** se divisent en offres remboursées par l'assurance obligatoire des soins et en offres non remboursées. Les assureurs-maladie prennent en charge les coûts des examens, des traitements et des soins à domicile lorsqu'ils sont effectués sur prescription ou sur mandat médical. Les prestations remboursées comprennent, outre les traitements et les soins, l'évaluation des soins requis, les instructions et les conseils, ainsi que les soins de base. Les prestations des assureurs-maladie se fondent sur les tarifs horaires négociés chaque année avec les associations Spitex cantonales. Ce tarif horaire ne couvre pas les coûts, d'où la nécessité d'un financement complémentaire important par les pouvoirs publics. Une personne recourant aux prestations Spitex prises en charge par l'assurance obligatoire est remboursée par les assureurs-maladie (déduction faite de la quote-part). Les prestations non remboursées sont les prestations d'aide à domicile (ménage, lessive, courses, etc.), dont les tarifs sont fixés par les organisations Spitex. Ces prestations doivent être payées par la clientèle si elles ne sont pas couvertes par une assurance complémentaire.

Le Spitex présente de nombreux **aspects positifs** :

- il favorise l'autonomie et l'indépendance de ses clients ;
- il fait participer les proches et l'environnement social proche aux soins et à l'aide, ce qui accroît le bien-être des personnes ayant besoin d'aide et diminue les coûts ;
- il travaille en fonction des besoins, c'est-à-dire qu'il ne fournit des prestations que si elles sont vraiment nécessaires pour les clients (ce ne sont pas des prestations de luxe) ;
- il est en règle générale plus économique que des séjours hospitaliers.

2.2 Remarques concernant cette statistique

Contenu

La présente statistique est le produit d'une **étroite collaboration** entre la Confédération et les cantons. Afin d'éviter aux organisations Spitex de procéder à un double relevé, l'OFAS et les responsables cantonaux de ces organisations ont créé un catalogue de données de base pouvant être utilisé pour l'ensemble de la Suisse³. La présente publication donne une vue d'ensemble sur l'organisation, l'offre de prestations, le personnel, la clientèle et les finances des organisations Spitex. La statistique est subdivisée en trois parties : dans la première, les résultats de l'ensemble du pays sont présentés et commentés ; la deuxième rassemble les principaux résultats sous forme de tableaux pour les différents cantons ; dans la troisième, les chapitres et les tableaux suivent l'ordre dans lequel les questions apparaissent sur la feuille de statistique, publiée dans l'annexe.

Forme juridique

La statistique comprend les organisations Spitex suisses aussi bien de « **droit privé à but non lucratif** » que de « **droit public** ». La participation à la statistique est obligatoire pour toutes les organisations Spitex qui touchent des subventions de l'AVS. Cependant, presque toutes les organisations de droit privé à but non lucratif ainsi que celles de droit public qui ne touchent pas ces subventions ont également participé à la collecte des données. Outre ces deux groupes, on trouve aussi des sociétés organisées selon le droit privé. Mais comme aucun texte légal n'oblige les **organisations de droit privé à but lucratif** à participer à la statistique, elles n'ont pas été prises en compte⁴.

Offre de prestations

L'offre de prestations des organisations Spitex, très diversifiée, se subdivise en « **prestations de base** » et en « **autres prestations** ». On entend par « prestations de base » toutes les « prestations de soins » selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), pour lesquelles il existe une obligation de prise en charge par les assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance de base, ainsi que les « prestations d'aide à domicile » (AD), pour lesquelles il n'existe pas d'obligation de prise en charge. Le service de repas à domicile constitue pour certaines organisations l'essentiel de leurs prestations, pour d'autres une prestation complémentaire et pour d'autres encore uniquement un travail d'intermédiaire ; dans la présente statistique, l'organisation ou la fonction d'intermédiaire compte comme prestation de base. Les « autres prestations » comprennent d'une part les « autres prestations Spitex », terme qui regroupe les prestations fournies par une organisation indépendamment ou en complément des prestations de base (conseil aux mères et aux pères, transports, prêt de mobilier, etc.) et, d'autre part, les « autres services », c'est-à-dire les offres ne faisant pas partie du domaine Spitex, telles que les foyers de jour, les homes et les hôpitaux.

3 Voir annexe p. 76.

4 Selon la base de données de santésuisse, 961 organisations Spitex ont, en 2002, établi des factures à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. Le total brut des prestations facturées permet de constater que la présente statistique couvre très bien le domaine Spitex, surtout en ce qui concerne les grosses organisations (total brut des prestations > 100'000 francs).

Personnel et postes à plein temps

Le personnel comprend l'ensemble des personnes employées et salariées par les organisations Spitex qui touchent un salaire mensuel ou horaire. Les personnes exerçant une activité à titre honorifique (membres du comité de direction par exemple) ne sont pas comptées dans l'effectif. Il a été demandé à ces personnes quel était le diplôme le plus élevé qu'elles avaient obtenu et, en accord avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, ces diplômes ont été répartis entre les groupes suivants : « soins », « assistance pour les soins », « cours d'aide et de soins », « travail social et thérapeutique », « autre formation », « pas de formation »⁵.

Clientèle et heures de travail

On entend par **clientèle** l'ensemble des personnes qui font appel à des prestations pour elles-mêmes ou qui obtiennent une aide du personnel Spitex pour les membres de leur ménage en raison d'une maternité, d'une maladie, d'un repos, etc., et qui ont bénéficié d'au moins une prestation durant l'année considérée. En cas de maternité, c'est, suivant les cantons, l'enfant ou la mère qui est considéré comme client. Il est expressément précisé que les personnes bénéficiant de prestations telles que des renseignements téléphoniques, des vaccinations ou autres ne font partie de la clientèle. L'expression « **heures de travail facturées** » désigne exclusivement les heures de travail pour lesquelles une facture a été établie.

Les clients peuvent, dans le cours de l'année, demander des prestations pour diverses raisons et bénéficier de plusieurs offres (« prestations de soins », « prestations d'aide à domicile » ou « autres prestations »). L'addition de ces différentes prestations donne une somme de clients comprenant des doubles imputations, dénommée « **cas** ». Afin de pouvoir calculer pour ces cas le nombre réel de clients, la feuille de statistique contient également des questions portant sur les clients sans les doubles imputations. Malheureusement, toutes les organisations ne sont pas à même de calculer ce chiffre de la manière désirée.

En vertu de l'art. 101bis LAVS, il est nécessaire de connaître le pourcentage des rentiers de l'AVS. Pour les **classes d'âge**, la limite a été placée entre 64 et 65 ans et non pas à l'âge de la retraite (63/65), parce que c'est cette limite qui est également employée dans les statistiques générales de la population.

La feuille de statistique posait également une question sur les enfants de moins de cinq ans ; les soins et l'aide fournis dans le cadre de la maternité ont été classés dans cette catégorie. On peut regretter que de nombreuses organisations Spitex ne puissent toujours pas répondre à cette question ainsi parce que leurs documents statistiques ne recensent que les mères. Il n'est donc pas possible d'analyser les prestations fournies aux enfants.

Finances

15 % des organisations Spitex n'ont fourni aucune indication sur la fortune de l'association, de sorte que pour cette rubrique, le chiffre est certainement plus élevé que celui apparaissant dans le chapitre correspondant.

5 Regroupement des formations, voir p. 46 et 48.

Chiffres significatifs

Les chiffres absolus n'ont, pour la comparaison entre les différents cantons et l'évolution dans le temps, qu'une signification relativement réduite ; ils ne sont donc présentés dans les chapitres correspondants que sous forme de chiffres caractéristiques. Ceux-ci nécessitent une interprétation. Pour les estimer à leur juste valeur, il faut tenir compte non seulement des différences de structures et de modèles organisationnels entre les cantons, mais aussi du fait que la totalité de l'offre Spitex n'a pas été intégrée à la statistique pour chaque canton⁶. Les prestations fournies dans le canton de Genève qui ne constituent pas des prestations Spitex proprement dites et ne sont pas proposées par les autres organisations Spitex (sécurité au domicile, aide en home) ont pu être décomptées séparément pour la première fois en 2002, ce qui facilite la comparaison avec les autres cantons.

Comparaison 1998 – 2002

Bien que les différentes séries de chiffres doivent être comparées avec prudence en raison de changements structurels intervenus dans le domaine Spitex, le présent rapport contient une comparaison entre les années 1998 et 2002.

⁶ Voir p. 3 « Forme juridique ».

3 Forme juridique

La forme juridique la plus courante des organisations Spitex est l'association

Graphique 3 Forme juridique des organisations en pourcentage

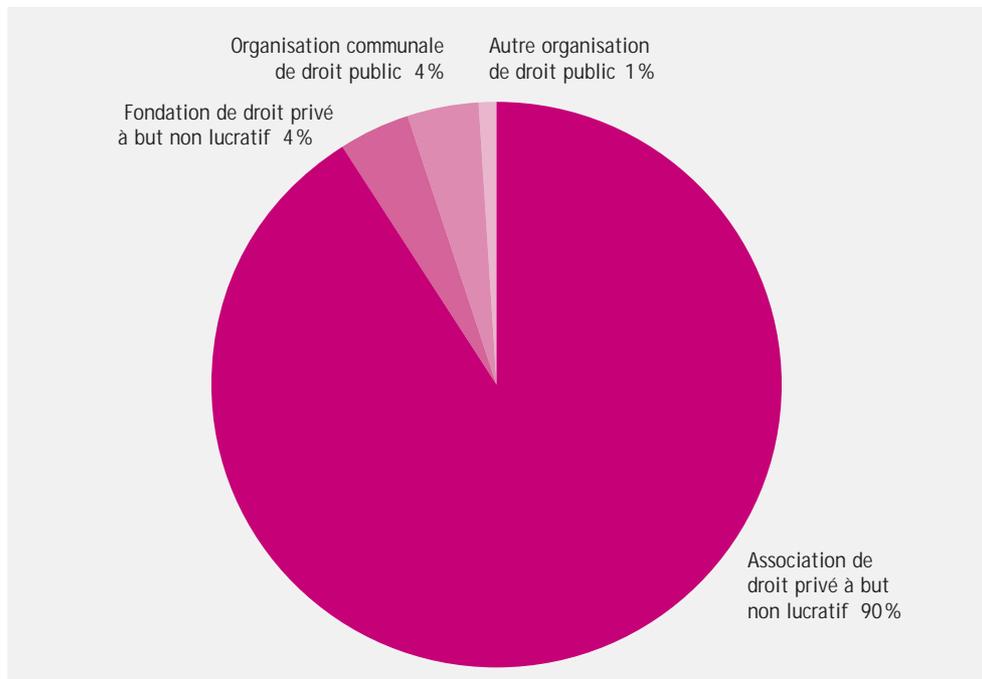


Tableau 3 Forme juridique des organisations Spitex, en nombre et en pourcentage

	Nombre	En %
Association de droit privé à but non lucratif	669	90 %
Fondation de droit privé à but non lucratif	33	4 %
Organisation communale de droit public	29	4 %
Autre organisation de droit public	9	1 %
Total	740	100 %

90% des organisations Spitex ont choisi comme forme juridique l'« **association** » ; 4% sont organisées en « **fondations** » également de droit privé à but non lucratif. Les 5% restants ont un statut de droit public ; 4% d'entre elles sont des « **organisations communales de droit public** », les autres des organisations de droit public (syndicats intercommunaux, associations paroissiales et fondations).

4 Offre de prestations

Il s'agit en premier lieu de prestations de base

Graphique 4.1 Offre de prestations des organisations Spitex en pourcentage

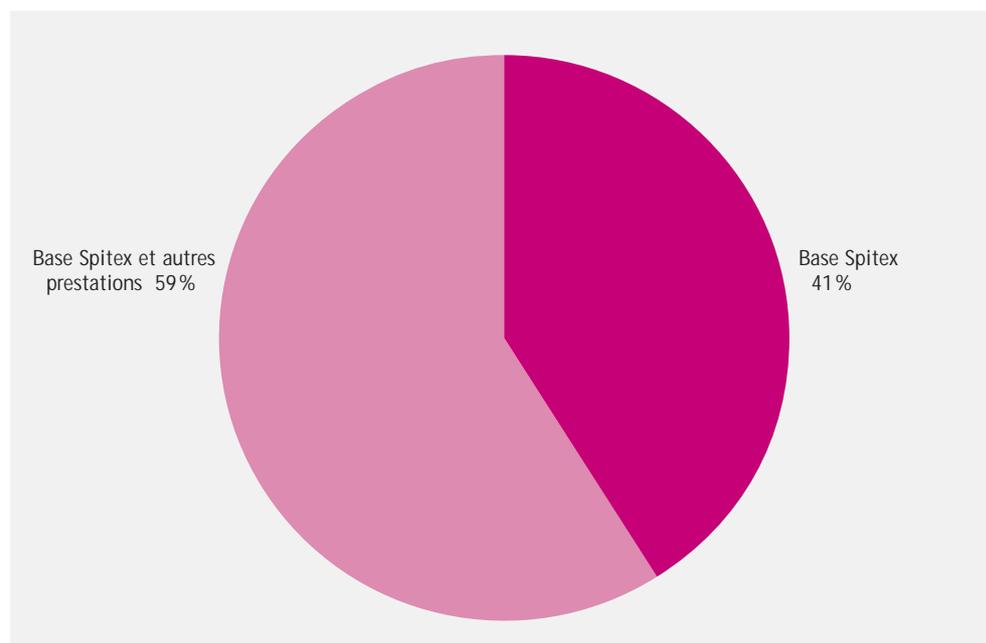


Tableau 4.1 Offre de prestations des organisations Spitex, en nombre et en pourcentage

	Nombre	En %
Base Spitex (seulement)	307	41 %
Base Spitex et autres prestations	433	59 %
Total	740	100 %

Les 740 organisations étudiées proposent toutes des « **prestations de base** ». 41 % d'entre elles ne proposent que ce type de prestations, 59 % proposent d'« **autres prestations** ». Cette dernière catégorie, très diversifiée, regroupe notamment les transports (152 organisations), la location de mobilier pour malades (214), le conseil aux parents (56), un système d'alarme (33) et des services sociaux (29). En 1998, 47 % seulement des organisations proposaient d'autres prestations en plus des prestations de base ; depuis 1999, plus de la moitié (56 %) proposent ces prestations supplémentaires. Cette extension des prestations découle entre autres du regroupement des organisations Spitex relativement petites en unités plus importantes.

Graphique 4.2 Offre de prestations (prestations de base)

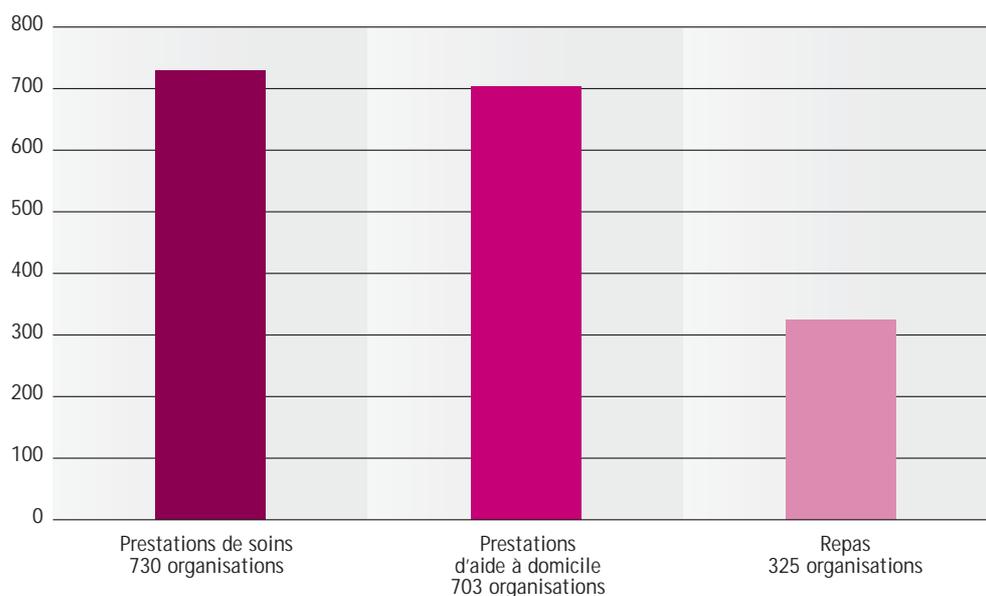


Tableau 4.2 Offre de prestations (prestations de base)

740 organisations au total avec	Nombre	En %
Prestations de soins	730	99 %
Prestations d'aide à domicile	703	95 %
Repas	325	44 %

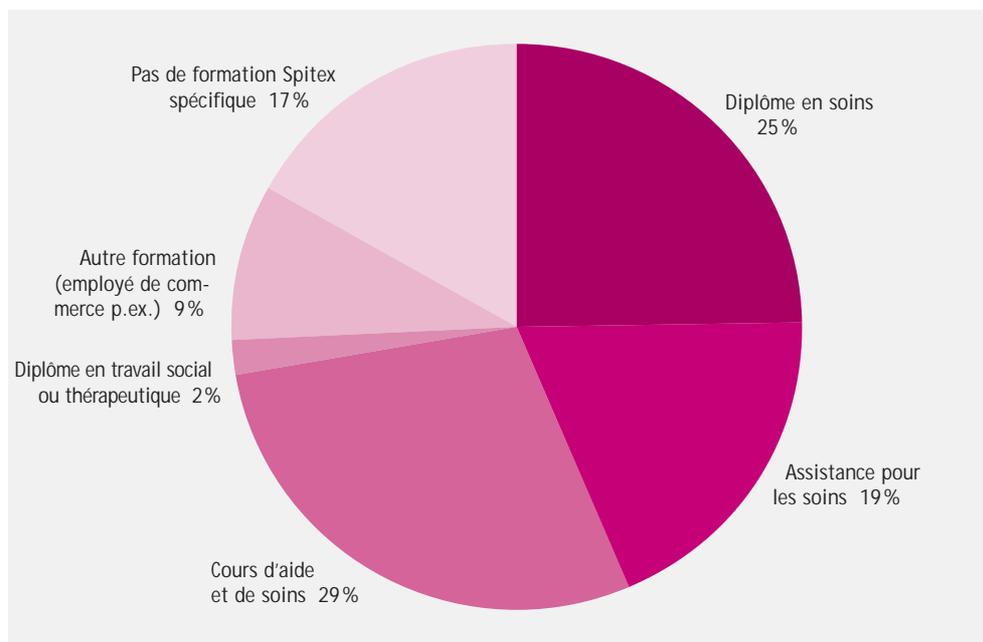
99% des organisations proposent des « prestations de soins » et 95% des « prestations d'aide à domicile ». 44% organisent en outre un « service de repas » à domicile ou servent d'intermédiaire pour ce service. Ces chiffres montrent l'importance des soins aux malades dans le cadre du Spitex. Pour les organisations proposant des prestations de base mais pas de « prestations de soins », ces derniers services sont généralement fournis par d'autres organisations Spitex.

5 Personnel et postes à plein temps⁷

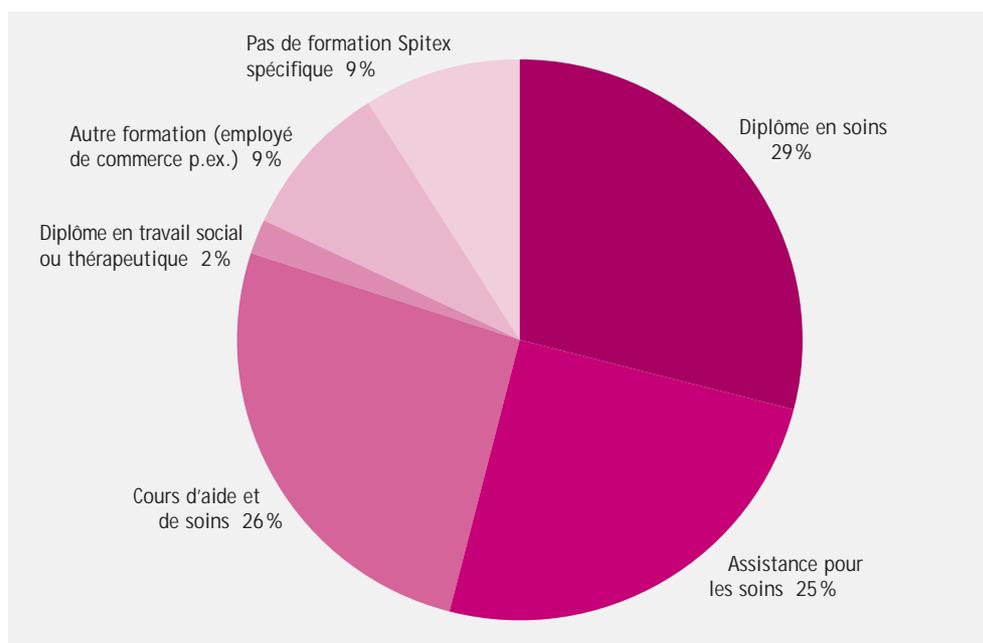
5.1 Personnel et postes à plein temps selon la qualification

Plus d'un quart des postes à plein temps sont occupés par du personnel soignant diplômé

Graphique 5.1 Personnel selon la qualification



Graphique 5.2 Personnel selon les postes à plein temps

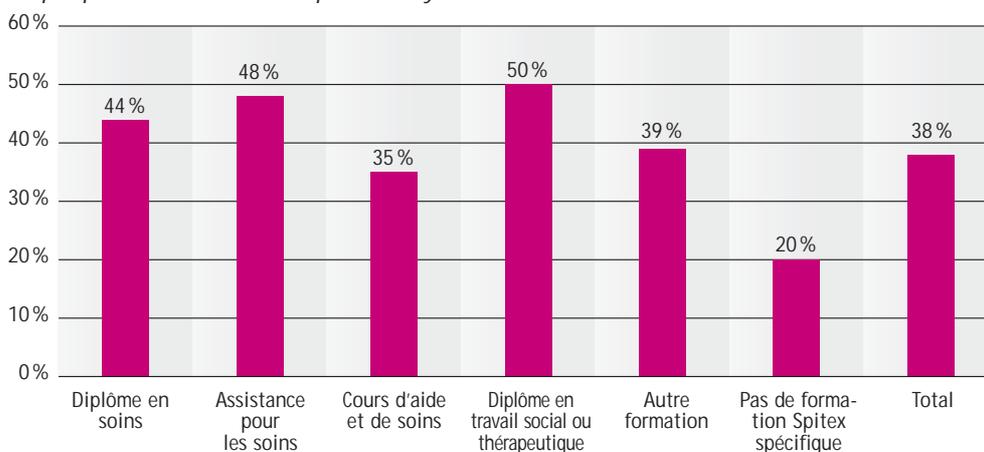


⁷ On entend par « poste à plein temps » un taux d'occupation de 100% pendant 12 mois.

Tableau 5.1 *Personnel et postes à plein temps selon la qualification*⁸

	Personnes		Postes	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Diplôme en soins	6'800	25 %	3'000	29 %
Assistance pour les soins	5'200	19 %	2'500	25 %
Cours d'aide et de soins	7'800	29 %	2'700	26 %
Diplôme en travail soc. ou thérapeut.	400	2 %	200	2 %
Autre formation (commerce p.ex.)	2'300	9 %	900	9 %
Pas de formation Spitex spécifique	4'600	17 %	900	9 %
Total	27'200	100 %	10'300	100 %

Environ 27'000 **personnes** (6% des actifs dans l'ensemble du système de santé et du système social en Suisse)⁹ se partagent 10'300 **postes à plein temps**. Un quart environ d'entre elles a suivi un cours d'aide et de soins, un deuxième quart a passé un diplôme en soins et un troisième quart a fait une formation d'assistance pour les soins. Les 28% restants possèdent un diplôme en travail social ou thérapeutique, ont une autre formation ou n'ont aucune formation Spitex spécifique. La répartition est similaire pour les postes à plein temps, hormis le fait que le pourcentage des postes occupés par des personnes sans aucune formation n'est que de 9% (contre 17% pour les personnes).

Graphique 5.3 *Taux d'occupation moyen*

De nombreuses personnes **travaillant à temps partiel**, le taux d'occupation moyen est de 38%¹⁰. C'est dans les catégories les plus représentées que l'on trouve les taux d'occupation les plus élevés : les personnes possédant un diplôme en soins sont occupées en moyenne à 44% et celles ayant fait une formation d'assistance pour les soins à 48%. Les personnes ayant suivi un « cours d'aide et de soins » et une « autre formation » ont un taux d'occupation moyen (35 et 39% respectivement). Enfin, celles sans formation Spitex spécifique ont un taux d'occupation inférieur à la moyenne : 20%, soit légèrement plus de la moitié de la moyenne générale. C'est parmi les personnes en possession d'un diplôme en travail social ou thérapeutique que le taux d'occupation est le plus élevé (50%). Cette distribution montre, une fois de plus, que **l'essentiel des prestations Spitex se situe dans le domaine des soins**.

8 Regroupement des formations, voir p. 46 et 48.

9 Annuaire statistique de la Suisse 2003, Zurich: tableau T3.2.1.5, Actifs selon la branche économique en milieu d'année 2002.

10 Il ne faut pas oublier qu'avec le calcul en postes à plein temps sur l'ensemble de l'année, mentionné sous 2.2, une collaboratrice qui, par exemple, ne travaille que 3 mois mais à 100% est comptée comme une salariée à 25%.

5.2 Personnel et postes à plein temps selon la fonction

88 % du personnel travaillent dans le domaine de l'aide et des soins

Graphique 5.4 Personnel selon la fonction

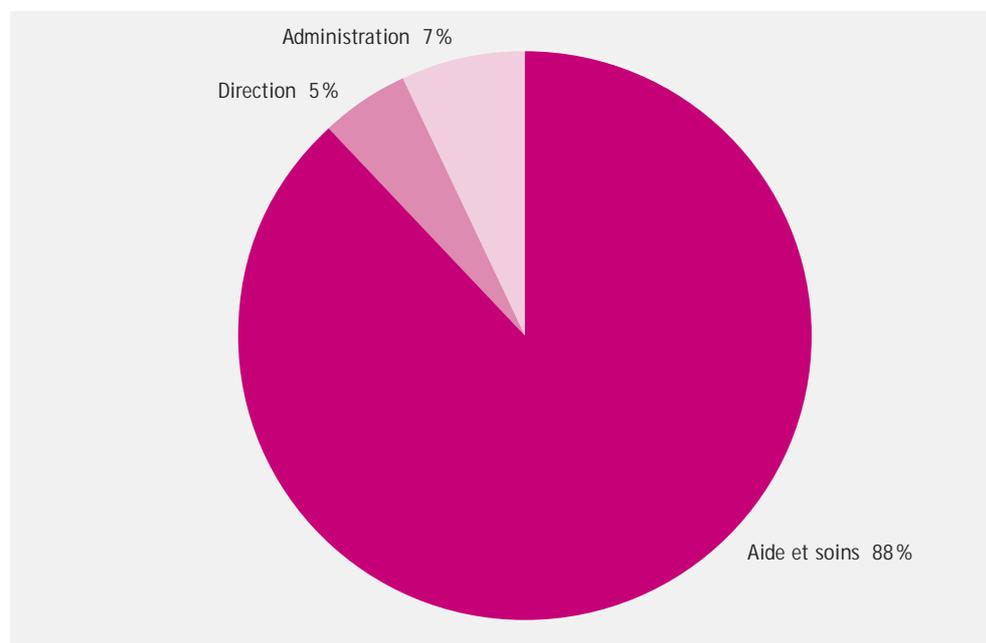


Tableau 5.2 Personnel et postes à plein temps selon la fonction

	Personnel		Postes à plein temps	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Aide et soins	24'000	88 %	8'800	85 %
Direction ¹	1'500	5 %	800	8 %
Administration ²	1'800	7 %	700	7 %
Total	27'200	100 %	10'300	100 %

1 Direction opérationnelle d'un service, responsabilité de l'engagement des ressources, encadrement etc.

2 Caissier rémunéré, conseiller/-ère en organisation, statisticien/-ne, personnel du secrétariat, téléphonistes etc.

Une répartition par **fonction** ne donne que de minimes différences entre la distribution en pourcentage selon les personnes et selon les postes à plein temps : 88 % et 85 % respectivement correspondent à « aide et soins ». Le reste est réparti entre les tâches de direction et d'administration.

5.3 Densité des soins

La densité des soins varie beaucoup selon les cantons

Graphique 5.5 Postes à plein temps pour 1'000 habitants, par canton¹¹

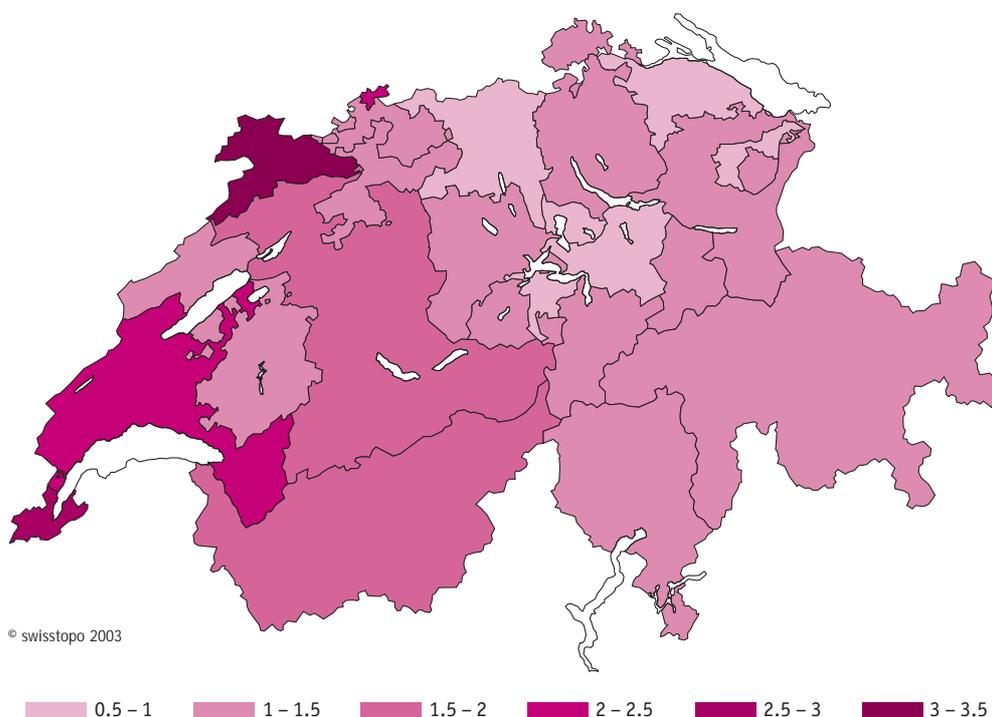


Tableau 5.3 Postes à plein temps pour 1'000 habitants, par canton¹¹

Kanton	Postes à plein temps pour 1'000 habitants :		Postes à plein temps pour 1'000 habitants :
Zurich	1.10	Appenzell R.E.	1.00
Berne	1.53	Appenzell R.I.	1.40
Lucerne	1.04	Saint-Gall	1.09
Uri	1.08	Grisons	1.39
Schwyz	0.82	Argovie	0.81
Obwald	1.19	Thurgovie	0.92
Nidwald	0.90	Tessin	1.20
Glaris	1.04	Vaud	2.23
Zoug	0.79	Valais	1.57
Fribourg	1.16	Neuchâtel	1.42
Soleure	1.23	Genève	2.89
Bâle-Ville	2.10	Jura	3.40
Bâle-Campagne	1.30	Suisse, 2002	1.41
Schaffhouse	1.18	Suisse, 2001	1.40

En moyenne suisse, il y a 1,41 poste Spitex à plein temps au service de 1'000 habitants. La majorité des cantons (65%) offrent entre 1 et 2 postes à plein temps pour 1'000 habitants ; aux deux extrémités, le canton ZG en offre 0,79 seulement et le canton JU 3,40, soit 4 fois plus. De manière générale, le pourcentage est plus élevé en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

¹¹ OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2002.

6 Clientèle et heures de travail

6.1 Clientèle et heures de travail selon la classe d'âge et le sexe

Environ les trois quarts de la clientèle ont atteint l'âge de la retraite

Graphique 6.1 Clientèle et heures facturées selon la classe d'âge

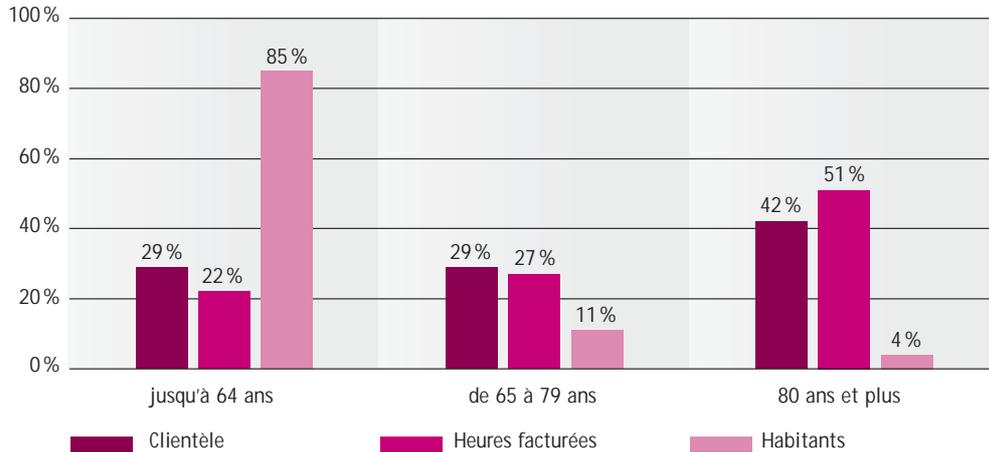


Tableau 6.1 Clientèle et heures facturées selon la classe d'âge

Classe d'âge	Cas ¹		Heures facturées		Heures pour cas	Habitants	
	Nombre	En%	Nombre	En%		Nombre	En%
0-64 ans	77'700	29%	2'433'600	22%	31	6'160'300	85%
65-79 ans	79'200	29%	2'942'900	27%	37	826'900	11%
80+ ans	115'600	42%	5'664'800	51%	49	302'400	4%
Total	272'500	100%	11'041'200	100%	41	7'289'500	100%

1 Une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois.

La répartition des **cas** (272'500) et des **heures de travail** (11 millions) met en évidence l'importance du Spitex pour **les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite** : près de trois quarts des clients appartiennent à cette catégorie d'âge et plus de trois quarts des heures facturées leur sont consacrées. La moitié des heures de travail est consacrée aux clients de plus de 80 ans. Un quart seulement des heures de travail est passé auprès des clients en âge actif et des enfants. Le nombre d'heures de prise en charge par client et par classe d'âge confirme cette tendance. 41 heures par année en moyenne ont été consacrées à chaque personne prise en charge. Les personnes de moins de 65 ans ont bénéficié de 31 heures de soins et d'aide, celles de 65 à 79 ans de 37 heures et celles de plus de 80 ans de 49 heures. Par rapport à la population générale aussi, le nombre d'heures facturées selon la classe d'âge montre que le besoin en prestations Spitex augmente nettement avec l'âge.

Graphique 6.2 Clientèle selon le sexe

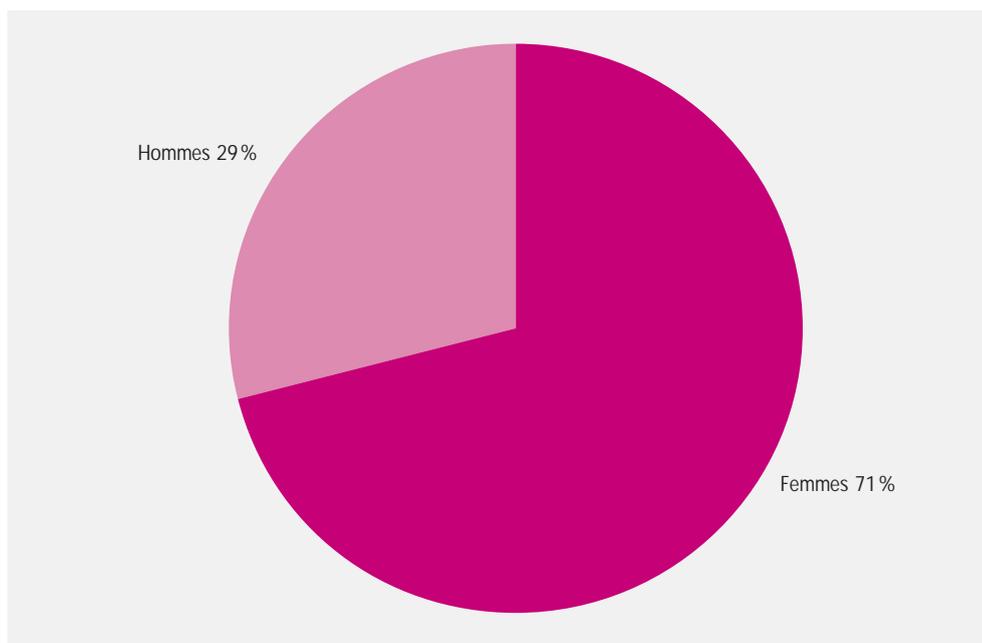


Tableau 6.2 Clientèle selon le sexe

	Nombre	En%
Femmes	139'400	71%
Hommes	56'800	29%
Total	196'200	100%

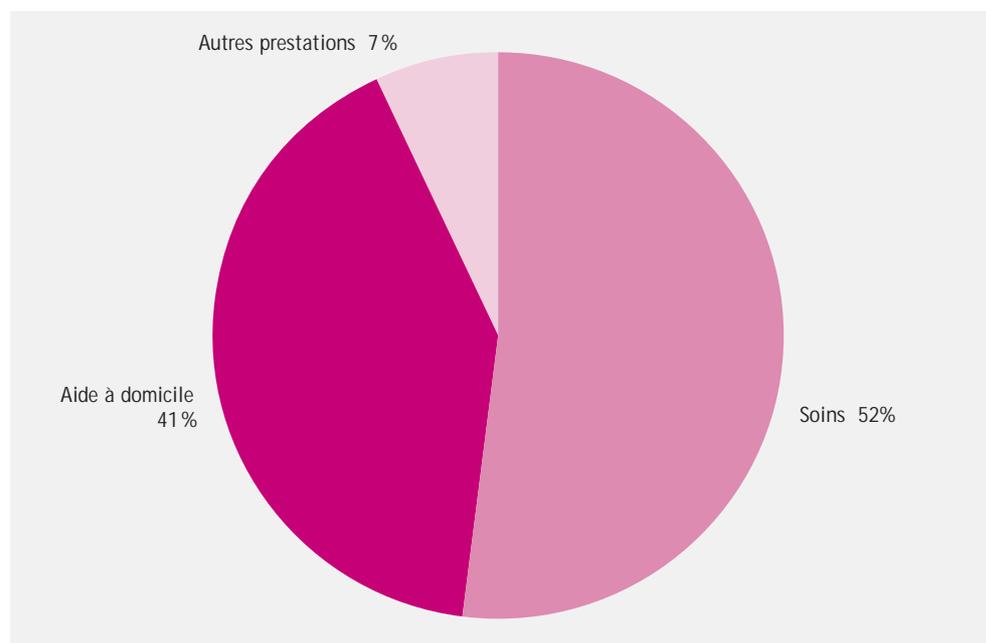
La distribution de la clientèle par sexe est un reflet de la pyramide des âges. Les **femmes** représentent près de trois quarts de la clientèle : leur espérance de vie est en effet supérieure à celle des hommes. Le pourcentage total des **femmes** est de 71 %. Ce taux dépasse même celui des femmes au sein de la population de plus de 80 ans, qui n'est que de 67 %¹².

12 Annuaire statistique de la Suisse 2003, Zurich : Tableau T1.2.2.4, p. 74, Population résidente en fin d'année 2001.

6.2 Clientèle et heures de travail selon le type de prestations

Plus de la moitié des personnes et des heures facturées sont en rapport avec les soins

Graphique 6.3 Offre de prestations selon les personnes (cas¹)



1 Y compris double comptage (une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois).

Graphique 6.4 Offre de prestations selon les heures facturées

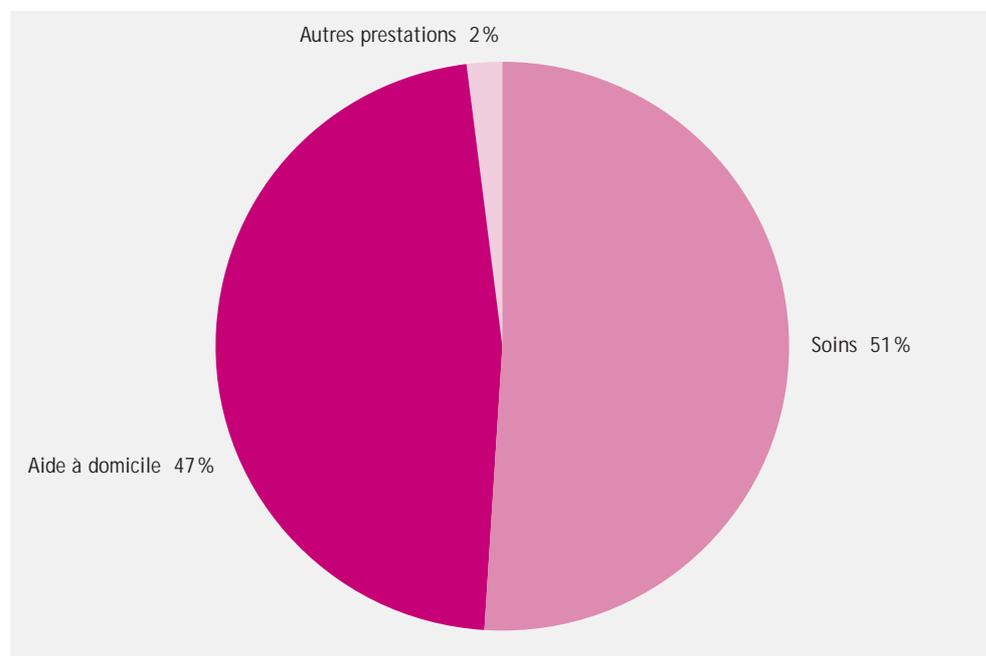


Tableau 6.3 Offre de prestations selon la clientèle et les heures

	Clients (cas) ²		Heures		Heures par cas
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Prestations OPAS	141'500	52 %	5'676'100	51 %	40
Prestations AD	111'000	41 %	5'163'900	47 %	47
Autres prestations ¹	20'000	7 %	201'200	2 %	10
Total des cas ²	272'500	100 %	11'041'200	100 %	41

1 Souvent, dans la feuille de statistique, seul le nombre de clients est indiqué pour les « autres prestations », sans le nombre d'heures correspondant. Ce dernier est donc souvent plus élevé en réalité.

2 Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

La distribution des cas et des heures en fonction de l'offre de prestations montre que le pourcentage le plus élevé (plus de la moitié) est celui des « prestations de soins ». Les « prestations d'aide à domicile » représentent 41 % des cas et 47 % des heures. En moyenne, par client, 40 heures ont été consacrées aux « prestations de soins » et 47 heures aux « prestations d'aide à domicile ». La distribution des domaines de prestations en fonction des classes d'âge se présente comme suit :

Tableau 6.4 Distribution des clients (cas) selon les prestations

Classe d'âge	Prestations OPAS	Prestations AD	Autres prestations	Total	Part prestations OPAS
0-64 ans	31'700	35'700	10'300	77'700	41 %
65-79 ans	44'100	30'300	4'900	79'300	56 %
80+ ans	65'800	45'000	4'800	115'600	57 %
Total	141'500	111'000	20'000	272'500	52 %

Tableau 6.5 Distribution des heures selon les prestations

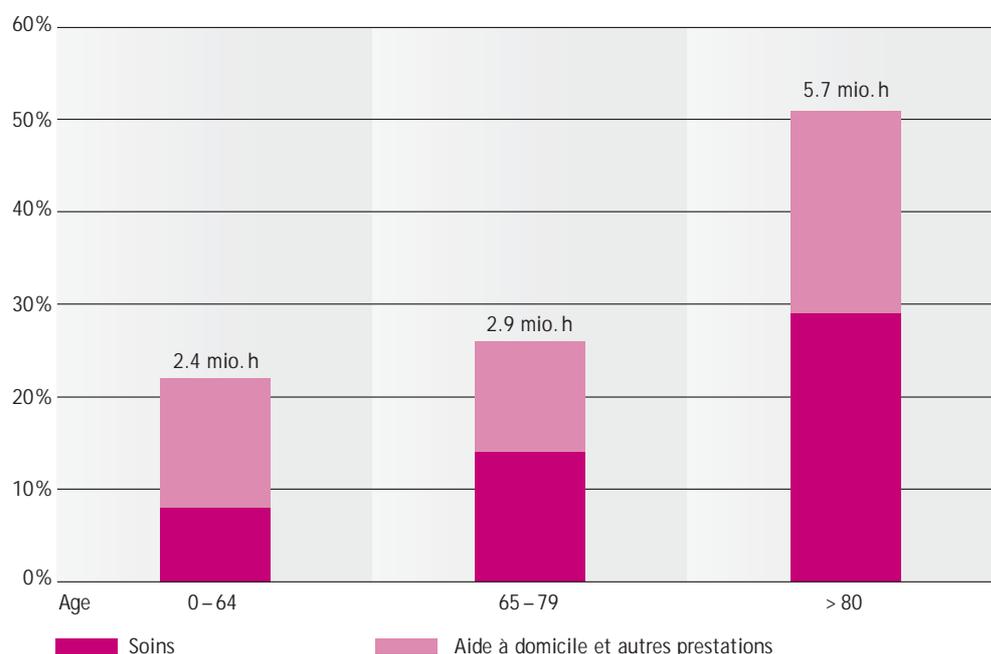
Classe d'âge	Prestations OPAS	Prestations AD	Autres prestations	Total	Part prestations OPAS
0-64 ans	867'000	1'492'100	74'400	2'433'500	36 %
65-79 ans	1'590'700	1'338'900	13'300	2'942'900	54 %
80+ ans	3'218'400	2'332'900	113'500	5'664'800	57 %
Total	5'676'100	5'163'900	201'200	11'041'200	51 %

Les tableaux 6.4 et 6.5 montrent clairement qu'avec l'âge, le nombre de « prestations de soins » augmente plus vite que celui des « prestations d'aide à domicile » et des « autres prestations ». En 2002, les soins ne représentent chez les « moins de 65 ans » que 36 % du total des heures effectuées pour cette catégorie d'âge, tandis qu'ils représentent plus de la moitié chez les rentiers AVS.

Une comparaison avec l'année 2001 montre que le pourcentage des « prestations de soins » en 2002 a augmenté, selon la classe d'âge de la clientèle, de 0 à 2 points pourcent et, pour les heures, de 2 à 3 points pourcent. Les « prestations d'aide à domicile » sont restées constantes par rapport à l'an dernier pour le nombre de clients, mais ont diminué de 3 % pour les heures. Cette année, il y a donc pour la première fois davantage de « prestations de soins » que de « prestations d'aide à domicile ».

L'augmentation des « prestations de soins » avec l'âge est également mise en évidence par le graphique 6.6 « Heures facturées selon la classe d'âge et le type de prestation fournie ». Ce graphique montre en même temps que moins du quart des heures facturées sont destinées à des personnes de moins de 65 ans.

Graphique 6.5 Heures facturées selon la classe d'âge et le type de prestation fournie



6.3 Repas

2.3 millions de repas ont été servis à 21'600 personnes

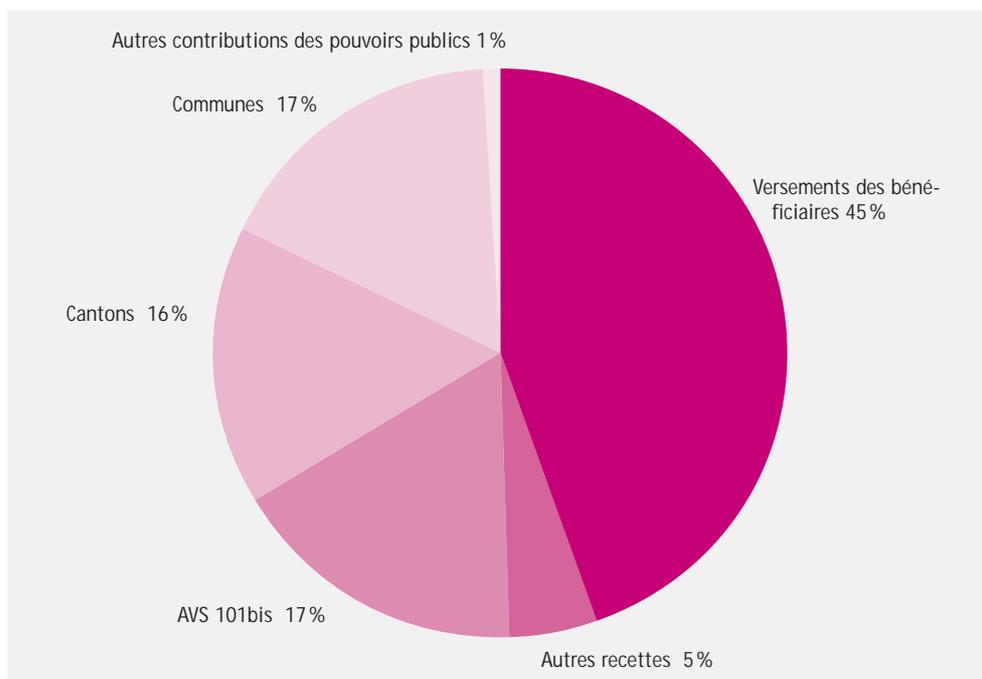
Plus de 2.3 millions de **repas** ont été livrés à plus de 21'600 personnes, ce qui équivaut à 107 repas en moyenne par personne. Selon les feuilles de statistique qui ont été renvoyées, les recettes provenant du service de repas à domicile s'élevaient à 24 millions de francs. Mais comme le nombre de repas et de personnes est indiqué même lorsque l'organisation confie ce service à d'autres organisations ou institutions, il est possible qu'une partie des recettes liées au service des repas manque ; ces recettes sont donc certainement plus élevées.

7 Finances

7.1 Recettes

Une sixième des recettes provient de l'AVS

Graphique 7.1 Origine des recettes



Les **recettes** des organisations Spitex proviennent pour la moitié des entrées liées aux offres de prestations (45 %) et des « autres recettes » (5 %). Les recettes liées aux prestations proviennent du domaine « prestations de soins » (291.2 millions de francs correspondent à des **prestations relevant des assureurs-maladie**) et du domaine « prestations d'aide à domicile, service de repas à domicile et autres prestations » (147.3 millions de francs). Dans ce second domaine, les **coûts** sont assumés par la clientèle. Les subventions représentent la seconde moitié des recettes ; les communes constituent le principal agent payeur (17 %), suivies de près l'AVS, avec les subventions selon l'art. 101bis LAVS (17 %), et par les cantons (16 %). Dans le tableau 7.1, les recettes provenant de l'offre de prestations sont réparties entre prestations prises en charge par les assureurs-maladie (soins) et paiements directs des bénéficiaires de prestations (prestations d'aide à domicile, service de repas à domicile et autres prestations).

Tableau 7.1 Origine des recettes

	Recettes	
	En mio. de francs	En %
Versements des bénéficiaires :	438.5	45 %
– dont soins ¹	291.2	30 %
– dont aide à domicile, repas et autres prestations	147.3	15 %
Autres recettes ²	44.0	5 %
AVS 101bis ³	165.9	17 %
Cantons	151.9	16 %
Communes	169.1	17 %
Autres contributions des pouvoirs publics	7.6	1 %
Total	977.0	100 %

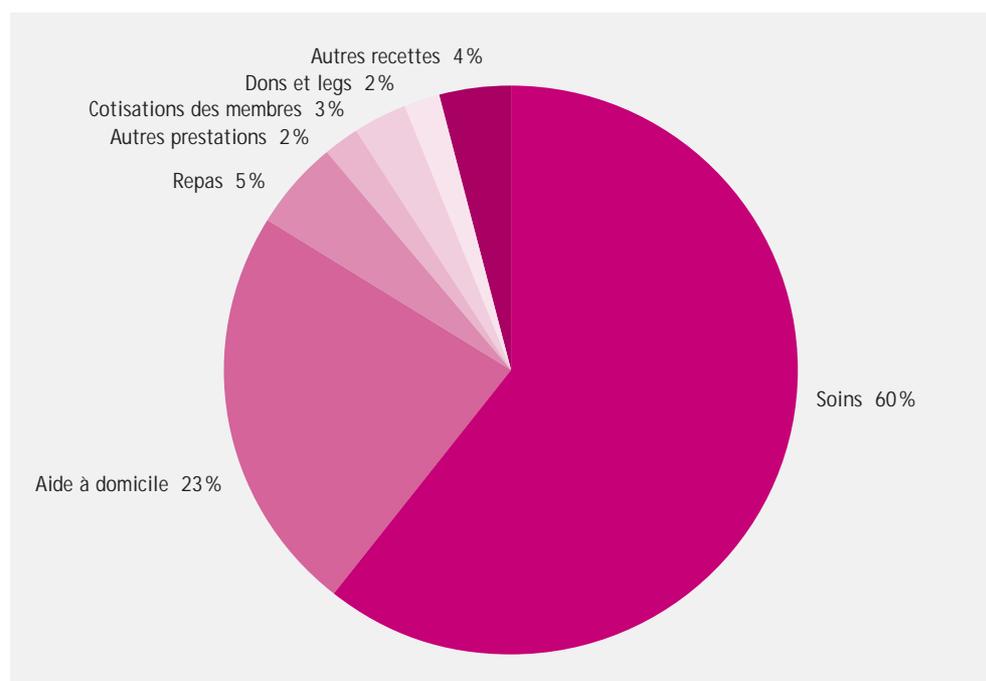
1 Il s'agit de prestations à la charge des assureurs-maladie. La mesure dans laquelle ces factures sont effectivement couvertes par ces derniers est inconnue (franchise inconnue, limitation de la prise en charge des prestations Spitex).

2 Cotisations, dons, autres recettes.

3 Les montants mentionnés ici diffèrent de ceux des comptes AVS. Voir le tableau 10.6.1 p. 58.

Une comparaison avec la structure des recettes des organisations Spitex qui avaient reçu en 1992 une subvention de l'AVS montre que durant ces dix dernières années, rien n'a fondamentalement changé hormis la subvention de l'AVS, dont la part dans les recettes a diminué de manière régulière¹³. A l'époque, 51 % des recettes de ces organisations provenaient des prestations de services et des « autres recettes » ; l'AVS (21 %), les communes y compris les associations paroissiales (20 %) et les cantons (8 %) versaient la différence. Le changement dans la participation des différentes instances aux subventions est lié principalement au fait que les organisations de droit public sont également prises en compte dans la présente statistique.

Graphique 7.2 Recettes provenant des prestations propres



13 Förderung der offenen Altershilfe Spitex, Statistik der Beiträge nach AHVG, Art. 101bis, p. 10 ss. (publication en allemand).

Tableau 7.2 Recettes provenant des prestations propres

	Recettes	
	En mio. de francs	En %
Prestations de base	427.5	89 %
– dont soins	291.2	60 %
– dont aide à domicile	112.4	23 %
– dont repas	23.8	5 %
Autres prestations	11.0	2 %
Cotisations des membres	15.2	3 %
Dons et legs	10.6	2 %
Autres recettes	18.2	4 %
Total	482.5	100 %

La majorité (89%) des recettes encaissées par les organisations Spitex proviennent de leurs **prestations propres** dans le domaine des **prestations de base**. Celles-ci sont constituées pour 60% de « prestations de soins », pour 23% de « prestations d'aide à domicile » et pour 5% de « services de repas à domicile ». Le reste des recettes provenant des prestations propres sont les « autres recettes » (4%), les cotisations des membres (3%), les dons et legs (2%) et les « autres prestations » (2%).

7.2 Dépenses

Les charges salariales viennent en tête

Graphique 7.3 Dépenses

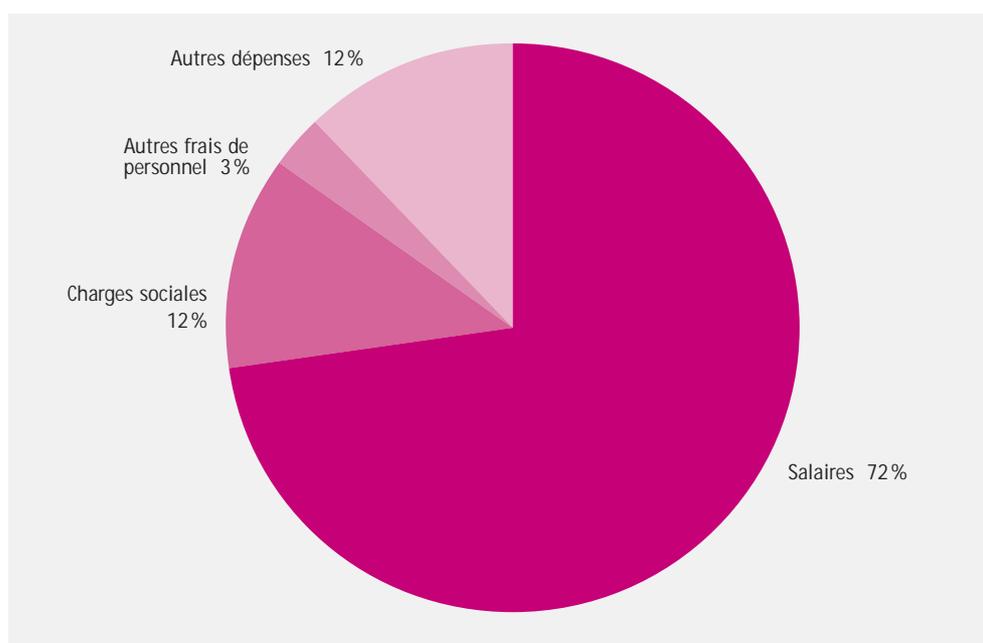


Tableau 7.3 Dépenses

	Dépenses	
	En mio. de francs	En %
Salaires	690.8	72 %
Charges sociales	117.8	12 %
Autres frais de personnel	31.7	3 %
Autres dépenses	119.5	12 %
Total	959.8	100 %

L'aide et les soins à domicile **nécessitent beaucoup de personnel** : les frais de personnel s'élèvent à 88 % (840.3 millions de francs) du total des dépenses (72 % pour les salaires soumis à l'AVS, 12 % pour les charges sociales, plus 3 % pour les autres frais de personnel). Le reste, soit 12 % (119.5 millions de francs), est constitué d'autres dépenses telles que les frais de location, de véhicule et d'administration.

7.3 Fortune

Les recettes sont supérieures aux dépenses

Tableau 7.4 Recettes, dépenses et fortune

	En mio. de francs	En %
Recettes	977.0	102 %
Dépense	959.8	100 %
Solde	17.2	2 %
Fortune au 31. 12. 2002	135.3	14 %

Les recettes des organisations Spitex se sont élevées à 977.0 millions de francs et les dépenses à 959.8 millions de francs. Après avoir enregistré un solde négatif ces trois dernières années, nous constatons à nouveau, pour la première fois depuis 1998, un **solde positif**. En 2002 ce bénéfice a atteint 17.2 millions de francs, soit environ 2 % des dépenses. La fortune qui figure dans la statistique s'élève à 135.3 millions de francs, ce qui représente environ 14 % des dépenses. 15 % des organisations Spitex de droit privé n'ayant pas fourni de données relatives à la fortune, la fortune effective des organisations Spitex est certainement supérieure à ce montant.

8 Chiffres significatifs

Les pages qui suivent contiennent des graphiques présentant certains indicateurs significatifs par canton. La moyenne nationale (CH) figure également dans ces graphiques sous forme de colonne foncée. Les données des cantons sont classées par ordre décroissant. Pour définir les chiffres significatifs, les numérateurs et les dénominateurs suivants ont été choisis :

Tableau 8.1 Chiffres significatifs : numérateurs et dénominateurs

8.1 Coûts par heure facturée

Graphique	8.1	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{heures facturées}}$	8.2	$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{heures facturées}}$
-----------	-----	--	-----	---

8.2 Coûts par poste à plein temps

Graphique	8.3	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{postes à plein temps}}$	8.4	$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{postes à plein temps}}$
-----------	-----	--	-----	---

8.3 Coûts par client

Graphique	8.5	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{clientèle}}$	8.6	$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{clientèle}}$
-----------	-----	---	-----	--

8.4 Coûts par habitant

Graphique	8.7	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{habitants (population totale)}}$	8.8	$\frac{\text{coûts globaux}}{\text{personnes âgées (plus de 65 ans)}}$
-----------	-----	---	-----	--

8.5 Recettes par heure

Graphique	8.9	$\frac{\text{recettes provenant des prest. OPAS}}{\text{heures OPAS}}$	8.10	$\frac{\text{recettes provenant des prest. AD}}{\text{heures AD}}$
-----------	-----	--	------	--

8.6 Recettes par client

Graphique	8.11	$\frac{\text{recettes provenant des prest. OPAS}}{\text{clientèle OPAS}}$	8.12	$\frac{\text{recettes provenant des prest. AD}}{\text{clientèle AD}}$
-----------	------	---	------	---

8.7 Heures par client

Graphique	8.13	$\frac{\text{heures OPAS}}{\text{clientèle OPAS}}$	8.14	$\frac{\text{heures AD}}{\text{clientèle AD}}$
-----------	------	--	------	--

8.8 Densité de l'offre de soins

Graphique	8.15	$\frac{\text{postes à plein temps x 1'000}}{\text{habitants (population totale)}}$	8.16	$\frac{\text{postes à plein temps x 1'000}}{\text{personnes âgées (plus de 65 ans)}}$
-----------	------	--	------	---

8.9 Taux de soins

Graphique	8.17	$\frac{\text{clientèle avec prest. de soins x 1'000}}{\text{habitants (population totale)}}$	8.18	$\frac{\text{heures de soins}}{\text{habitants (population totale)}}$
-----------	------	--	------	---

8.10 Taux d'aide à domicile

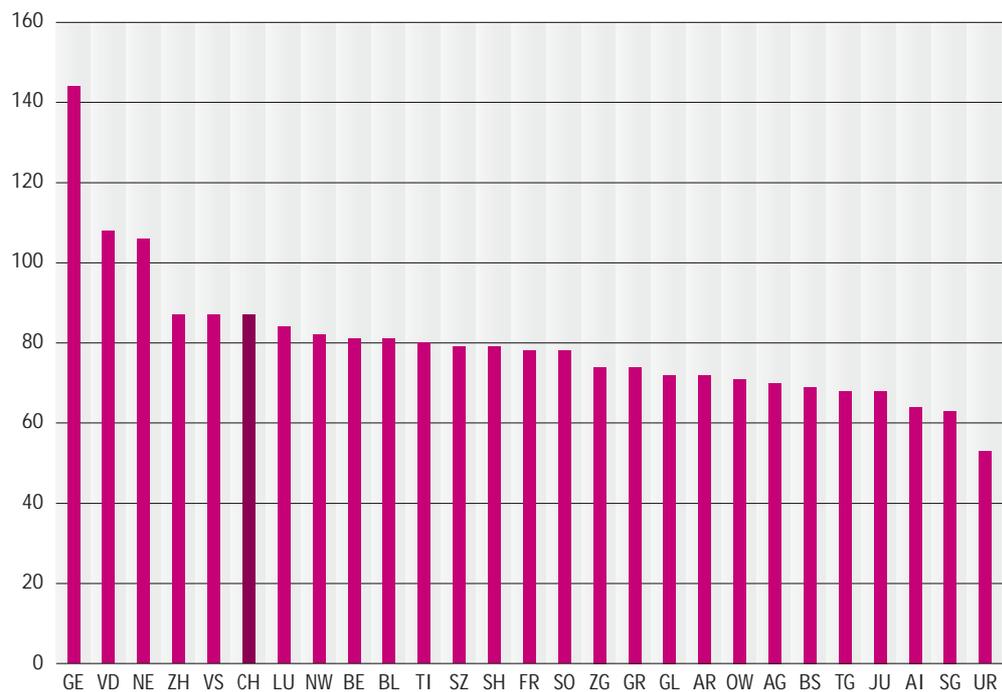
Graphique	8.19	$\frac{\text{clientèle AD x 1'000}}{\text{habitants (population totale)}}$	8.20	$\frac{\text{heures AD}}{\text{habitants (population totale)}}$
-----------	------	--	------	---

Nous ne pouvons et ne voulons pas interpréter les résultats obtenus. Beaucoup de raisons peuvent être avancées pour expliquer pourquoi tel canton présente des chiffres supérieurs ou inférieurs à tel autre. Notre objectif est de donner une vue d'ensemble permettant en particulier aux différentes organisations d'évaluer leur propre situation à l'aide de leur questionnaire et de se situer¹⁴. Le classement n'a donc aucunement valeur de jugement. Pour la comparaison des chiffres caractéristiques avec ceux de l'année précédente, il ne faut pas oublier que pour la première fois, pour le canton GE, les prestations qui ne sont pas proposées par les autres organisations Spitex (sécurité au domicile, aide en home) n'ont pas été prises en compte.

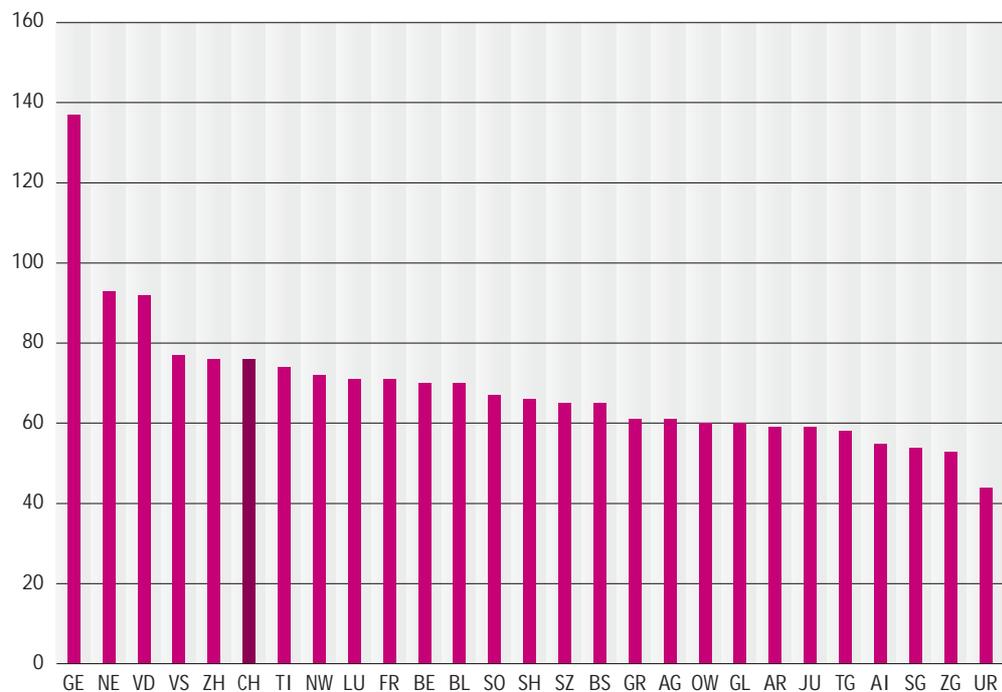
14 Voir tableaux « Chiffres significatifs » p. 64 – 73.

8.1 Coûts par heure facturée

Graphique 8.1 Coûts globaux par heure facturée (en francs)

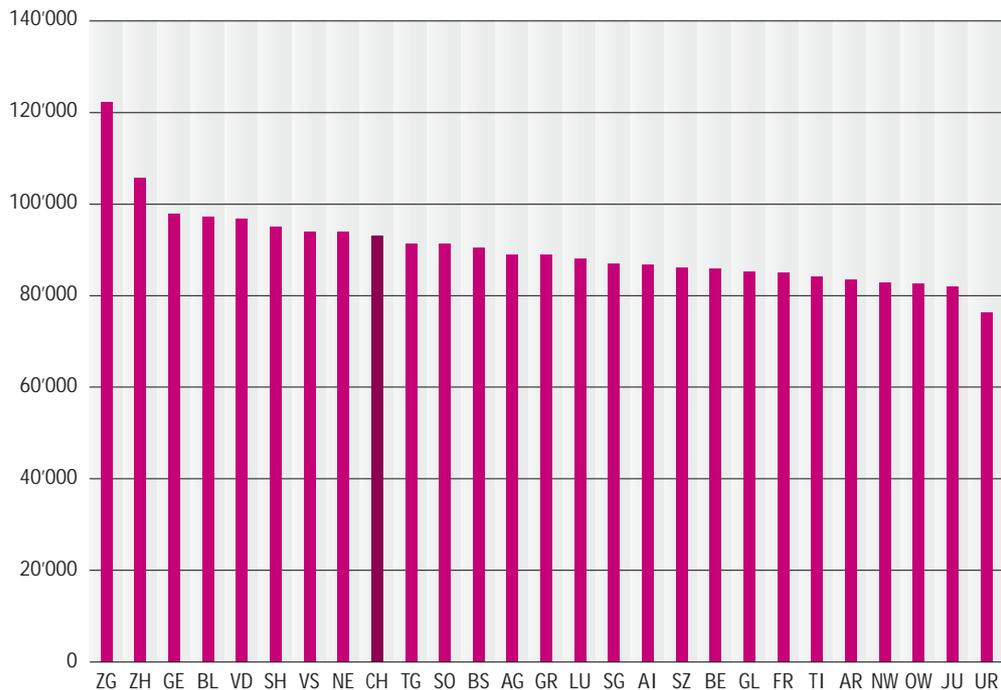


Graphique 8.2 Frais de personnel par heure facturée (en francs)

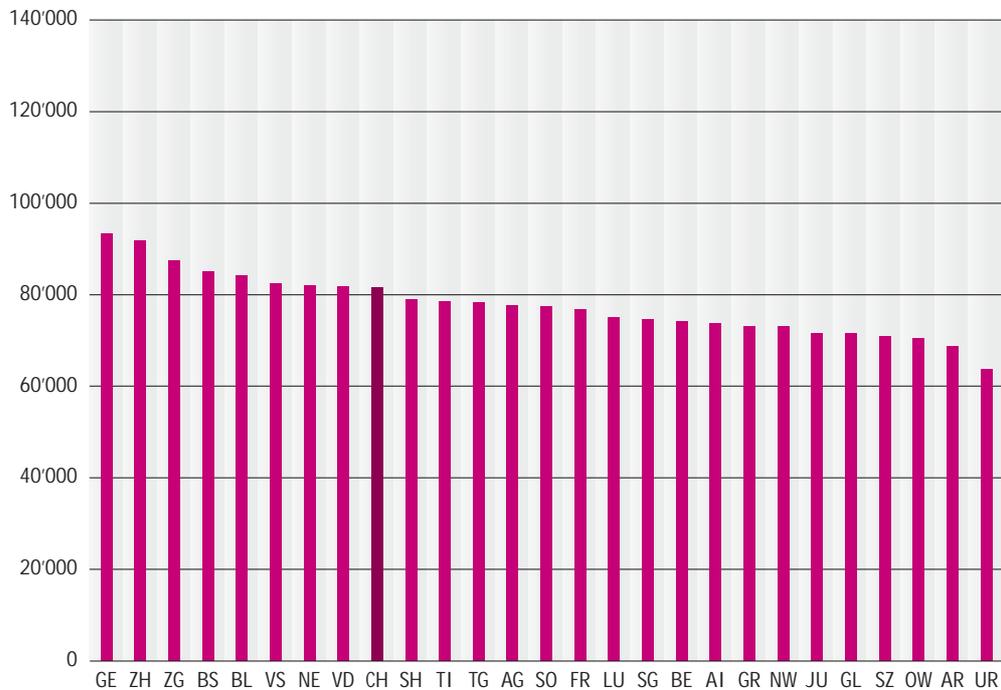


8.2 Coûts par poste à pleine temps

Graphique 8.3 Coûts globaux par poste à plein temps (en francs)

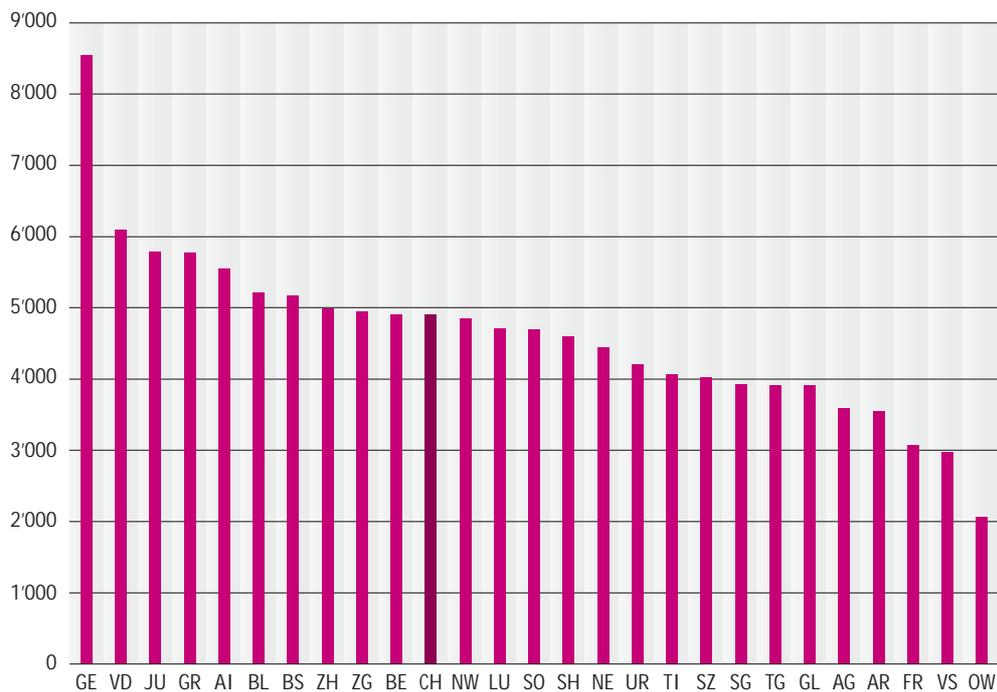


Graphique 8.4 Frais de personnel par poste à plein temps (en francs)

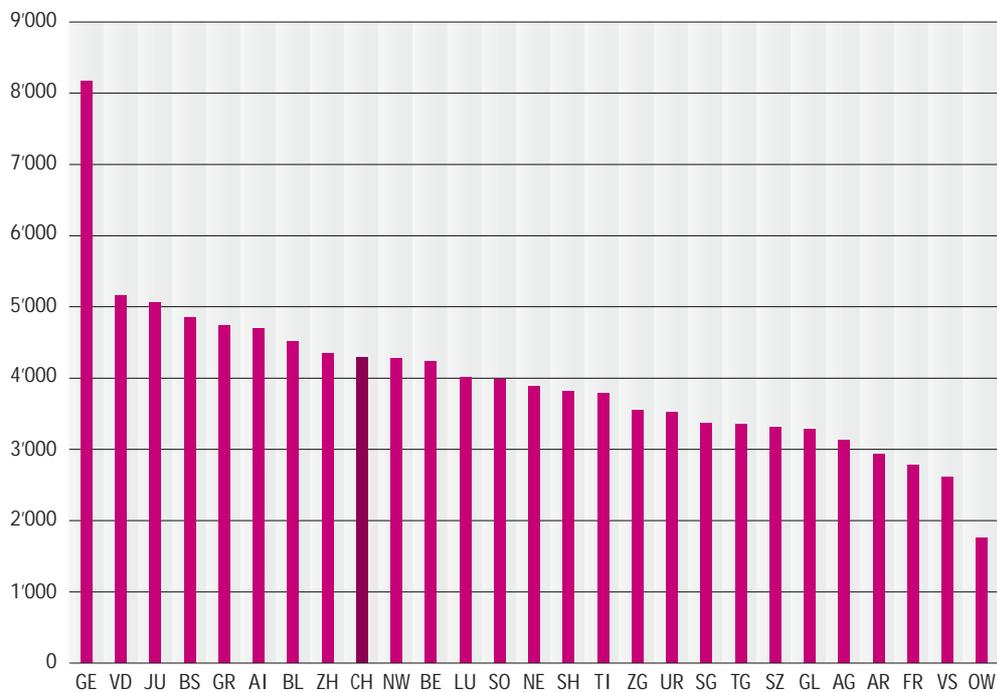


8.3 Coûts par client

Graphique 8.5 Coûts globaux par client (en francs)

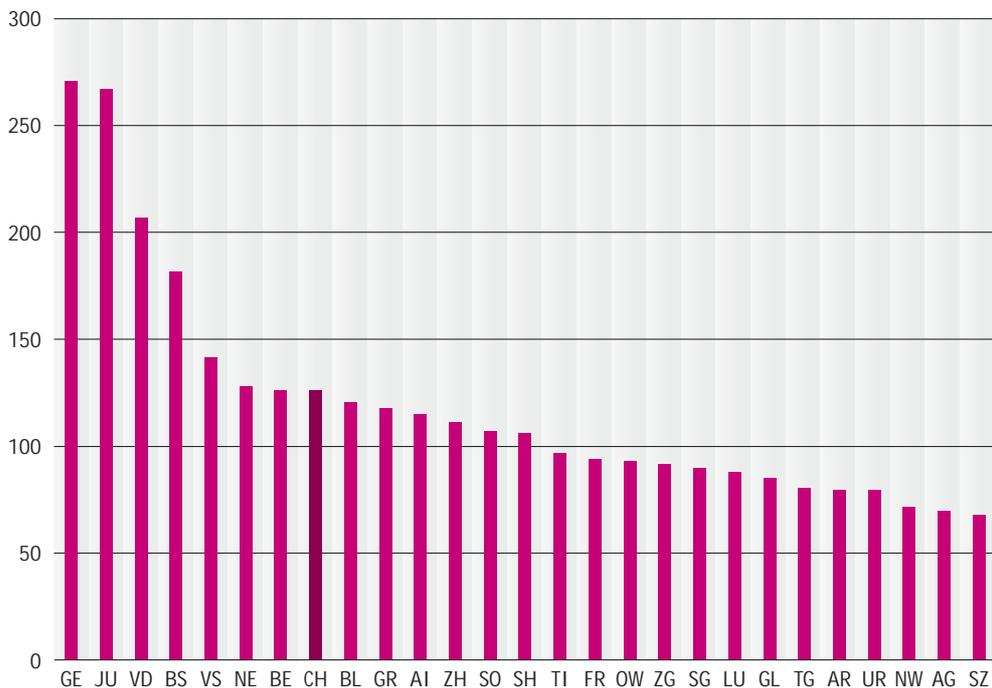


Graphique 8.6 Frais de personnel par client (en francs)

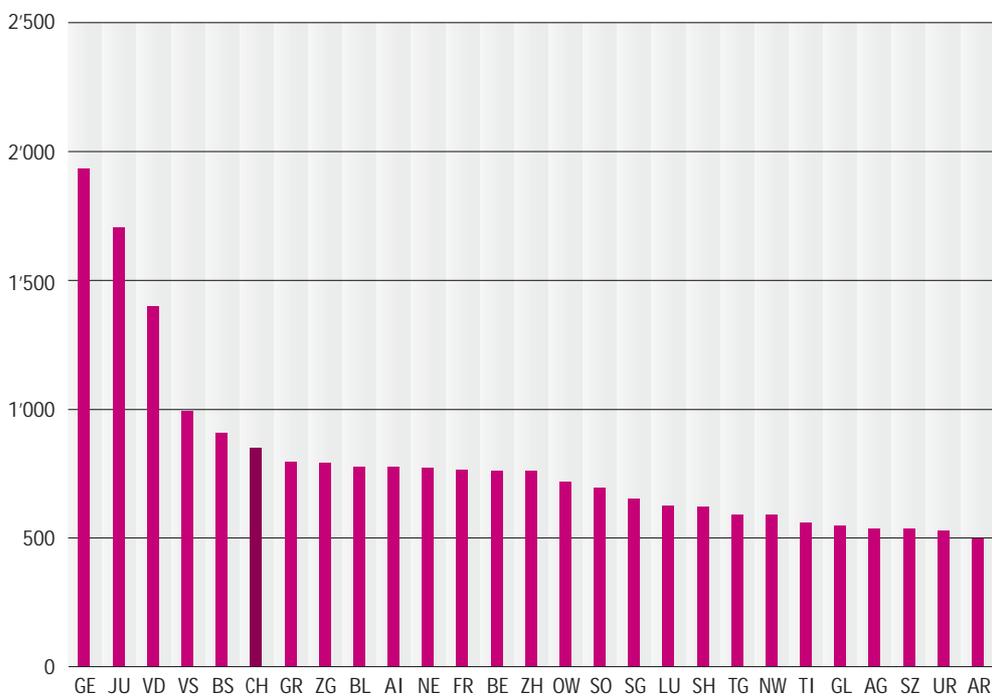


8.4 Coûts globaux par habitant

Graphique 8.7 Coûts globaux par habitant¹⁵ (en francs)



Graphique 8.8 Coûts globaux par personne âgée^{15,16} (en francs)

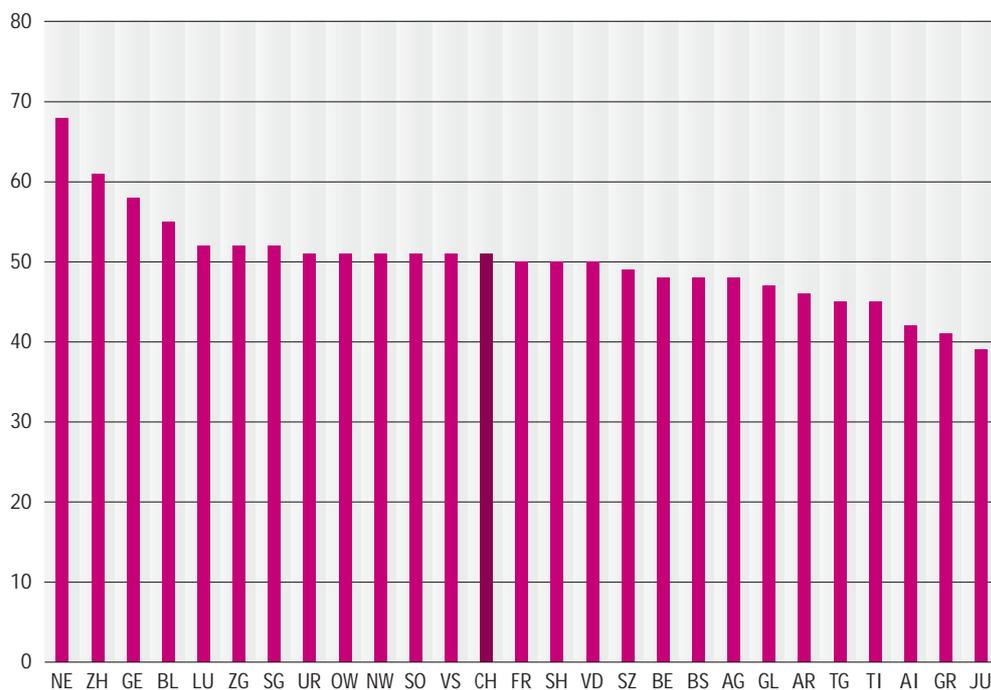


15 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2002.

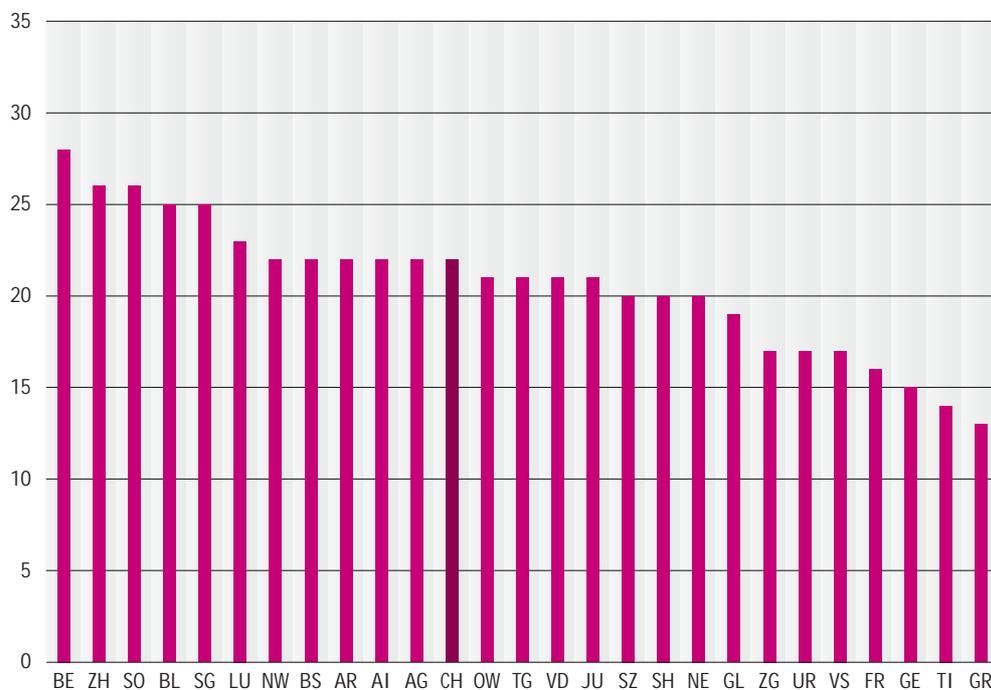
16 OFS : Population de 65 ans ou plus, 2002.

8.5 Recettes par heure

Graphique 8.9 Prestations OPAS : recettes par heure (en francs)

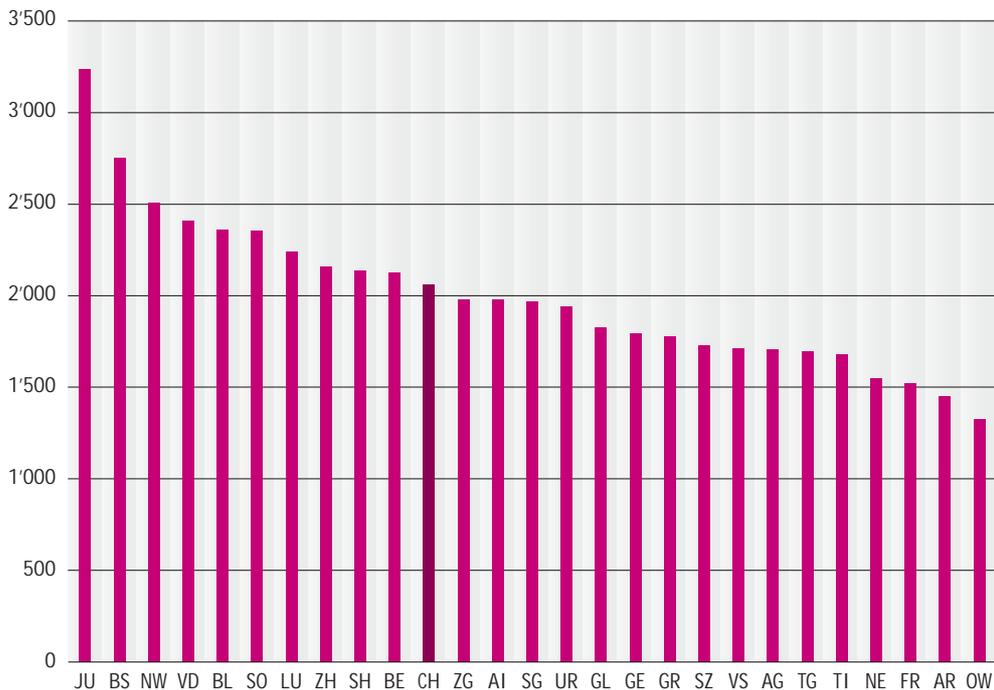


Graphique 8.10 Prestations AD : recettes par heure (en francs)

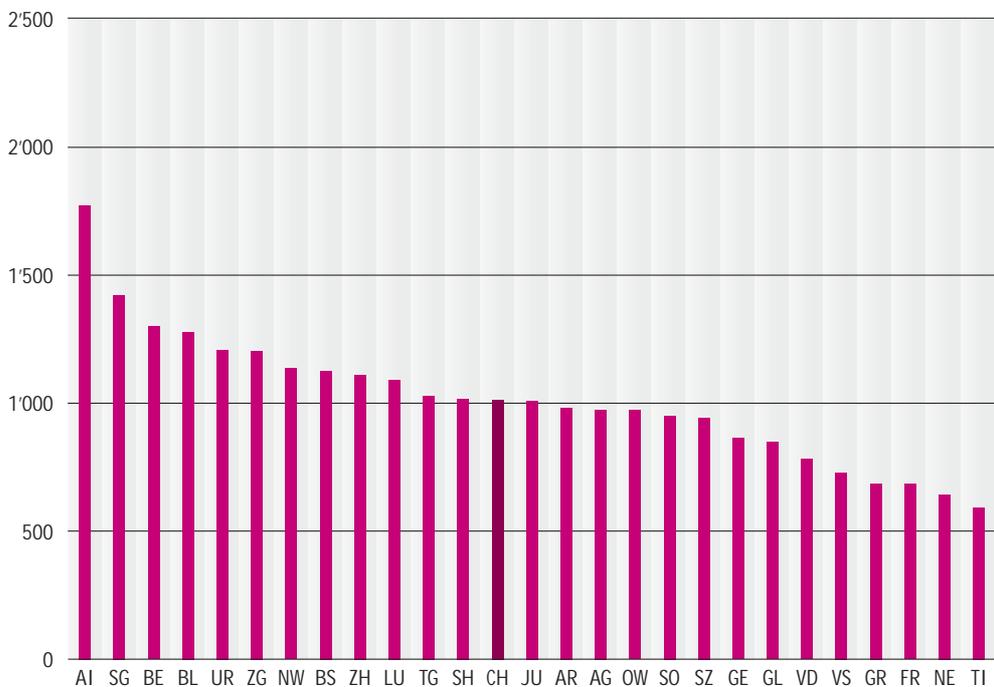


8.6 Recettes par client

Graphique 8.11 Prestations OPAS : recettes par clientèle (en francs)

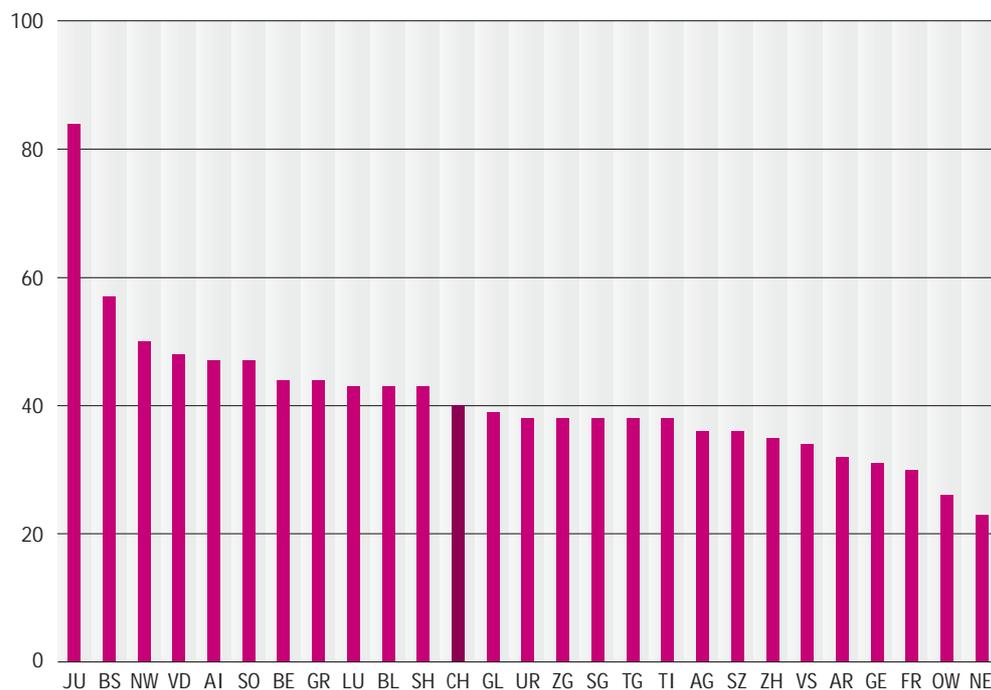


Graphique 8.12 Prestations AD : recettes par clientèle (en francs)

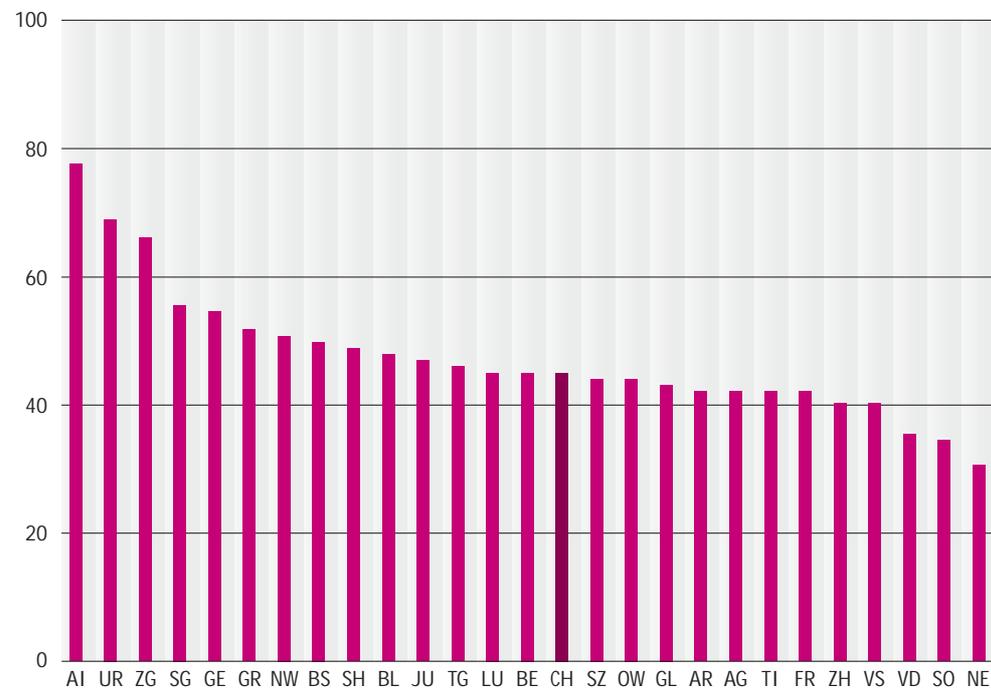


8.7 Heures par client

Graphique 8.13 Prestations OPAS : heures par clientèle

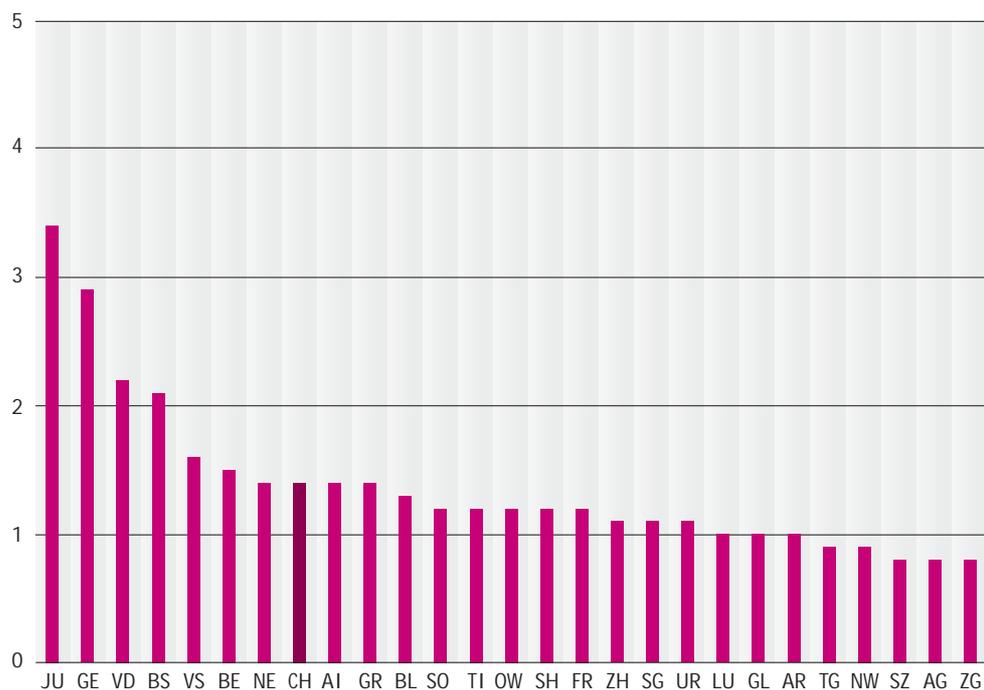


Graphique 8.14 Prestations AD : heures par clientèle

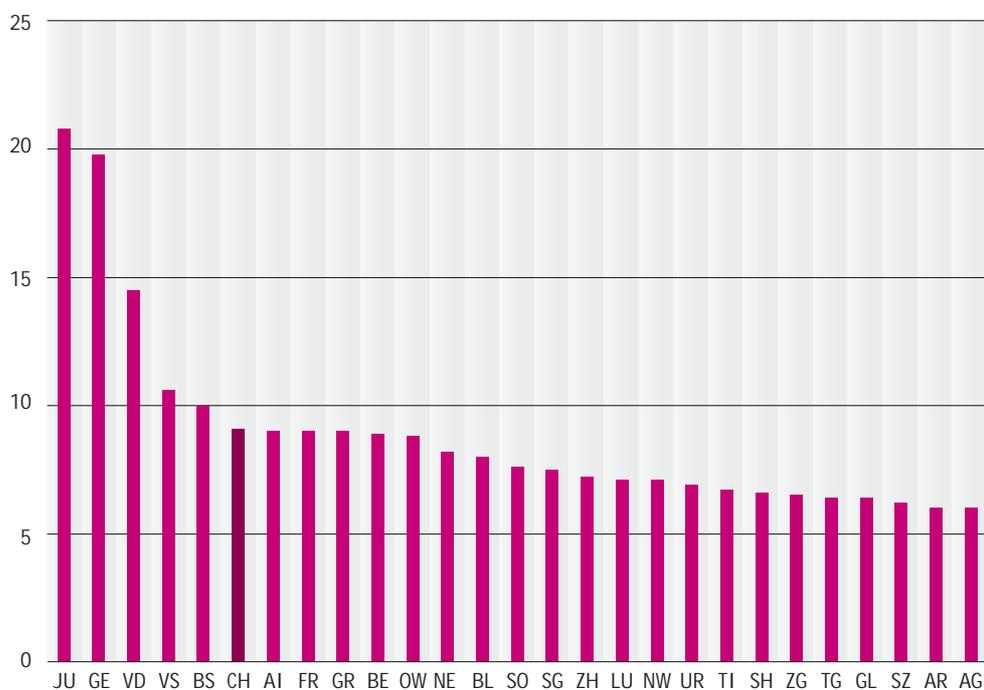


8.8 Densité de l'offre de soins

Graphique 8.15 Postes à plein temps pour 1'000 habitants¹⁷



Graphique 8.16 Postes à plein temps pour 1'000 personnes âgées^{17,18}

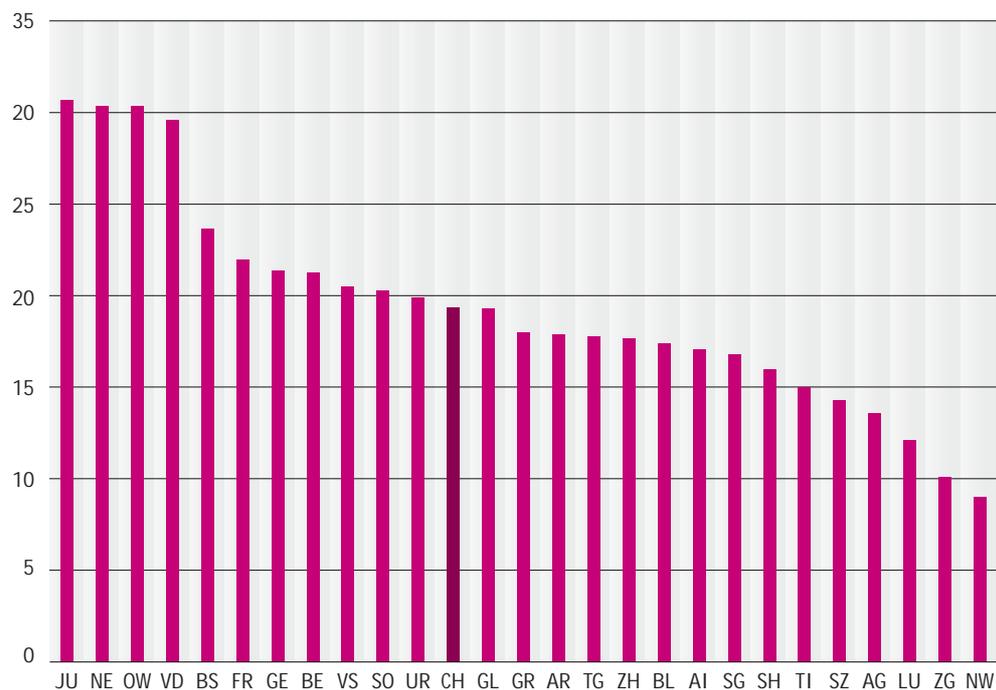


17 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2002.

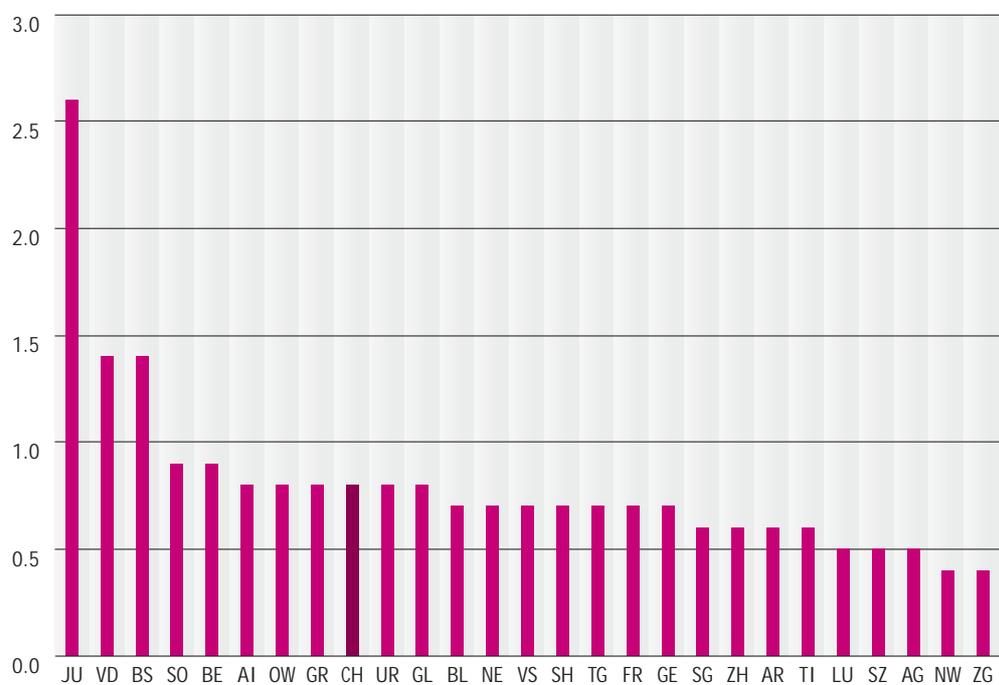
18 OFS : Population de 65 ans ou plus, 2002.

8.9 Taux de soins

Graphique 8.17 Clientèle OPAS pour 1'000 habitants¹⁹



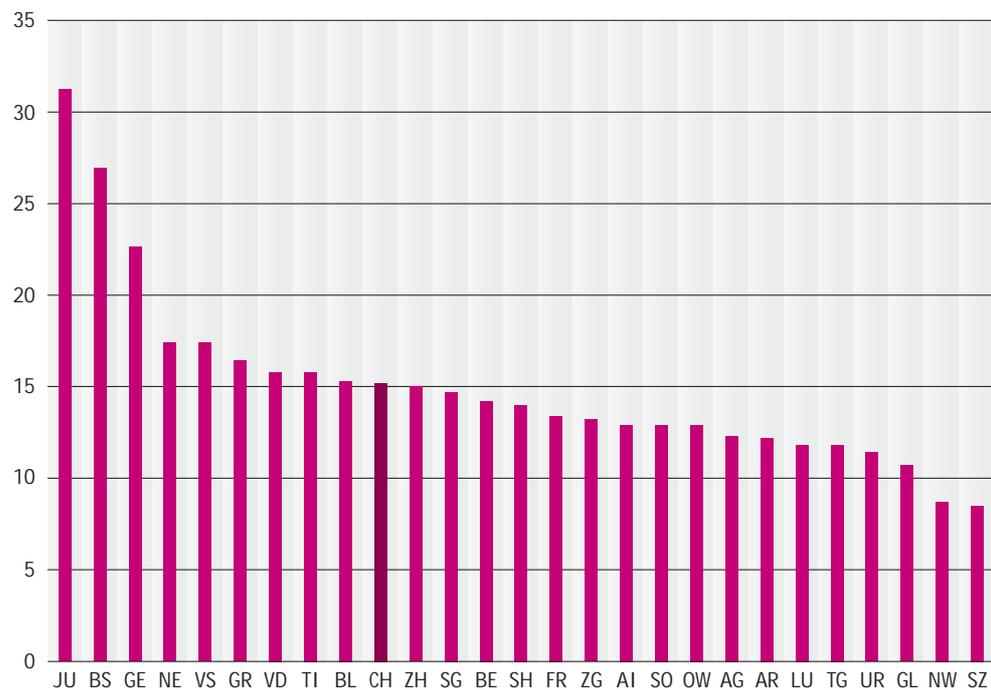
Graphique 8.18 Heures OPAS par habitant¹⁹



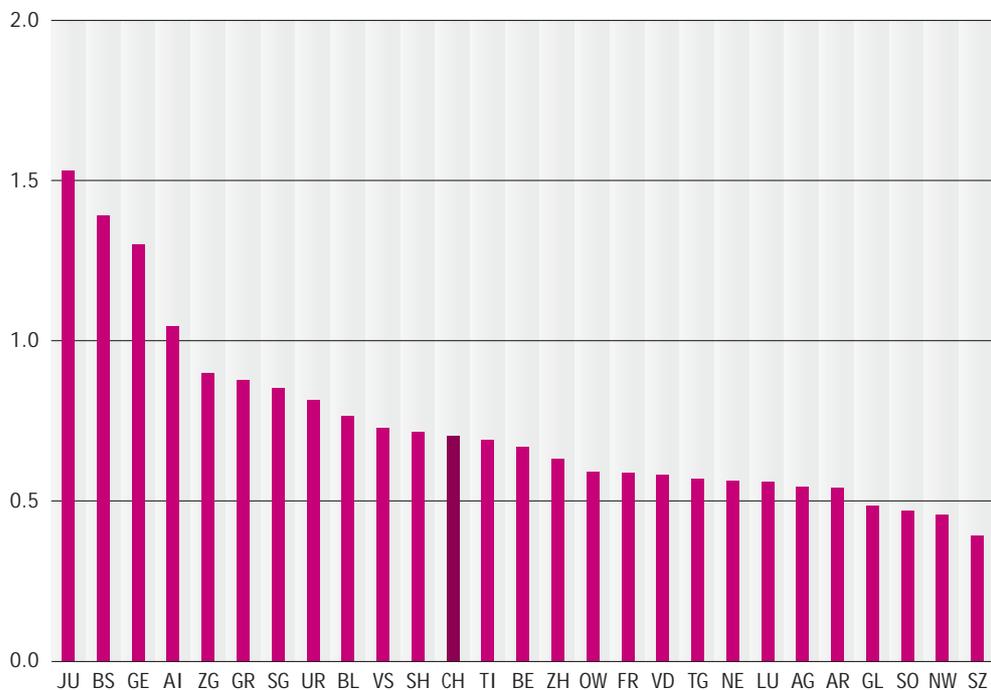
19 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2002.

8.10 Taux d'aide à domicile

Graphique 8.19 Clientèle AD pour 1'000 habitants²⁰



Graphique 8.20 Heures AD par habitant²⁰



²⁰ OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2002.

9 Comparaison 1998–2002

9.1 Evolution générale

Les plus grands changements s'observent dans l'organisation et les finances

Le nombre des organisations Spitex a diminué de 16 % depuis 1998. L'une des raisons en est l'élimination des cas où, par exemple, plusieurs organisations travaillent dans un même secteur, évolution que l'OFAS a soutenue par le biais des subventions au sens de l'art. 101bis LAVS²¹. En revanche, le nombre d'organisations bénéficiant desdites subventions a augmenté, passant de 79 % à 87 %. En effet, des organisations communales qui n'avaient pas droit à des subventions parce qu'elles relevaient du droit public se sont transformées en organisations privées d'utilité publique et y ont donc désormais droit²².

Le nombre de clients bénéficiant d'une aide a peu évolué, tandis que le nombre d'heures facturées a augmenté de près de 5 % ; le nombre de cas a même augmenté de plus de 12 %. Cette évolution laisse supposer que le nombre d'heures consacrées à chaque client augmente et que de plus en plus de clients font appel à plus d'une prestation. L'effectif en personnel est resté stable (augmentation inférieure à 1 %), mais les postes à plein temps ont augmenté de plus de 12 %, ce qui a fait passer le taux d'occupation moyen de 34 à 38 %. L'évolution du nombre de postes à plein temps par rapport au nombre de cas et/ou d'heures facturées a pour conséquence une diminution de la « productivité du travail » (de 1'149 à 1'067 heures facturées par poste à plein temps) et de « l'intensité du travail » (de 43 à 40 heures facturées par cas). Ce sont les recettes (+28 %) et les dépenses (+27 %) qui ont connu les plus grandes variations.

Tableau 9.1 Evolution 1998–2002

	1998	2002	Variation
Organisations	881	740	-16.0 %
– dont subv. art. 101bis LAVS	692	643	-7.1 %
Personnel	27'100	27'200	0.7 %
Postes à pleine temps	9'200	10'300	12.3 %
Cas ^{1,2}	242'900	272'500	12.2 %
Clients ²	195'600	196'200	0.3 %
Heures facturées	10.5 mio.	11.0 mio.	4.8 %
Recettes	761.6 mio.	977.0 mio.	28.3 %
Dépenses	757.9 mio.	959.8 mio.	26.6 %

1 Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

2 Voir les explications au chapitre 2.2 « Clientèle et heures de travail ».

21 OFAS, Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse et sur les subventions aux organisations Spitex.

22 Art. 101bis Subventions pour l'aide à la vieillesse (voir p. 74).

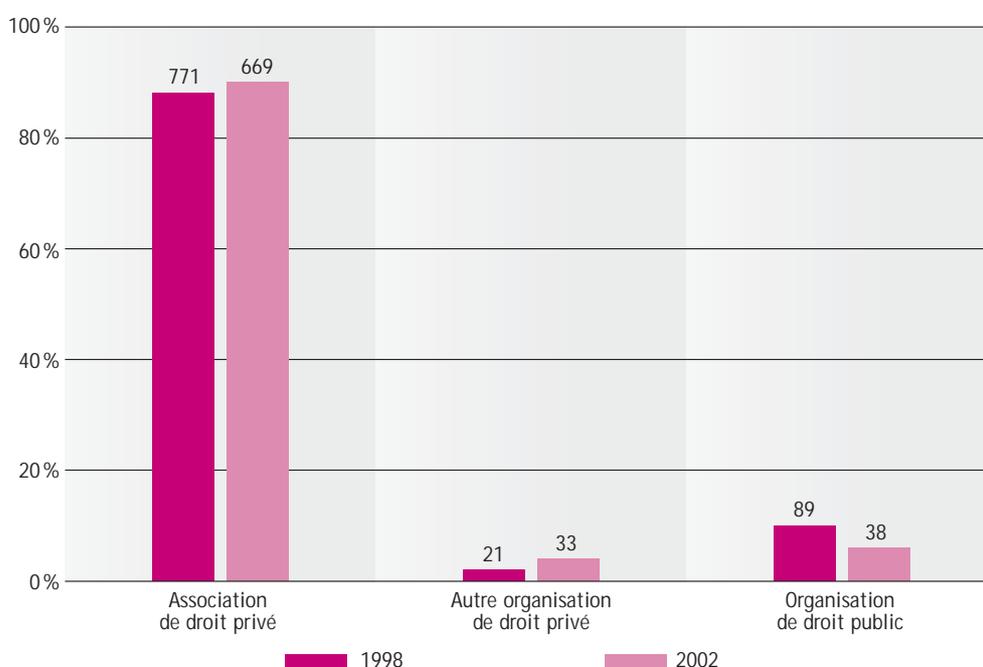
9.2 Forme juridique

Entre 1998 et 2002, le nombre d'organisations a diminué de 16 % par suite de fusions

Dans la publication de 2002, 740 organisations Spitex ont été prises en compte, ce qui représente 141 de moins qu'en 1998. Cette diminution est due, d'une part, aux fusions entre service communal de soins et service de ménage et d'aide domestique et, d'autre part, à la réunion de plusieurs petites organisations en unités plus importantes.

La distribution des formes juridiques montre une tendance au passage des organisations « de droit public » aux « associations de droit privé ». En 1998, les premières représentaient encore 10 % des organisations, contre 5 % seulement en 2002. Cette évolution est la conséquence directe des subventions selon l'art. 101bis LAVS, qui ne sont accordées qu'aux organisations de droit privé à but non lucratif, de sorte que les organisations de droit public choisissent de passer au droit privé.

Graphique 9.1 Formes juridiques 1998 / 2002 : nombre et pourcentage

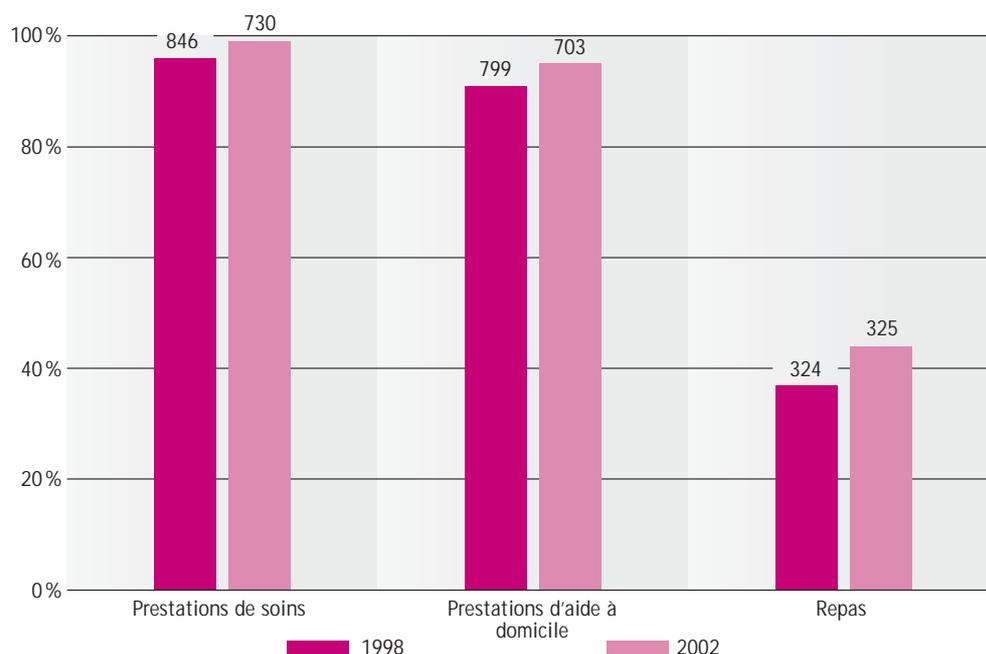


9.3 Offre de prestations

La tendance est à élargir l'offre de prestations

Si le nombre d'organisations a diminué, leur offre n'a cessé de croître et de se diversifier. Par rapport à 1998, on observe une diminution de 9 à 5 % (77 contre 34) du nombre d'organisations qui proposent uniquement des « prestations de soins » ; il en est de même pour celles qui ne proposent que des « prestations d'aide à domicile », dont le pourcentage est passé de 3 % en 1998 à 1 % en 2002 (30 contre 8). Dans les trois catégories de prestations de base, le pourcentage des organisations proposant ces services a augmenté, bien que le nombre total d'organisations ait diminué (voir graphique 9.2).

Graphique 9.2 Offre de prestations 1998/2002 : nombre et pourcentage



9.4 Personnel et postes à plein temps

La période considérée se caractérise par de légers changements pour le personnel et par une augmentation assez nette pour les postes à plein temps. Le tableau 9.2 montre l'évolution en fonction de la formation. L'augmentation la plus importante s'observe pour les personnes et les postes à plein temps dans le domaine de formation « diplôme en soins » et « diplôme d'assistance pour les soins », ainsi que pour les personnes sans formation. La situation est sensiblement identique à celle de 1998 dans le domaine « travail social et thérapeutique » ; les personnes et les postes à plein temps ont diminué dans le domaine « cours d'aide et de soins » et dans celui des « autres formations ». Une répartition par fonction (tableau 9.3) montre qu'en 2002, par rapport à 1998, la situation est stable au niveau du personnel, sauf dans l'« administration », où l'augmentation (17%) est très importante. Pour les postes à plein temps, l'augmentation est modérée dans les « soins et l'aide » (11%) et la « direction » (12%), tandis qu'elle est importante dans l'« administration » (un tiers de plus environ).

Tableau 9.2 Personnel et postes à plein temps selon la formation, 1998/2002

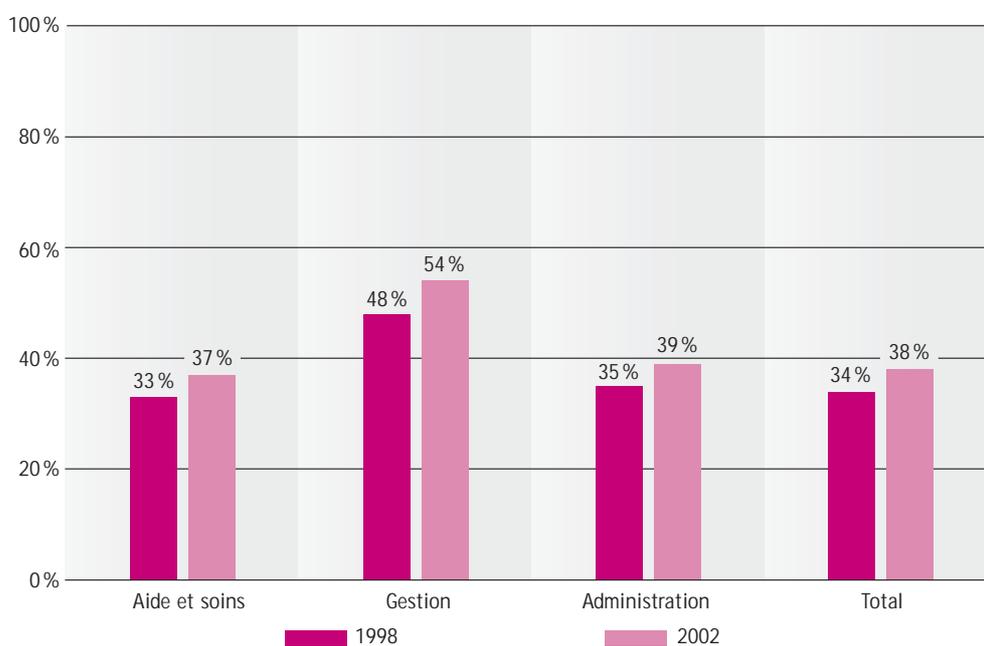
	Personnel			Postes à plein temps		
	1998	2002	Variation	1998	2002	Variation
Diplôme en soins	5'500	6'800	23.6%	2'400	3'000	28.7%
Assistance pour les soins	4'700	5'200	9.7%	2'200	2'500	17.1%
Cours d'aide et de soins	9'100	7'800	-13.8%	2'800	2'700	-2.3%
Diplôme de travail social ou thérap.	400	400	-2.8%	200	200	5.3%
Autre formation (commerce p.ex.)	2'900	2'300	-19.2%	1'000	900	-9.2%
Pas de formation Spitex spécifique	4'400	4'600	5.4%	700	900	31.2%
Total	27'100	27'200	0.7%	9'200	10'300	12.3%

Tableau 9.3 Personnel et postes à plein temps selon la fonction, 1998 / 2002

	Personnel			Postes à plein temps		
	1998	2002	Variation	1998	2002	Variation
Aide et soins	24'100	24'000	-0.3%	7'900	8'800	10.9%
Direction	1'500	1'500	0.3%	700	800	12.4%
Administration	1'500	1'800	17.0%	500	700	31.3%
Total	27'100	27'200	0.7%	9'200	10'300	12.3%

Comme les postes à plein temps ont augmenté davantage que les effectifs employés dans toutes les fonctions principales, le taux d'occupation a également augmenté dans les trois domaines.

Graphique 9.3 Taux d'occupation 1998 / 2002



Entre 1998 et 2002, les postes à plein temps et les cas (clientèle bénéficiant d'une aide, y compris les doubles imputations) ont augmenté de 12% ; le nombre de cas pris en charge par poste à plein temps est donc resté stable. En revanche, le nombre d'heures facturées durant la même période n'a augmenté que de 5%, tandis que le nombre d'heures facturées par poste à plein temps et par cas a diminué de 7%.

Tableau 9.4 Postes à plein temps, cas et heures facturées, 1998 / 2002

	1998	2002	Variation
Postes à plein temps	9'200	10'300	12.3 %
Cas ¹	242'900	272'500	12.2 %
Heures facturées	10'537'200	11'041'200	4.8 %
Cas par poste à plein temps	26.5	26.5	-0.1 %
Productivité du travail ²	1'148.5	1'072.1	-6.7 %
Intensité du travail ³	43.4	40.5	-6.6 %

1 Y compris les doubles imputations : les clients faisant appel à plusieurs services sont comptés plusieurs fois.

2 Heures facturées par poste à plein temps.

3 Heures facturées par cas.

La diminution de la « productivité du travail » et de l'« intensité du travail » montre que, durant la période considérée, le nombre d'heures facturées productives a diminué et la charge administrative augmenté. Le tableau 9.3 confirme cette tendance en montrant que les postes à plein temps ont augmenté d'un tiers dans le domaine « administration ».

Les responsables des organisations Spitex expliquent cette tendance par le professionnalisme croissant dans le domaine Spitex, qui a pour conséquence un surcroît de travail qui ne peut pas être facturé à la clientèle. Les raisons avancées pour cette évolution sont les suivantes :

- exigences croissantes en matière de qualité des prestations Spitex, entraînant une augmentation du travail lié à la documentation relative aux prestations ainsi qu'à l'examen des besoins, l'établissement de statistiques à différents niveaux, la tenue de dossiers pour les soins, la garantie de la qualité, la tenue d'une comptabilité analytique, etc. ;
- souhait durable d'augmenter la transparence des coûts et donc de définir et de délimiter plus précisément les différentes prestations, volonté de garantir la qualité ;
- plus grandes difficultés à négocier avec les assureurs-maladie pour la prise en charge des prestations ;
- raccourcissement de la durée des interventions pour chaque client mais multiplication de leur nombre, d'où multiplication des tâches administratives (et du temps de trajet) ;
- diminution temporaire de la productivité à la suite de travaux de développement organisationnel rendus nécessaires par les fusions (voir la diminution du nombre d'organisations par suite de fusions, chapitre 9.2) ;
- multiplication des tâches administratives, des travaux préparatoires et des travaux de suivi entraînés par les interventions de soins : celles-ci nécessitent davantage d'heures non productives que les interventions d'aide à domicile (voir augmentation des « prestations de soins », chapitre 9.5).

La comparaison avec les chiffres de 2001 montre que cette année la tendance à la diminution de la « productivité du travail » (passage de 1'057 à 1'067 heures facturées par poste à plein temps) a pu être stoppée.

9.5 Clientèle et heures de travail

Durant la période 1998 – 2003, le nombre de clients (cas) a augmenté dans les trois domaines, « prestations de soins », « prestations d'aide à domicile » et « autres prestations ». Par contre, le nombre d'heures facturées dans le domaine des « prestations d'aide à domicile » a tendance à diminuer légèrement. Pour les « autres prestations », l'augmentation de 23 % pour le nombre de clients et de 84 % pour les heures facturées doit être considérée avec réserve, car dans ces domaines les indications ne sont parfois pas suffisamment précises.

Tableau 9.5 Offre de prestations selon les clients et les heures, 1998 / 2002

	1998	Clients 2002	Variation	1998	Heures 2002	Variation
Prestations OPAS	122'800	141'500	15.2 %	4'511'000	5'676'100	25.8 %
Prestations AD	103'900	111'000	6.9 %	5'917'100	5'163'900	-12.7 %
Autres prestations	16'200	20'000	23.1 %	109'200	201'200	84.3 %
Total des cas ¹	242'900	272'500	12.2 %	10'537'200	11'041'200	4.8 %

¹ Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

Le calcul des heures facturées par client montre à l'évidence que le nombre de clients et celui des heures facturées évoluent différemment, et parfois de manière opposée, selon les domaines. Le temps consacré à chaque client a augmenté ces quatre dernières années dans les « prestations de soins » et les « autres prestations », tandis qu'il a diminué dans les « prestations d'aide à domicile ».

Tableau 9.6 Heures par client, 1998 / 2002

	1998	2002	Variation
Prestations OPAS	36.7	40.1	9.2 %
Prestations AD	57.0	46.5	-18.4 %
Autres prestations	6.7	10.1	49.8 %
Total des cas ¹	43.4	40.5	-6.6 %

¹ Une personne bénéficiant de plusieurs prestations en même temps est comptée plusieurs fois.

9.6 Recettes

On n'observe guère de modifications depuis 1998 dans le financement du Spitex. Le pourcentage des prestations OPAS²³ est passé de 27 à 30 %, tandis que celui des autres prestations a légèrement diminué, passant de 18 à 15 %. Le pourcentage des « autres recettes » est resté quasiment inchangé. S'agissant des subventions, la subvention « 101bis LAVS » a diminué de 2 %, celle des cantons a légèrement diminué et celle des communes a augmenté de 4 %.

Tableau 9.7 Recettes des prestations propres et des subventions 1998 / 2002

	Millions de francs		En %		Variation en points %
	1998	2002	1998	2002	
Offre de prestations	344.1	438.5	45.2 %	44.9 %	-0.3 %
– dont prestations OPAS	209.0	291.2	27.4 %	29.8 %	2.4 %
– dont prestations AD ¹	135.1	147.3	17.7 %	15.1 %	-2.7 %
Autres recettes ²	42.3	44.0	5.6 %	4.5 %	-1.1 %
101bis LAVS	146.6	165.9	19.2 %	17.0 %	-2.3 %
Cantons	124.0	151.9	16.3 %	15.6 %	-0.7 %
Communes	98.4	169.1	12.9 %	17.3 %	4.4 %
Autres contrib. des pouvoirs publics	6.2	7.6	0.8 %	0.8 %	0.0 %
Total des recettes	761.6	977.0	100.0 %	100.0 %	–

1 Y compris le service des repas et d'autres prestations.

2 Cotisations des membres, dons, autres recettes.

9.7 Dépenses

La structure des dépenses n'a pratiquement pas changé. Dans presque tous les domaines, la différence entre l'année 2002 et l'année de référence, 1998, est de 1 %. La diminution est légèrement supérieure à 2 % uniquement pour les « autres dépenses ». Le solde recettes/dépenses était positif en 1998 et en 2002, alors que de 1999 à 2001, les recettes ne parvenaient plus à couvrir les dépenses.

Tableau 9.8 Dépenses 1998 / 2002

	Millions de francs		En %		Variation en points %
	1998	2002	1998	2002	
Salaires	537.3	690.8	70.9 %	72.0 %	1.1 %
Charges sociales	86.8	117.8	11.5 %	12.3 %	0.8 %
Autres frais de personnel	20.2	31.7	2.7 %	3.3 %	0.6 %
Autres dépenses	113.6	119.5	15.0 %	12.4 %	-2.5 %
Total des dépenses	757.9	959.8	100.0 %	100.0 %	–
Total des recettes	761.6	977.0	100.5 %	101.8 %	–
Solde	3.7	17.2	0.5 %	1.8 %	–

23 Il s'agit de prestations à la charge des assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance de base. La mesure dans laquelle ces factures sont effectivement payées par les assureurs est inconnue, les assurés devant en assumer une partie (franchise, participation).

9.8 Chiffres significatifs

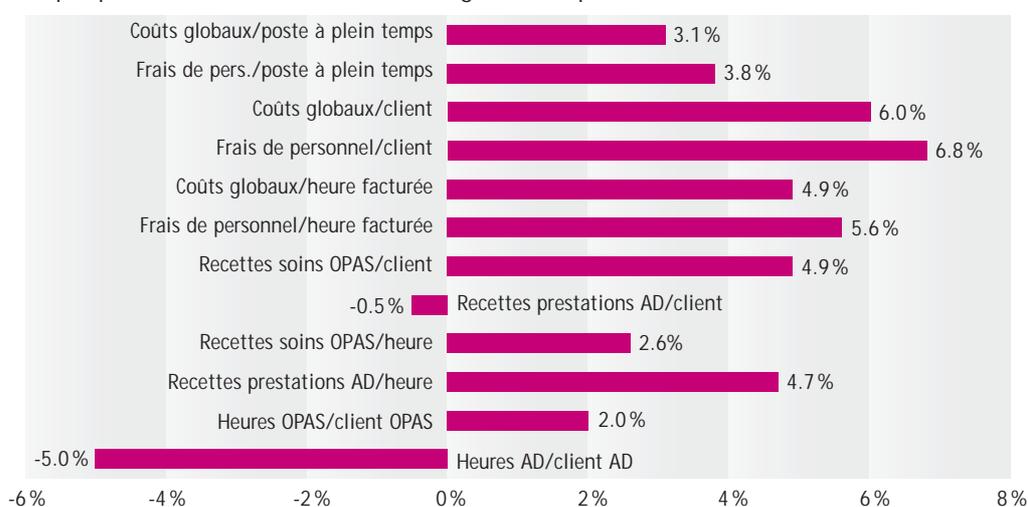
L'augmentation des coûts pour le Spitex correspond à celle observée dans l'ensemble du système de santé suisse

Hormis les soins à domicile par client et les heures d'aide à domicile par client AD, on constate dans tous les domaines une augmentation des coûts. Les frais de personnel ont relativement plus augmenté que les coûts globaux. Ces augmentations sont à comparer avec les indicateurs valables pour le reste de la santé publique. Les prestations de l'assurance-maladie obligatoire par personne assurée, par exemple, ont augmenté entre 1998 et 2001 de 5.0% et les prestations ambulatoires de 6.3% par an²⁴. Les frais de personnel par poste à plein temps (+ 3.8 % par an) ont augmenté plus fortement que la moyenne des salaires suisses (1,4% par an²⁵).

Tableau 9.9 Chiffres significatifs 1998 / 2002

	1998	2002	Variation par an
Coûts globaux/poste à plein temps	82'605	93'195	3.1%
Frais de personnel/poste à plein temps	70'223	81'595	3.8%
Coûts globaux/client	3'874	4'891	6.0%
Frais de personnel/client	3'294	4'282	6.8%
Coûts globaux/heure facturée	72	87	4.9%
Frais de personnel/heure facturée	61	76	5.6%
Recettes soins OPAS/client	1'702	2'058	4.9%
Recettes prestations AD/client	1'032	1'013	-0.5%
Recettes soins OPAS/heure	46	51	2.6%
Recettes prestations AD/heure	18	22	4.7%
Heures OPAS/client OPAS	37	40	2.0%
Heures AD/client AD	57	47	-5.0%

Graphique 9.4 Variation des chiffres significatifs par année, 1998 / 2002



24 OFAS, Statistique de l'assurance-maladie 2001, Tableau 1.17.

25 OFAS, Statistiques des assurances sociales suisses 2003, p. 236.

10 Tableaux

Aperçu

10.1	Tableau général	43
------	-----------------	----

Forme juridique

10.2	Forme juridique des organisations	44
------	-----------------------------------	----

Offre de prestations

10.3	Offre des prestations (prestations de base) des organisations	45
------	---	----

Personnel et poste à plein temps

10.4.1	Personnel selon la qualification : personnes	46
10.4.2	Personnel selon la qualification : personnes, en pourcentage	47
10.4.3	Personnel selon la qualification : postes à plein temps	48
10.4.4	Personnel selon la qualification : postes à plein temps, en pourcentage	49
10.4.5	Personnel et postes à plein temps selon la fonction	50
10.4.6	Personnel et postes à plein temps selon la fonction, en pourcentage	51

Clientèle et heures de travail

10.5.1	Clientèle selon la classe d'âge : personnes	52
10.5.2	Clientèle selon la classe d'âge : personnes, en pourcentage	53
10.5.3	Clientèle selon la classe d'âge : heures	54
10.5.4	Clientèle selon la classe d'âge : heures, en pourcentage	55
10.5.5	Offre de prestations : clientèle et heures	56
10.5.6	Offre de prestations : clientèle et heures, en pourcentage	57

Finances

10.6.1	Recettes provenant de prestations propres et de subv., en mio. de francs	58
10.6.2	Recettes provenant de prestations propres et de subv., en pourcentage	59
10.6.3	Recettes provenant de prestations propres (sans subv.), en mio. de francs	60
10.6.4	Recettes provenant de prestations propres (sans subv.), en pourcentage	61
10.6.5	Dépenses et fortune en millions de francs	62
10.6.6	Dépenses en pourcentage	63

Chiffres significatifs

10.7.1	Coûts par heure facturée	64
10.7.2	Coûts par poste à plein temps	65
10.7.3	Coûts par client	66
10.7.4	Coûts globaux par habitant	67
10.7.5	Recettes par heure	68
10.7.6	Recettes par client	69
10.7.7	Heures par client	70
10.7.8	Densité de l'offre de soins	71
10.7.9	Taux de soins	72
10.7.10	Taux d'aide à domicile	73

Tableau 10.1 Tableau général

Canton	Nombre d'organisations	dont LAVS 101bis	Clients	Personnel	Postes à plein temps	Recettes (en mio. de francs)	Dépenses (en mio. de francs)
ZH	136	99	28'638	3'977	1'355	141.5	143.1
BE	127	122	25'457	3'818	1'453	124.7	125.0
LU	44	41	6'850	1'183	367	32.2	32.3
UR	1	1	696	97	38	3.3	2.9
SZ	14	14	2'334	318	109	8.8	9.4
OW	6	6	1'569	126	39	3.3	3.2
NW	1	1	589	94	35	2.9	2.9
GL	15	14	876	221	40	3.3	3.4
ZG	9	9	1'962	205	80	9.7	9.7
FR	13	12	7'725	592	279	24.0	23.7
SO	48	41	5'885	1'070	302	27.6	27.6
BS	3	3	6'867	998	392	35.7	35.5
BL	34	29	6'351	1'096	340	33.4	33.1
SH	20	9	1'793	324	87	8.3	8.2
AR	10	6	1'234	203	53	4.3	4.4
AI	1	1	321	69	21	1.8	1.8
SG	70	61	10'918	2'120	493	41.6	42.8
GR	21	20	3'971	780	258	21.7	22.9
AG	86	77	11'186	1'449	451	39.9	40.2
TG	37	33	4'937	736	211	19.1	19.3
TI	7	7	7'781	695	375	31.8	31.6
VD	10	10	22'288	3'323	1'405	134.1	135.9
VS	18	18	13'898	938	440	41.4	41.3
NE	7	7	5'010	494	237	22.1	22.3
GE	1	1	13'772	1'838	1'204	141.2	117.8
JU	1	1	3'332	482	235	19.3	19.3
CH	740	643	196'240	27'246	10'299	977.0	959.8

Tableau 10.2 Forme juridique des organisations

Canton	Statut de droit privé à but non lucratif		Statut de droit public		Total
	Association	Fondation	Commune	Autre	
ZH	107	6	16	7	136
BE	124	–	1	2	127
LU	43	–	1	–	44
UR	1	–	–	–	1
SZ	14	–	–	–	14
OW	6	–	–	–	6
NW	1	–	–	–	1
GL	15	–	–	–	15
ZG	8	1	–	–	9
FR	12	–	1	–	13
SO	43	2	3	–	48
BS	1	2	–	–	3
BL	33	–	1	–	34
SH	18	1	1	–	20
AR	10	–	–	–	10
AI	1	–	–	–	1
SG	59	9	2	–	70
GR	20	1	–	–	21
AG	84	1	1	–	86
TG	35	–	2	–	37
TI	7	–	–	–	7
VD	8	2	–	–	10
VS	18	–	–	–	18
NE	1	6	–	–	7
GE	–	1	–	–	1
JU	–	1	–	–	1
CH	669	33	29	9	740

Tableau 10.3 Offre des prestations (prestations de base) des organisations

Canton	Soins	Soins et aide à domicile	Soins, aide à domicile et repas	Soins et repas	Aide à domicile	Aide à domicile et repas	Total
ZH	8	75	50	–	3	–	136
BE	1	60	66	–	–	–	127
LU	–	14	29	–	1	–	44
UR	–	1	–	–	–	–	1
SZ	3	3	8	–	–	–	14
OW	–	5	1	–	–	–	6
NW	–	1	–	–	–	–	1
GL	–	12	3	–	–	–	15
ZG	–	2	6	1	–	–	9
FR	–	10	3	–	–	–	13
SO	4	13	31	–	–	–	48
BS	1	2	–	–	–	–	3
BL	2	17	14	–	–	1	34
SH	7	8	2	1	2	–	20
AR	–	2	8	–	–	–	10
AI	–	1	–	–	–	–	1
SG	6	30	31	1	1	1	70
GR	–	4	17	–	–	–	21
AG	1	71	14	–	–	–	86
TG	1	23	12	–	1	–	37
TI	–	7	–	–	–	–	7
VD	–	2	8	–	–	–	10
VS	–	3	15	–	–	–	18
NE	–	7	–	–	–	–	7
GE	–	–	1	–	–	–	1
JU	–	–	1	–	–	–	1
CH	34	373	320	3	8	2	740

Tableau 10.4.1 Personnel selon la qualification¹ : personnes

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	1'057	683	1'116	26	289	806	3'977
BE	885	866	1'123	10	312	622	3'818
LU	315	248	281	13	211	115	1'183
UR	18	19	23	–	4	33	97
SZ	72	75	69	1	28	73	318
OW	43	19	21	1	9	33	126
NW	18	11	40	1	3	21	94
GL	59	19	37	1	24	81	221
ZG	70	29	40	–	14	52	205
FR	144	213	143	2	49	41	592
SO	309	186	269	1	95	210	1'070
BS	272	216	218	–	72	220	998
BL	247	134	334	5	74	302	1'096
SH	91	40	78	–	13	102	324
AR	47	29	39	–	7	81	203
AI	14	6	20	–	3	26	69
SG	345	297	909	30	219	320	2'120
GR	207	116	300	4	38	115	780
AG	492	303	148	2	127	377	1'449
TG	163	171	168	5	51	178	736
TI	221	178	117	3	16	160	695
VD	788	215	1'246	189	413	472	3'323
VS	296	232	190	71	68	81	938
NE	131	149	92	29	47	46	494
GE	437	621	625	29	115	11	1'838
JU	85	117	202	–	24	54	482
CH	6'826	5'192	7'848	423	2'325	4'632	27'246

1 En accord avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile les niveaux de formation ont été établis ainsi :

Tableau	Questionnaire voir page 77ss: 5.1 Qualification des collaborateurs/rices employé(e)s
Diplôme en soins	Diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/MP/PSY, sage-femme Spécialisation: infirmiers/-ères en santé publique Spécialisation: conseillers/-ères en puériculture Diplôme: infirmiers/-ères niveau I et niveau II
Formation en tant qu'assistant pour les soins	Certificat: infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) Aides familiales diplômé(e)s Aides familiales CC OFIAMT Autres formations du domaine de l'aide et des soins (aide soignant, aide en gériatrie)
Cours dans le domaine de l'aide et des soins	Stagiaires Autres, cours dans le domaine de l'aide et des soins
Diplôme en travail social ou thérapeutique	Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale Autres professionnels diplômés de la santé (ergothérapeutes et physiothérapeutes, etc.)
Autre formation (p.ex. commerce)	Formation dans le domaine commercial ou administratif
Pas de formation Spitex spécifique	Pas de formation spécifique dans le domaine de l'aide et des soins à domicile

Tableau 10.4.2 Personnel selon la qualification : personnes, en pourcentage

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	26.6	17.2	28.1	0.7	7.3	20.3	100.0
BE	23.2	22.7	29.4	0.3	8.2	16.3	100.0
LU	26.6	21.0	23.8	1.1	17.8	9.7	100.0
UR	18.6	19.6	23.7	–	4.1	34.0	100.0
SZ	22.6	23.6	21.7	0.3	8.8	23.0	100.0
OW	34.1	15.1	16.7	0.8	7.1	26.2	100.0
NW	19.1	11.7	42.6	1.1	3.2	22.3	100.0
GL	26.7	8.6	16.7	0.5	10.9	36.7	100.0
ZG	34.1	14.1	19.5	–	6.8	25.4	100.0
FR	24.3	36.0	24.2	0.3	8.3	6.9	100.0
SO	28.9	17.4	25.1	0.1	8.9	19.6	100.0
BS	27.3	21.6	21.8	–	7.2	22.0	100.0
BL	22.5	12.2	30.5	0.5	6.8	27.6	100.0
SH	28.1	12.3	24.1	–	4.0	31.5	100.0
AR	23.2	14.3	19.2	–	3.4	39.9	100.0
AI	20.3	8.7	29.0	–	4.3	37.7	100.0
SG	16.3	14.0	42.9	1.4	10.3	15.1	100.0
GR	26.5	14.9	38.5	0.5	4.9	14.7	100.0
AG	34.0	20.9	10.2	0.1	8.8	26.0	100.0
TG	22.1	23.2	22.8	0.7	6.9	24.2	100.0
TI	31.8	25.6	16.8	0.4	2.3	23.0	100.0
VD	23.7	6.5	37.5	5.7	12.4	14.2	100.0
VS	31.6	24.7	20.3	7.6	7.2	8.6	100.0
NE	26.5	30.2	18.6	5.9	9.5	9.3	100.0
GE	23.8	33.8	34.0	1.6	6.3	0.6	100.0
JU	17.6	24.3	41.9	–	5.0	11.2	100.0
CH	25.1	19.1	28.8	1.6	8.5	17.0	100.0

Tableau 10.4.3 Personnel selon la qualification¹ : postes à plein temps

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	437	325	344	12	103	134	1'355
BE	395	432	418	7	117	83	1'453
LU	121	98	79	5	46	17	367
UR	9	11	9	–	2	8	38
SZ	33	33	21	0	10	12	109
OW	15	9	7	0	3	5	39
NW	12	6	12	1	2	3	35
GL	14	6	7	0	5	9	40
ZG	34	14	14	–	6	11	80
FR	81	103	64	1	23	6	279
SO	106	77	72	1	21	26	302
BS	90	100	104	–	28	69	392
BL	99	63	103	1	28	47	340
SH	33	14	19	–	3	18	87
AR	20	11	10	–	3	8	53
AI	7	5	4	–	1	3	21
SG	145	108	145	9	43	42	493
GR	77	50	91	1	16	24	258
AG	168	128	44	1	32	78	451
TG	68	59	44	2	14	25	211
TI	137	108	38	3	11	79	375
VD	366	97	486	100	225	131	1'405
VS	138	135	61	43	40	23	440
NE	61	80	46	12	22	17	237
GE	327	405	359	22	82	10	1'204
JU	46	68	93	–	11	18	235
CH	3'037	2'546	2'693	220	897	905	10'299

1 En accord avec l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile les niveaux de formation ont été établis ainsi :

Tableau	Questionnaire voir page 77ss: 5.1 Qualification des collaborateurs/rices employé(e)s
Diplôme en soins	Diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/MP/PSY, sage-femme Spécialisation: infirmiers/-ères en santé publique Spécialisation: conseillers/-ères en puériculture Diplôme: infirmiers/-ères niveau I et niveau II
Formation en tant qu'assistant pour les soins	Certificat: infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) Aides familiales diplômé(e)s Aides familiales CC OFIAMT Autres formations du domaine de l'aide et des soins (aide soignant, aide en gériatrie)
Cours dans le domaine de l'aide et des soins	Stagiaires Autres, cours dans le domaine de l'aide et des soins
Diplôme en travail social ou thérapeutique	Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale Autres professionnels diplômés de la santé (ergothérapeutes et physiothérapeutes, etc.)
Autre formation (p.ex. commerce)	Formation dans le domaine commercial ou administratif
Pas de formation Spitex spécifique	Pas de formation spécifique dans le domaine de l'aide et des soins à domicile

Tableau 10.4.4 Personnel selon la qualification : postes à plein temps, en pourcentage

Canton	Diplôme en soins	Assistance pour les soins	Cours dans le dom. de l'aide et des soins	Dipl. en trav. social ou thérapeut.	Autre formation (commerce)	Pas de formation Spitex	Total
ZH	32.2	24.0	25.4	0.9	7.6	9.9	100.0
BE	27.2	29.7	28.8	0.5	8.0	5.7	100.0
LU	33.1	26.7	21.6	1.3	12.7	4.7	100.0
UR	23.2	27.9	23.7	–	5.7	19.5	100.0
SZ	30.0	30.7	19.2	0.1	9.1	11.0	100.0
OW	39.3	23.3	17.4	0.1	8.4	11.5	100.0
NW	34.2	17.1	33.3	2.0	4.3	9.0	100.0
GL	34.3	15.1	16.3	0.1	11.7	22.6	100.0
ZG	42.5	18.0	18.2	–	7.7	13.5	100.0
FR	28.9	37.0	23.1	0.5	8.2	2.3	100.0
SO	35.1	25.5	23.9	0.2	6.9	8.4	100.0
BS	23.0	25.5	26.6	–	7.3	17.7	100.0
BL	29.0	18.5	30.2	0.4	8.3	13.8	100.0
SH	38.5	15.7	21.7	–	3.6	20.6	100.0
AR	38.8	21.9	18.3	–	5.7	15.3	100.0
AI	35.6	25.4	18.5	–	5.9	14.6	100.0
SG	29.4	21.9	29.5	1.8	8.7	8.6	100.0
GR	29.8	19.5	35.1	0.3	6.0	9.2	100.0
AG	37.1	28.3	9.9	0.1	7.2	17.4	100.0
TG	32.1	28.1	20.9	0.8	6.6	11.6	100.0
TI	36.4	28.9	10.1	0.7	2.9	21.0	100.0
VD	26.0	6.9	34.6	7.1	16.0	9.3	100.0
VS	31.3	30.8	13.8	9.7	9.1	5.3	100.0
NE	25.6	33.7	19.4	5.1	9.1	7.2	100.0
GE	27.2	33.6	29.8	1.8	6.8	0.9	100.0
JU	19.5	28.8	39.4	–	4.8	7.5	100.0
CH	29.5	24.7	26.2	2.1	8.7	8.8	100.0

Tableau 10.4.5 Personnel et postes à plein temps selon la fonction

Canton	Personnel				Postes			
	Soins	Direction	Administ- ration	Total	Soins	Direction	Administ- ration	Total
ZH	3'508	261	208	3'977	1'143	145	67	1'355
BE	3'328	224	267	3'818	1'240	118	95	1'453
LU	1'054	36	93	1'183	320	14	32	367
UR	91	4	2	97	34	3	1	38
SZ	275	20	23	318	90	12	7	109
OW	111	9	6	126	33	5	2	39
NW	85	4	5	94	30	2	2	35
GL	193	15	13	221	35	3	2	40
ZG	167	20	18	205	62	12	5	80
FR	532	21	39	592	251	10	18	279
SO	901	73	96	1'070	252	31	19	302
BS	867	82	49	998	335	41	15	392
BL	960	69	67	1'096	283	37	20	340
SH	293	24	7	324	76	9	2	87
AR	184	10	9	203	44	5	4	53
AI	63	3	3	69	18	1	1	21
SG	1'932	94	94	2'120	421	45	26	493
GR	680	60	40	780	211	33	13	258
AG	1'262	95	92	1'449	391	38	23	451
TG	648	47	40	736	182	17	12	211
TI	649	30	16	695	339	25	11	375
VD	2'838	124	361	3'323	1'133	86	186	1'405
VS	859	26	53	938	395	13	32	440
NE	445	10	39	494	215	7	16	237
GE	1'661	64	113	1'838	1'065	59	80	1'204
JU	409	47	26	482	201	24	10	235
CH	23'995	1'472	1'779	27'246	8'801	797	700	10'299

Tableau 10.4.6 Personnel et postes à plein temps selon la fonction, en pourcentage

Canton	Personnel en %				Postes en %			
	Soins	Direction	Administ- ration	Total	Soins	Direction	Administ- ration	Total
ZH	88.2	6.6	5.2	100.0	84.3	10.7	5.0	100.0
BE	87.2	5.9	7.0	100.0	85.3	8.1	6.6	100.0
LU	89.1	3.0	7.9	100.0	87.2	3.9	8.8	100.0
UR	93.8	4.1	2.1	100.0	88.5	8.3	3.1	100.0
SZ	86.5	6.3	7.2	100.0	82.8	10.6	6.6	100.0
OW	88.1	7.1	4.8	100.0	83.4	12.5	4.1	100.0
NW	90.4	4.3	5.3	100.0	87.0	7.0	6.1	100.0
GL	87.3	6.8	5.9	100.0	86.0	8.3	5.7	100.0
ZG	81.5	9.8	8.8	100.0	78.2	15.1	6.7	100.0
FR	89.9	3.5	6.6	100.0	90.0	3.5	6.4	100.0
SO	84.2	6.8	9.0	100.0	83.5	10.1	6.4	100.0
BS	86.9	8.2	4.9	100.0	85.5	10.5	3.9	100.0
BL	87.6	6.3	6.1	100.0	83.1	11.0	5.9	100.0
SH	90.4	7.4	2.2	100.0	87.6	10.1	2.2	100.0
AR	90.6	4.9	4.4	100.0	84.4	8.9	6.7	100.0
AI	91.3	4.3	4.3	100.0	88.3	5.4	6.3	100.0
SG	91.1	4.4	4.4	100.0	85.5	9.2	5.3	100.0
GR	87.2	7.7	5.1	100.0	82.0	12.9	5.1	100.0
AG	87.1	6.6	6.3	100.0	86.6	8.4	5.0	100.0
TG	88.1	6.4	5.5	100.0	86.1	8.3	5.6	100.0
TI	93.4	4.3	2.3	100.0	90.4	6.8	2.8	100.0
VD	85.4	3.7	10.9	100.0	80.7	6.1	13.2	100.0
VS	91.6	2.8	5.7	100.0	89.9	2.9	7.2	100.0
NE	90.1	2.0	7.9	100.0	90.4	3.0	6.6	100.0
GE	90.4	3.5	6.1	100.0	88.5	4.9	6.6	100.0
JU	84.9	9.8	5.4	100.0	85.5	10.3	4.2	100.0
CH	88.1	5.4	6.5	100.0	85.5	7.7	6.8	100.0

Tableau 10.5.1 Clientèle selon la classe d'âge : personnes

Canton	Personnes selon classe d'âge ¹					Total	Clients		
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+		Sans doubles comptages Femmes	Hommes	Total
ZH	226	410	11'360	15'117	20'623	47'736	20'903	7'735	28'638
BE	147	284	7'410	10'291	15'957	34'089	17'745	7'712	25'457
LU	495	52	2'158	2'387	3'411	8'503	4'664	2'186	6'850
UR	5	8	302	296	486	1'097	494	202	696
SZ	9	8	1'213	804	985	3'019	1'720	614	2'334
OW	396	8	328	417	701	1'850	1'094	475	1'569
NW	6	11	246	133	287	683	453	136	589
GL	6	9	292	367	500	1'174	610	266	876
ZG	13	12	937	590	813	2'365	1'473	489	1'962
FR	19	76	2'580	2'571	3'289	8'535	5'420	2'305	7'725
SO	78	78	1'656	2'507	4'228	8'547	4'155	1'730	5'885
BS	25	19	1'532	2'720	5'148	9'444	5'153	1'714	6'867
BL	45	42	2'193	2'888	4'145	9'313	4'673	1'678	6'351
SH	1	16	510	719	968	2'214	1'320	473	1'793
AR	23	8	416	477	768	1'692	873	361	1'234
AI	11	3	154	125	158	451	232	89	321
SG	35	59	3'870	4'133	6'977	15'074	7'778	3'140	10'918
GR	16	51	1'444	1'787	3'137	6'435	2'917	1'054	3'971
AG	96	131	4'204	4'510	5'718	14'659	8'047	3'139	11'186
TG	9	42	1'968	1'906	3'120	7'045	3'465	1'472	4'937
TI	949	27	1'926	3'357	4'292	10'551	5'405	2'376	7'781
VD	144	300	7'725	8'054	12'408	28'631	15'546	6'742	22'288
VS	2'806	310	7'335	3'915	4'349	18'715	9'329	4'569	13'898
NE	18	11	1'865	2'462	3'687	8'043	3'546	1'464	5'010
GE	362	108	4'630	5'366	7'893	18'359	10'026	3'746	13'772
JU	6	22	1'367	1'326	1'566	4'287	2'361	971	3'332
CH	5'946	2'105	69'621	79'225	115'614	272'511	139'402	56'838	196'240

1 Une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois.

Tableau 10.5.2 Clientèle selon la classe d'âge : personnes, en pourcentage

Canton	Personnes selon classe d'âge en %					Total	Clients en % Sans double comptage		
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+		Femmes	Hommes	Total
ZH	0.5	0.9	23.8	31.7	43.2	100.0	73.0	27.0	100.0
BE	0.4	0.8	21.7	30.2	46.8	100.0	69.7	30.3	100.0
LU	5.8	0.6	25.4	28.1	40.1	100.0	68.1	31.9	100.0
UR	0.5	0.7	27.5	27.0	44.3	100.0	71.0	29.0	100.0
SZ	0.3	0.3	40.2	26.6	32.6	100.0	73.7	26.3	100.0
OW	21.4	0.4	17.7	22.5	37.9	100.0	69.7	30.3	100.0
NW	0.9	1.6	36.0	19.5	42.0	100.0	76.9	23.1	100.0
GL	0.5	0.8	24.9	31.3	42.6	100.0	69.6	30.4	100.0
ZG	0.5	0.5	39.6	24.9	34.4	100.0	75.1	24.9	100.0
FR	0.2	0.9	30.2	30.1	38.5	100.0	70.2	29.8	100.0
SO	0.9	0.9	19.4	29.3	49.5	100.0	70.6	29.4	100.0
BS	0.3	0.2	16.2	28.8	54.5	100.0	73.6	26.4	100.0
BL	0.5	0.5	23.5	31.0	44.5	100.0	72.1	27.9	100.0
SH	0.0	0.7	23.0	32.5	43.7	100.0	73.6	26.4	100.0
AR	1.4	0.5	24.6	28.2	45.4	100.0	70.7	29.3	100.0
AI	2.4	0.7	34.1	27.7	35.0	100.0	72.3	27.7	100.0
SG	0.2	0.4	25.7	27.4	46.3	100.0	71.2	28.8	100.0
GR	0.2	0.8	22.4	27.8	48.7	100.0	73.5	26.5	100.0
AG	0.7	0.9	28.7	30.8	39.0	100.0	71.9	28.1	100.0
TG	0.1	0.6	27.9	27.1	44.3	100.0	70.2	29.8	100.0
TI	9.0	0.3	18.3	31.8	40.7	100.0	69.5	30.5	100.0
VD	0.5	1.0	27.0	28.1	43.3	100.0	69.8	30.2	100.0
VS	15.0	1.7	39.2	20.9	23.2	100.0	67.1	32.9	100.0
NE	0.2	0.1	23.2	30.6	45.8	100.0	70.8	29.2	100.0
GE	2.0	0.6	25.2	29.2	43.0	100.0	72.8	27.2	100.0
JU	0.1	0.5	31.9	30.9	36.5	100.0	70.9	29.1	100.0
CH	2.2	0.8	25.5	29.1	42.4	100.0	71.0	29.0	100.0

Tableau 10.5.3 Clientèle selon la classe d'âge : heures

Canton	Heures selon classe d'âge					Total
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+	
ZH	10'938	27'751	286'048	395'160	917'471	1'637'368
BE	3'581	8'658	263'921	411'190	846'612	1'533'962
LU	19'137	3'159	99'787	106'711	157'621	386'414
UR	301	1'914	16'981	10'064	26'017	55'277
SZ	368	392	44'109	29'960	44'657	119'486
OW	1'021	590	15'253	12'063	17'137	46'062
NW	299	1'201	13'244	5'481	14'634	34'859
GL	386	154	9'236	15'241	22'741	47'758
ZG	631	409	52'869	27'275	50'941	132'126
FR	471	1'446	90'128	87'433	123'028	302'507
SO	5'557	5'202	50'625	92'836	197'804	352'024
BS	689	3'831	70'325	136'764	301'572	513'181
BL	2'029	1'131	65'575	112'937	226'488	408'160
SH	4	2'162	22'142	29'317	50'302	103'927
AR	27	358	12'694	19'167	28'522	60'767
AI	363	307	5'998	9'508	11'488	27'664
SG	1'541	2'609	148'837	172'407	351'393	676'787
GR	811	3'392	63'412	73'441	169'090	310'146
AG	6'163	6'753	141'305	164'716	253'137	572'073
TG	411	629	65'810	73'686	143'762	284'297
TI	5'344	943	74'198	127'196	188'663	396'344
VD	2'048	6'096	231'486	329'316	685'365	1'254'311
VS	9'585	6'805	150'317	117'883	188'456	473'047
NE	60	192	45'879	61'427	102'376	209'933
GE	6'526	3'626	163'194	239'523	406'205	819'074
JU	82	499	61'600	82'178	139'279	283'639
CH	78'371	90'209	2'264'974	2'942'879	5'664'760	11'041'193

Tableau 10.5.4 Clientèle selon la classe d'âge : heures, en pourcentage

Canton	Heures selon classe d'âge en %					Total
	0 – 4	5 – 19	20 – 64	65 – 79	80+	
ZH	0.7	1.7	17.5	24.1	56.0	100.0
BE	0.2	0.6	17.2	26.8	55.2	100.0
LU	5.0	0.8	25.8	27.6	40.8	100.0
UR	0.5	3.5	30.7	18.2	47.1	100.0
SZ	0.3	0.3	36.9	25.1	37.4	100.0
OW	2.2	1.3	33.1	26.2	37.2	100.0
NW	0.9	3.4	38.0	15.7	42.0	100.0
GL	0.8	0.3	19.3	31.9	47.6	100.0
ZG	0.5	0.3	40.0	20.6	38.6	100.0
FR	0.2	0.5	29.8	28.9	40.7	100.0
SO	1.6	1.5	14.4	26.4	56.2	100.0
BS	0.1	0.7	13.7	26.7	58.8	100.0
BL	0.5	0.3	16.1	27.7	55.5	100.0
SH	0.0	2.1	21.3	28.2	48.4	100.0
AR	0.0	0.6	20.9	31.5	46.9	100.0
AI	1.3	1.1	21.7	34.4	41.5	100.0
SG	0.2	0.4	22.0	25.5	51.9	100.0
GR	0.3	1.1	20.4	23.7	54.5	100.0
AG	1.1	1.2	24.7	28.8	44.2	100.0
TG	0.1	0.2	23.1	25.9	50.6	100.0
TI	1.3	0.2	18.7	32.1	47.6	100.0
VD	0.2	0.5	18.5	26.3	54.6	100.0
VS	2.0	1.4	31.8	24.9	39.8	100.0
NE	0.0	0.1	21.9	29.3	48.8	100.0
GE	0.8	0.4	19.9	29.2	49.6	100.0
JU	0.0	0.2	21.7	29.0	49.1	100.0
CH	0.7	0.8	20.5	26.7	51.3	100.0

Tableau 10.5.5 Offre des prestations : clientèle et heures

Canton	Personnes				Heures			
	Soins	Aide à domicile	Autre	Total ¹	Soins	Aide à domicile	Autre	Total
ZH	21'882	18'578	7'276	47'736	771'329	779'727	86'312	1'637'368
BE	20'251	13'435	403	34'089	894'530	634'643	4'789	1'533'962
LU	4'264	4'158	81	8'503	184'248	196'417	5'749	386'414
UR	698	399	–	1'097	26'651	28'626	–	55'277
SZ	1'895	1'124	–	3'019	67'537	51'949	–	119'486
OW	999	425	426	1'850	26'189	19'415	458	46'062
NW	347	336	–	683	17'189	17'670	–	34'859
GL	742	410	22	1'174	29'026	18'650	82	47'758
ZG	1'021	1'344	–	2'365	38'757	93'368	–	132'126
FR	5'301	3'234	–	8'535	161'083	141'424	–	302'507
SO	4'996	3'184	367	8'547	232'582	115'438	4'004	352'024
BS	4'416	5'028	–	9'444	253'765	259'416	–	513'181
BL	4'553	4'002	758	9'313	194'886	201'106	12'169	408'161
SH	1'182	1'028	4	2'214	50'429	52'752	746	103'927
AR	953	651	88	1'692	30'344	28'715	1'708	60'767
AI	257	194	–	451	11'975	15'689	–	27'664
SG	7'607	6'689	778	15'074	287'658	387'154	1'975	676'787
GR	3'355	3'047	33	6'435	146'573	163'573	–	310'146
AG	7'554	6'824	281	14'659	269'488	300'383	2'202	572'073
TG	4'066	2'697	282	7'045	153'393	130'012	891	284'297
TI	4'708	4'939	904	10'551	177'095	216'214	3'035	396'344
VD	18'600	9'926	105	28'631	888'158	366'105	48	1'254'311
VS	5'728	4'871	8'116	18'715	192'533	203'693	76'821	473'047
NE	5'076	2'906	61	8'043	115'623	94'060	250	209'933
GE	8'928	9'431	–	18'359	277'254	541'820	–	819'074
JU	2'126	2'161	–	4'287	177'794	105'845	–	283'639
CH	141'505	111'021	19'985	272'511	5'676'088	5'163'866	201'240	11'041'193

¹ Une personne qui bénéficie de plusieurs genres de prestations est comptée plusieurs fois.

Tableau 10.5.6 Offre des prestations : clientèle et heures, en pourcentage

Canton	Personnes en %				Heures en %			
	Soins	Aide à domicile	Autre	Total	Soins	Aide à domicile	Autre	Total
ZH	45.8	38.9	15.2	100.0	47.1	47.6	5.3	100.0
BE	59.4	39.4	1.2	100.0	58.3	41.4	0.3	100.0
LU	50.1	48.9	1.0	100.0	47.7	50.8	1.5	100.0
UR	63.6	36.4	–	100.0	48.2	51.8	–	100.0
SZ	62.8	37.2	–	100.0	56.5	43.5	–	100.0
OW	54.0	23.0	23.0	100.0	56.9	42.1	1.0	100.0
NW	50.8	49.2	–	100.0	49.3	50.7	–	100.0
GL	63.2	34.9	1.9	100.0	60.8	39.1	0.2	100.0
ZG	43.2	56.8	–	100.0	29.3	70.7	–	100.0
FR	62.1	37.9	–	100.0	53.2	46.8	–	100.0
SO	58.5	37.3	4.3	100.0	66.1	32.8	1.1	100.0
BS	46.8	53.2	–	100.0	49.4	50.6	–	100.0
BL	48.9	43.0	8.1	100.0	47.7	49.3	3.0	100.0
SH	53.4	46.4	0.2	100.0	48.5	50.8	0.7	100.0
AR	56.3	38.5	5.2	100.0	49.9	47.3	2.8	100.0
AI	57.0	43.0	–	100.0	43.3	56.7	–	100.0
SG	50.5	44.4	5.2	100.0	42.5	57.2	0.3	100.0
GR	52.1	47.4	0.5	100.0	47.3	52.7	–	100.0
AG	51.5	46.6	1.9	100.0	47.1	52.5	0.4	100.0
TG	57.7	38.3	4.0	100.0	54.0	45.7	0.3	100.0
TI	44.6	46.8	8.6	100.0	44.7	54.6	0.8	100.0
VD	65.0	34.7	0.4	100.0	70.8	29.2	0.0	100.0
VS	30.6	26.0	43.4	100.0	40.7	43.1	16.2	100.0
NE	63.1	36.1	0.8	100.0	55.1	44.8	0.1	100.0
GE	48.6	51.4	–	100.0	33.8	66.2	–	100.0
JU	49.6	50.4	–	100.0	62.7	37.3	–	100.0
CH	51.9	40.7	7.3	100.0	51.4	46.8	1.8	100.0

Tableau 10.6.1 Recettes provenant de prestations propres et de subventions, en millions de francs

Canton	Recettes des prestations propres		Recettes des subventions				Total
	Prestations de service	Autres recettes	LAVS 101bis ¹	Canton	Communes	Autres pouvoirs publics	
ZH	70.7	8.7	21.2	11.9	28.7	0.2	141.5
BE ²	63.1	6.9	22.8	–	31.7	0.2	124.7
LU	15.4	1.9	5.9	–	8.8	0.3	32.2
UR	1.8	0.2	0.5	0.4	0.4	–	3.3
SZ	5.1	0.9	1.7	0.0	0.9	0.3	8.8
OW	1.8	0.3	0.6	–	0.5	0.0	3.3
NW	1.3	0.3	0.5	–	0.8	0.0	2.9
GL	1.8	0.5	0.6	0.1	0.2	0.1	3.3
ZG	4.2	0.5	1.5	–	3.5	0.1	9.7
FR	11.2	1.1	4.1	1.9	5.8	0.0	24.0
SO	16.7	2.1	4.3	–	4.5	0.2	27.6
BS	17.8	1.2	7.0	–	9.7	–	35.7
BL	17.1	2.4	6.2	0.1	7.6	0.1	33.4
SH	4.5	0.6	1.4	0.8	0.7	0.2	8.3
AR	2.4	0.5	0.6	0.2	0.4	0.0	4.3
AI	0.9	0.2	0.3	0.5	–	0.0	1.8
SG	26.1	3.1	7.3	0.0	4.5	0.5	41.6
GR	8.7	0.8	3.6	4.3	4.3	0.0	21.7
AG	21.1	3.9	7.4	0.0	7.1	0.4	39.9
TG	10.1	2.3	3.2	0.1	3.1	0.2	19.1
TI	10.9	0.4	5.1	3.1	12.2	–	31.8
VD	59.3	0.6	22.9	25.7	21.4	4.3	134.1
VS	15.1	1.6	6.0	9.2	9.0	0.5	41.4
NE	10.6	0.2	3.7	4.5	3.1	–	22.1
GE	30.6	2.7	23.8	83.8	0.3	–	141.2
JU	10.1	0.1	3.7	5.3	0.0	0.0	19.3
CH	438.5	44.0	165.9	151.9	169.1	7.6	977.0

1 Le total annoncé de 165.9 millions de francs varie légèrement par rapport aux montants comptabilisés par l'AVS : en effet l'imputation par l'AVS et par les organisations Spitex ne se fait pas la même année et les organisations ayant plusieurs domaines d'activité (Croix Rouge, Pro Senectute) sont en outre saisies différemment.

2 Dans le canton de Berne, les organisations sont financées par les communes (couverture de déficit, budget global, contributions par tête). Le canton ne paye aucune subvention directe aux organisations Spitex mais rembourse 50 % des subventions versées dans le cadre de péréquation financière.

Tableau 10.6.2 Recettes provenant de prestations propres et de subventions, en pourcentage

Canton	Recettes des prestations propres		Recettes des subventions				Total
	Prestations de service	Autres recettes	LAVS 101bis	Canton	Communes	Autres pouvoirs publics	
ZH	50.0	6.2	15.0	8.4	20.3	0.2	100.0
BE ¹	50.6	5.5	18.3	–	25.5	0.2	100.0
LU	47.7	5.9	18.4	–	27.2	0.8	100.0
UR	55.8	5.2	16.4	11.3	11.3	–	100.0
SZ	58.2	9.9	18.8	0.1	9.7	3.3	100.0
OW	55.3	9.0	19.0	–	16.4	0.3	100.0
NW	43.9	9.4	18.4	–	27.8	0.6	100.0
GL	54.2	16.1	18.5	3.1	6.2	1.9	100.0
ZG	43.3	5.5	15.0	–	35.7	0.5	100.0
FR	46.5	4.7	17.1	7.7	24.1	0.0	100.0
SO	60.3	7.6	15.5	–	16.1	0.5	100.0
BS	49.9	3.3	19.7	–	27.1	–	100.0
BL	51.2	7.1	18.6	0.2	22.7	0.3	100.0
SH	54.2	7.3	17.0	10.1	8.8	2.6	100.0
AR	56.9	12.8	15.1	4.9	10.1	0.3	100.0
AI	49.6	8.6	15.4	26.5	–	0.0	100.0
SG	62.9	7.5	17.6	0.0	10.9	1.2	100.0
GR	40.0	3.6	16.4	19.9	19.9	0.2	100.0
AG	52.7	9.9	18.5	0.1	17.7	1.0	100.0
TG	53.0	11.9	17.0	0.8	16.3	1.1	100.0
TI	34.2	1.4	16.1	9.8	38.5	–	100.0
VD	44.2	0.4	17.1	19.1	15.9	3.2	100.0
VS	36.5	3.9	14.5	22.2	21.7	1.3	100.0
NE	48.2	1.0	16.7	20.2	14.0	–	100.0
GE	21.7	1.9	16.9	59.3	0.2	–	100.0
JU	52.5	0.7	18.9	27.7	0.2	0.0	100.0
CH	44.9	4.5	17.0	15.6	17.3	0.8	100.0

1 Dans le canton de Berne, les organisations sont financées par les communes (couverture de déficit, budget global, contributions par tête). Le canton ne paye aucune subvention directe aux organisations Spitex mais rembourse 50 % des subventions versées dans le cadre de péréquation financière.

Tableau 10.6.3 Recettes provenant de prestations propres (sans subventions), en millions de francs

Canton	Soins OPAS	Aide à domicile	Repas	Autres prestations	Cotisations des membres	Dons et legs	Autre	Total
ZH	47.3	20.6	2.0	0.9	3.0	2.2	3.5	79.4
BE	43.1	17.5	1.6	1.0	1.3	1.1	4.5	70.0
LU	9.5	4.5	0.8	0.5	0.8	0.6	0.6	17.3
UR	1.4	0.5	–	–	0.1	0.1	0.0	2.0
SZ	3.3	1.1	0.3	0.4	0.5	0.3	0.1	6.0
OW	1.3	0.4	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	2.1
NW	0.9	0.4	–	0.0	0.0	0.2	0.0	1.5
GL	1.4	0.3	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	2.3
ZG	2.0	1.6	0.4	0.1	0.2	0.2	0.2	4.7
FR	8.1	2.2	0.5	0.4	0.3	0.1	0.8	12.3
SO	11.8	3.0	1.3	0.6	0.9	0.6	0.5	18.7
BS	12.1	5.7	–	0.0	0.6	0.3	0.3	19.0
BL	10.8	5.1	0.7	0.6	1.3	0.7	0.4	19.5
SH	2.5	1.0	0.6	0.4	0.2	0.2	0.2	5.1
AR	1.4	0.6	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	3.0
AI	0.5	0.3	–	0.0	0.0	0.1	0.0	1.0
SG	15.0	9.5	1.4	0.3	1.4	1.2	0.5	29.2
GR	6.0	2.1	0.6	0.1	0.2	0.1	0.4	9.5
AG	12.9	6.6	0.3	1.3	2.4	1.0	0.5	25.0
TG	6.9	2.8	0.2	0.2	1.1	0.5	0.6	12.4
TI	7.9	2.9	–	0.0	0.2	0.0	0.2	11.3
VD	44.8	7.8	6.1	0.7	–	0.2	0.4	59.9
VS	9.8	3.6	0.9	0.8	0.1	0.2	1.3	16.7
NE	7.9	1.9	–	0.9	0.0	0.0	0.2	10.9
GE	16.0	8.1	5.1	1.4	–	0.0	2.7	33.3
JU	6.9	2.2	1.1	0.0	–	0.1	0.1	10.3
CH	291.2	112.4	23.8	11.0	15.2	10.6	18.2	482.5

Tableau 10.6.4 Recettes provenant de prestations propres (sans subventions), en pourcentage

Canton	Soins OPAS	Aide à domicile	Repas	Autres prestations	Cotisations des membres	Dons et legs	Autre	Total
ZH	59.5	26.0	2.5	1.1	3.8	2.8	4.4	100.0
BE	61.6	24.9	2.2	1.4	1.8	1.5	6.4	100.0
LU	55.3	26.2	4.4	3.1	4.4	3.3	3.2	100.0
UR	67.5	24.0	–	–	3.8	2.6	2.0	100.0
SZ	54.7	17.7	5.7	7.4	7.7	5.3	1.5	100.0
OW	63.0	19.7	0.4	2.9	5.1	5.1	3.8	100.0
NW	57.2	25.1	–	0.1	3.0	14.1	0.5	100.0
GL	57.7	14.8	1.7	2.8	7.4	8.7	6.8	100.0
ZG	42.7	34.2	9.3	2.5	4.4	3.4	3.5	100.0
FR	65.7	18.0	3.9	3.2	2.0	1.0	6.2	100.0
SO	62.8	16.1	6.7	3.2	5.0	3.2	2.9	100.0
BS	63.9	29.8	–	0.1	3.2	1.5	1.5	100.0
BL	55.2	26.2	3.4	3.1	6.8	3.4	2.0	100.0
SH	49.5	20.5	11.0	7.0	4.2	3.8	3.9	100.0
AR	46.3	21.4	7.3	6.6	7.4	8.9	2.1	100.0
AI	49.3	33.3	–	2.7	1.3	11.2	2.2	100.0
SG	51.2	32.5	4.6	1.1	4.7	4.2	1.7	100.0
GR	62.8	22.0	6.2	0.7	2.3	1.6	4.4	100.0
AG	51.5	26.6	1.1	5.0	9.4	4.2	2.2	100.0
TG	55.7	22.5	1.9	1.6	9.3	4.4	4.7	100.0
TI	69.9	25.9	–	0.4	2.2	0.0	1.6	100.0
VD	74.8	13.0	10.2	1.1	–	0.3	0.7	100.0
VS	58.7	21.3	5.3	5.1	0.5	1.0	8.1	100.0
NE	72.4	17.2	–	8.4	0.3	0.2	1.5	100.0
GE	48.1	24.5	15.2	4.3	–	0.0	8.0	100.0
JU	66.9	21.2	10.4	0.1	–	0.7	0.7	100.0
CH	60.4	23.3	4.9	2.3	3.1	2.2	3.8	100.0

Tableau 10.6.5 Dépenses et fortune en millions de francs

Canton	Salaires AVS	Charges sociales	Dépenses			Fortune		
			Autres frais de personnel	Autre dépenses	Total	1.1.02	31.12.02	Variation
ZH	101.7	14.4	8.2	18.8	143.1	34.9	34.7	-0.2
BE	91.0	14.0	2.9	17.1	125.0	19.6	19.1	-0.5
LU	23.1	3.4	1.0	4.8	32.3	4.0	4.0	0.0
UR	2.2	0.2	0.1	0.5	2.9	1.4	1.8	0.4
SZ	6.7	0.9	0.2	1.7	9.4	3.8	3.1	-0.6
OW	2.4	0.3	0.1	0.5	3.2	0.0	0.0	0.0
NW	2.2	0.3	0.1	0.3	2.9	-	-	-
GL	2.4	0.3	0.1	0.6	3.4	1.7	1.8	0.1
ZG	5.7	1.0	0.3	2.8	9.7	1.0	1.0	0.0
FR	16.7	2.8	2.0	2.3	23.7	0.8	0.8	0.0
SO	20.0	2.7	0.7	4.2	27.6	6.0	6.1	0.0
BS	27.1	4.6	1.7	2.1	35.5	4.8	4.5	-0.2
BL	23.9	3.7	1.0	4.4	33.1	4.9	5.3	0.4
SH	5.9	0.9	0.1	1.4	8.2	2.9	2.9	0.0
AR	2.9	0.4	0.2	0.8	4.4	2.6	2.5	-0.2
AI	1.3	0.2	0.1	0.3	1.8	0.2	0.2	0.0
SG	30.5	4.5	1.7	6.1	42.8	11.6	10.7	-0.9
GR	16.0	2.0	0.9	4.1	22.9	8.8	9.2	0.4
AG	29.2	4.0	1.9	5.1	40.2	16.1	15.9	-0.2
TG	13.9	1.9	0.7	2.8	19.3	3.6	3.9	0.2
TI	23.7	4.5	1.3	2.2	31.6	0.8	0.7	-0.1
VD	94.4	19.0	1.4	21.0	135.9	2.5	2.6	0.1
VS	28.7	5.8	1.7	5.1	41.3	1.9	2.1	0.2
NE	16.5	3.0	0.0	2.8	22.3	1.5	1.5	0.0
GE	88.7	20.8	2.9	5.3	117.8	0.2	0.2	0.0
JU	14.1	2.3	0.5	2.5	19.3	0.6	0.5	-0.1
CH	690.8	117.8	31.7	119.5	959.8	136.4	135.3	-1.2

Tableau 10.6.6 Dépenses en pourcentage

Canton	Salaires AVS	Charges sociales	Autres frais de personnel	Autres dépenses	Dépenses totales
ZH	71.1	10.1	5.7	13.1	100.0
BE	72.8	11.2	2.3	13.7	100.0
LU	71.3	10.6	3.2	14.8	100.0
UR	74.7	7.0	1.9	16.4	100.0
SZ	71.4	9.1	1.8	17.7	100.0
OW	73.3	9.8	1.9	14.9	100.0
NW	75.8	9.9	2.4	11.9	100.0
GL	70.7	9.5	3.7	16.1	100.0
ZG	59.0	9.8	2.7	28.4	100.0
FR	70.4	11.6	8.3	9.7	100.0
SO	72.3	9.8	2.7	15.2	100.0
BS	76.4	12.9	4.7	6.1	100.0
BL	72.3	11.2	3.1	13.4	100.0
SH	71.1	10.4	1.5	17.0	100.0
AR	67.1	10.0	5.3	17.7	100.0
AI	71.4	10.1	3.3	15.2	100.0
SG	71.2	10.5	4.0	14.3	100.0
GR	69.8	8.6	3.7	17.8	100.0
AG	72.7	10.0	4.6	12.8	100.0
TG	71.8	10.1	3.8	14.3	100.0
TI	74.9	14.1	4.1	6.8	100.0
VD	69.5	14.0	1.1	15.5	100.0
VS	69.3	14.1	4.2	12.4	100.0
NE	73.9	13.3	0.0	12.7	100.0
GE	75.3	17.7	2.5	4.5	100.0
JU	72.9	11.9	2.5	12.7	100.0
CH	72.0	12.3	3.3	12.4	100.0

Tableau 10.7.1 Coûts par heure facturée

Canton	Heures	Coûts globaux		Frais de personnel	
		En mio. de francs	Par heure en francs	En mio. de francs	Par heure en francs
ZH	1'637'368	143.1	87	124.4	76
BE	1'533'962	125.0	81	107.9	70
LU	386'414	32.3	84	27.5	71
UR	55'277	2.9	53	2.4	44
SZ	119'486	9.4	79	7.7	65
OW	46'062	3.2	71	2.8	60
NW	34'859	2.9	82	2.5	72
GL	47'758	3.4	72	2.9	60
ZG	132'126	9.7	74	7.0	53
FR	302'507	23.7	78	21.4	71
SO	352'024	27.6	78	23.4	67
BS	513'181	35.5	69	33.3	65
BL	408'161	33.1	81	28.7	70
SH	103'927	8.2	79	6.8	66
AR	60'767	4.4	72	3.6	59
AI	27'664	1.8	64	1.5	55
SG	676'787	42.8	63	36.7	54
GR	310'146	22.9	74	18.8	61
AG	572'073	40.2	70	35.0	61
TG	284'297	19.3	68	16.6	58
TI	396'344	31.6	80	29.5	74
VD	1'254'311	135.9	108	114.9	92
VS	473'047	41.3	87	36.2	77
NE	209'933	22.3	106	19.5	93
GE ¹	819'074	117.8	144	112.5	137
JU	283'639	19.3	68	16.8	59
CH	11'041'193	959.8	87	840.3	76

Tableau 10.7.2 Coûts par poste à plein temps

Canton	Postes complet	Coûts globaux		Frais de personnel	
		En mio. de francs	Par poste en francs	En mio. de francs	Par poste en francs
ZH	1'355	143.1	105'641	124.4	91'788
BE	1'453	125.0	86'014	107.9	74'246
LU	367	32.3	88'055	27.5	75'000
UR	38	2.9	76'296	2.4	63'798
SZ	109	9.4	86'087	7.7	70'845
OW	39	3.2	82'757	2.8	70'386
NW	35	2.9	82'835	2.5	72'981
GL	40	3.4	85'210	2.9	71'488
ZG ¹	80	9.7	122'211	7.0	87'451
FR	279	23.7	85'067	21.4	76'791
SO	302	27.6	91'295	23.4	77'460
BS	392	35.5	90'572	33.3	85'086
BL	340	33.1	97'306	28.7	84'246
SH	87	8.2	95'101	6.8	78'916
AR	53	4.4	83'511	3.6	68'755
AI	21	1.8	86'833	1.5	73'614
SG	493	42.8	86'993	36.7	74'541
GR	258	22.9	88'948	18.8	73'114
AG	451	40.2	88'993	35.0	77'638
TG	211	19.3	91'425	16.6	78'312
TI	375	31.6	84'215	29.5	78'474
VD	1'405	135.9	96'721	114.9	81'774
VS	440	41.3	93'982	36.2	82'339
NE	237	22.3	93'911	19.5	81'940
GE ²	1'204	117.8	97'812	112.5	93'405
JU	235	19.3	82'018	16.8	71'572
CH	10'299	959.8	93'195	840.3	81'595

Tableau 10.7.3 Coûts par client

Canton	Clients	Coûts globaux		Frais de personnel	
		En mio. de francs	Par client en francs	En mio. de francs	Par client en francs
ZH	28'638	143.1	4'998	124.4	4'343
BE	25'457	125.0	4'909	107.9	4'238
LU	6'850	32.3	4'717	27.5	4'017
UR	696	2.9	4'209	2.4	3'520
SZ	2'334	9.4	4'026	7.7	3'314
OW	1'569	3.2	2'070	2.8	1'761
NW	589	2.9	4'852	2.5	4'275
GL	876	3.4	3'908	2.9	3'278
ZG	1'962	9.7	4'953	7.0	3'544
FR	7'725	23.7	3'072	21.4	2'773
SO	5'885	27.6	4'691	23.4	3'980
BS	6'867	35.5	5'168	33.3	4'855
BL	6'351	33.1	5'214	28.7	4'514
SH	1'793	8.2	4'600	6.8	3'817
AR	1'234	4.4	3'556	3.6	2'927
AI	321	1.8	5'545	1.5	4'701
SG	10'918	42.8	3'924	36.7	3'362
GR	3'971	22.9	5'772	18.8	4'745
AG	11'186	40.2	3'590	35.0	3'132
TG	4'937	19.3	3'914	16.6	3'353
TI	7'781	31.6	4'064	29.5	3'787
VD	22'288	135.9	6'096	114.9	5'154
VS	13'898	41.3	2'974	36.2	2'605
NE	5'010	22.3	4'451	19.5	3'884
GE ¹	13'772	117.8	8'554	112.5	8'168
JU	3'332	19.3	5'792	16.8	5'055
CH	196'240	959.8	4'891	840.3	4'282

Tableau 10.7.4 Coûts globaux par habitant

Canton	Coûts globaux en mio. de francs	Population ¹		Coûts globaux par habitant	
		Population totale	65+ ans ²	Population totale	65+ ans ²
ZH	143.1	1'235'182	188'257	115.9	760.3
BE	125.0	948'740	163'897	131.7	762.6
LU	32.3	351'461	51'563	91.9	626.6
UR	2.9	35'128	5'472	83.4	535.4
SZ	9.4	132'376	17'582	71.0	534.5
OW	3.2	32'859	4'453	98.9	729.4
NW	2.9	38'728	4'926	73.8	580.1
GL	3.4	38'368	6'208	89.2	551.4
ZG	9.7	101'534	12'263	95.7	792.5
FR	23.7	241'037	31'017	98.5	765.1
SO	27.6	246'054	39'657	112.2	696.1
BS	35.5	186'695	39'042	190.1	909.0
BL	33.1	262'316	42'679	126.2	775.8
SH	8.2	73'664	13'185	112.0	625.5
AR	4.4	53'212	8'813	82.5	497.9
AI	1.8	14'991	2'322	118.7	766.6
SG	42.8	453'768	65'589	94.4	653.2
GR	22.9	186'042	28'756	123.2	797.1
AG	40.2	553'575	75'092	72.5	534.8
TG	19.3	229'053	32'730	84.4	590.4
TI	31.6	313'338	56'340	100.9	561.2
VD	135.9	629'248	96'914	215.9	1401.9
VS	41.3	279'678	41'512	147.8	995.6
NE	22.3	166'707	28'794	133.8	774.5
GE	117.8	416'591	60'883	282.8	1934.9
JU	19.3	69'198	11'298	278.9	1708.2
CH	959.8	7'289'543	1'129'244	131.7	850.0

1 OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2002.

2 OFS : Population résidente de 65 ans et plus.

Tabelle 10.7.5 Recettes par heure

Canton	Recettes en mio. de francs		Heures		Recettes par heure	
	OPAS	AD	OPAS	AD	OPAS	AD
ZH	47.3	20.6	771'329	779'727	61	26
BE	43.1	17.5	894'530	634'643	48	28
LU	9.5	4.5	184'248	196'417	52	23
UR	1.4	0.5	26'651	28'626	51	17
SZ	3.3	1.1	67'537	51'949	49	20
OW	1.3	0.4	26'189	19'415	51	21
NW	0.9	0.4	17'189	17'670	51	22
GL	1.4	0.3	29'026	18'650	47	19
ZG	2.0	1.6	38'757	93'368	52	17
FR	8.1	2.2	161'083	141'424	50	16
SO	11.8	3.0	232'582	115'438	51	26
BS	12.1	5.7	253'765	259'416	48	22
BL	10.8	5.1	194'886	201'106	55	25
SH	2.5	1.0	50'429	52'752	50	20
AR	1.4	0.6	30'344	28'715	46	22
AI	0.5	0.3	11'975	15'689	42	22
SG	15.0	9.5	287'658	387'154	52	25
GR	6.0	2.1	146'573	163'573	41	13
AG	12.9	6.6	269'488	300'383	48	22
TG	6.9	2.8	153'393	130'012	45	21
TI	7.9	2.9	177'095	216'214	45	14
VD	44.8	7.8	888'158	366'105	50	21
VS	9.8	3.6	192'533	203'693	51	17
NE	7.9	1.9	115'623	94'060	68	20
GE	16.0	8.1	277'254	541'820	58	15
JU	6.9	2.2	177'794	105'845	39	21
CH	291.2	112.4	5'676'088	5'163'866	51	22

Tablelle 10.7.6 Recettes par client

Canton	Recettes en mio. de francs		Clients		Recettes par client	
	OPAS	AD	OPAS	AD	OPAS	AD
ZH	47.3	20.6	21'882	18'578	2'159	1'110
BE	43.1	17.5	20'251	13'435	2'128	1'299
LU	9.5	4.5	4'264	4'158	2'239	1'090
UR	1.4	0.5	698	399	1'940	1'209
SZ	3.3	1.1	1'895	1'124	1'730	943
OW	1.3	0.4	999	425	1'324	972
NW	0.9	0.4	347	336	2'508	1'136
GL	1.4	0.3	742	410	1'824	848
ZG	2.0	1.6	1'021	1'344	1'978	1'204
FR	8.1	2.2	5'301	3'234	1'524	684
SO	11.8	3.0	4'996	3'184	2'355	950
BS	12.1	5.7	4'416	5'028	2'750	1'127
BL	10.8	5.1	4'553	4'002	2'362	1'277
SH	2.5	1.0	1'182	1'028	2'139	1'018
AR	1.4	0.6	953	651	1'452	983
AI	0.5	0.3	257	194	1'978	1'771
SG	15.0	9.5	7'607	6'689	1'968	1'422
GR	6.0	2.1	3'355	3'047	1'776	686
AG	12.9	6.6	7'554	6'824	1'706	974
TG	6.9	2.8	4'066	2'697	1'694	1'030
TI	7.9	2.9	4'708	4'939	1'679	592
VD	44.8	7.8	18'600	9'926	2'409	782
VS	9.8	3.6	5'728	4'871	1'712	729
NE	7.9	1.9	5'076	2'906	1'548	644
GE	16.0	8.1	8'928	9'431	1'793	863
JU	6.9	2.2	2'126	2'161	3'234	1'010
CH	291.2	112.4	141'505	111'021	2'058	1'013

Table 10.7.7 Heures par client

Canton	Heures		Clients		Heures par client	
	OPAS	AD	OPAS	AD	OPAS	AD
ZH	771'329	779'727	21'882	18'578	35	42
BE	894'530	634'643	20'251	13'435	44	47
LU	184'248	196'417	4'264	4'158	43	47
UR	26'651	28'626	698	399	38	72
SZ	67'537	51'949	1'895	1'124	36	46
OW	26'189	19'415	999	425	26	46
NW	17'189	17'670	347	336	50	53
GL	29'026	18'650	742	410	39	45
ZG	38'757	93'368	1'021	1'344	38	69
FR	161'083	141'424	5'301	3'234	30	44
SO	232'582	115'438	4'996	3'184	47	36
BS	253'765	259'416	4'416	5'028	57	52
BL	194'886	201'106	4'553	4'002	43	50
SH	50'429	52'752	1'182	1'028	43	51
AR	30'344	28'715	953	651	32	44
AI	11'975	15'689	257	194	47	81
SG	287'658	387'154	7'607	6'689	38	58
GR	146'573	163'573	3'355	3'047	44	54
AG	269'488	300'383	7'554	6'824	36	44
TG	153'393	130'012	4'066	2'697	38	48
TI	177'095	216'214	4'708	4'939	38	44
VD	888'158	366'105	18'600	9'926	48	37
VS	192'533	203'693	5'728	4'871	34	42
NE	115'623	94'060	5'076	2'906	23	32
GE	277'254	541'820	8'928	9'431	31	57
JU	177'794	105'845	2'126	2'161	84	49
CH	5'676'088	5'163'866	141'505	111'021	40	47

Tablelle 10.7.8 Densité de l'offre de soins

Canton	Postes complets	Population ¹		Postes complets par 1'000 hab.	
		Population totale	65+ ans ²	Population totale	65+ ans ²
ZH	1'355	1'235'182	188'257	1.1	7.2
BE	1'453	948'740	163'897	1.5	8.9
LU	367	351'461	51'563	1.0	7.1
UR	38	35'128	5'472	1.1	6.9
SZ	109	132'376	17'582	0.8	6.2
OW	39	32'859	4'453	1.2	8.8
NW	35	38'728	4'926	0.9	7.1
GL	40	38'368	6'208	1.0	6.4
ZG	80	101'534	12'263	0.8	6.5
FR	279	241'037	31'017	1.2	9.0
SO	302	246'054	39'657	1.2	7.6
BS	392	186'695	39'042	2.1	10.0
BL	340	262'316	42'679	1.3	8.0
SH	87	73'664	13'185	1.2	6.6
AR	53	53'212	8'813	1.0	6.0
AI	21	14'991	2'322	1.4	9.0
SG	493	453'768	65'589	1.1	7.5
GR	258	186'042	28'756	1.4	9.0
AG	451	553'575	75'092	0.8	6.0
TG	211	229'053	32'730	0.9	6.4
TI	375	313'338	56'340	1.2	6.7
VD	1'405	629'248	96'914	2.2	14.5
VS	440	279'678	41'512	1.6	10.6
NE	237	166'707	28'794	1.4	8.2
GE	1'204	416'591	60'883	2.9	19.8
JU	235	69'198	11'298	3.4	20.8
CH	10'299	7'289'543	1'129'244	1.4	9.1

1 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2002.

2 OFS : Population résidante de 65 ans et plus.

Tablelle 10.7.9 Taux de soins

Canton	Clientèle OPAS	Heures OPAS	Population totale ¹	Clientèle pour 1'000 habit.	Heures pour habitant
ZH	21'882	771'329	1'235'182	17.7	0.6
BE	20'251	894'530	948'740	21.3	0.9
LU	4'264	184'248	351'461	12.1	0.5
UR	698	26'651	35'128	19.9	0.8
SZ	1'895	67'537	132'376	14.3	0.5
OW	999	26'189	32'859	30.4	0.8
NW	347	17'189	38'728	9.0	0.4
GL	742	29'026	38'368	19.3	0.8
ZG	1'021	38'757	101'534	10.1	0.4
FR	5'301	161'083	241'037	22.0	0.7
SO	4'996	232'582	246'054	20.3	0.9
BS	4'416	253'765	186'695	23.7	1.4
BL	4'553	194'886	262'316	17.4	0.7
SH	1'182	50'429	73'664	16.0	0.7
AR	953	30'344	53'212	17.9	0.6
AI	257	11'975	14'991	17.1	0.8
SG	7'607	287'658	453'768	16.8	0.6
GR	3'355	146'573	186'042	18.0	0.8
AG	7'554	269'488	553'575	13.6	0.5
TG	4'066	153'393	229'053	17.8	0.7
TI	4'708	177'095	313'338	15.0	0.6
VD	18'600	888'158	629'248	29.6	1.4
VS	5'728	192'533	279'678	20.5	0.7
NE	5'076	115'623	166'707	30.4	0.7
GE	8'928	277'254	416'591	21.4	0.7
JU	2'126	177'794	69'198	30.7	2.6
CH	141'505	5'676'088	7'289'543	19.4	0.8

1 OFS : Population résidante permanente en milieu d'année, 2002.

Table 10.7.10 Taux d'aide à domicile

Canton	Clientèle AD	Heures AD	Population totale ¹	Clientèle pour 1'000 habit.	Heures pour habitant
ZH	18'578	779'727	1'235'182	15.0	0.6
BE	13'435	634'643	948'740	14.2	0.7
LU	4'158	196'417	351'461	11.8	0.6
UR	399	28'626	35'128	11.4	0.8
SZ	1'124	51'949	132'376	8.5	0.4
OW	425	19'415	32'859	12.9	0.6
NW	336	17'670	38'728	8.7	0.5
GL	410	18'650	38'368	10.7	0.5
ZG	1'344	93'368	101'534	13.2	0.9
FR	3'234	141'424	241'037	13.4	0.6
SO	3'184	115'438	246'054	12.9	0.5
BS	5'028	259'416	186'695	26.9	1.4
BL	4'002	201'106	262'316	15.3	0.8
SH	1'028	52'752	73'664	14.0	0.7
AR	651	28'715	53'212	12.2	0.5
AI	194	15'689	14'991	12.9	1.0
SG	6'689	387'154	453'768	14.7	0.9
GR	3'047	163'573	186'042	16.4	0.9
AG	6'824	300'383	553'575	12.3	0.5
TG	2'697	130'012	229'053	11.8	0.6
TI	4'939	216'214	313'338	15.8	0.7
VD	9'926	366'105	629'248	15.8	0.6
VS	4'871	203'693	279'678	17.4	0.7
NE	2'906	94'060	166'707	17.4	0.6
GE	9'431	541'820	416'591	22.6	1.3
JU	2'161	105'845	69'198	31.2	1.5
CH	111'021	5'163'866	7'289'543	15.2	0.7

1 OFS : Population résidente permanente en milieu d'année, 2002.

A Annexe

Bases juridiques

Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal)

Les bases juridiques des organisations Spitex se trouvent dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Article 35 Principe

- 1 *Sont admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins les fournisseurs de prestations qui remplissent les conditions des articles 36 à 40.*
- 2 *Ces fournisseurs de prestations sont:*
 - e. *les personnes prodiguant des soins sur prescription ou sur mandat médical ainsi que les organisations qui les emploient.*

Les prestations, les mandats médicaux et les coûts sont réglés dans l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS):

Article 7 Définition des soins

- 1 *L'assurance prend en charge les examens, les traitements et les soins (prestations) effectués selon l'évaluation des soins requis (art. 7, 2e al., et art. 8a) sur prescription médicale ou sur mandat médical par des:*
 - a. *infirmiers et infirmières (art. 49 OAMal);*
 - b. *organisations de soins et d'aide à domicile (art. 51 OAMal).*
- 2 *Les prestations au sens du 1er alinéa sont:*
 - a. *des instructions et des conseils,*
 - b. *des examens et des soins,*
 - c. *des soins de base.*

Article 8 Prescription ou mandat médical et évaluation des soins requis

- 1 *La prescription ou le mandat médical détermine, sur la base de l'évaluation des soins requis et de la planification commune, les prestations à effectuer par les infirmiers ou par les organisations d'aide et de soins à domicile.*

Article 9a Transparence des coûts et limites tarifaires

- 1 *Tant que les fournisseurs de prestations définis à l'article 7, 1er alinéa, lettres a et b, ne disposent pas de bases de calcul des coûts des prestations établies en commun avec les assureurs, les tarifs-cadre par heure suivants ne peuvent être dépassés:*
 - a. *pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre c, dans des situations simples et stables: 30 à 45 francs;*
 - b. *pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre c, dans des situations complexes et instables, ainsi que pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre b: 45 à 65 francs;*
 - c. *pour les prestations définies à l'article 7, 2e alinéa, lettre a 50 à 70 francs.*

L'admission des organisations d'aide et de soins à domicile est réglée dans l'article 51 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal):

Article 51 Organisations de soins et d'aide à domicile

Les organisations qui dispensent des soins et de l'aide à domicile sont admises lorsqu'elles:

- a. *sont admises en vertu de la législation du canton dans lequel elles exercent leur activité;*

- b. ont délimité leur champ d'activité quant au lieu, à l'horaire de leurs interventions, aux soins et aux patients auxquels elles fournissent leurs prestations;
- c. disposent du personnel spécialisé nécessaire ayant une formation qui correspond à leur champ d'activité;
- d. disposent des équipements nécessaires en raison de leur champ d'activité;
- e. participent aux mesures de contrôle de la qualité (art. 77) qui garantissent que leur champ d'activité soit rempli et que des soins adéquats et de bonne qualité soient dispensés.

Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS)

Les subventions de l'AVS aux organisations Spitex sont réglées dans la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS):

Article 101bis Subventions pour l'aide à la vieillesse

1 A titre de participation aux frais de personnel et d'organisation, l'assurance peut allouer des subventions aux institutions privées reconnues d'utilité publique pour l'exécution des tâches suivantes en faveur de personnes âgées:

- c. Faire bénéficier les personnes âgées de services tels qu'aide ménagère, assistance pour les soins corporels et services de repas;

Le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) règle les détails:

Article 222 Bénéficiaires

1 Ont droit aux subventions les institutions:

- b. qui sont actives au plan local et offrent aux personnes âgées des services tels que l'aide au ménage, l'aide à domicile et les soins à domicile (services de base du Spitex), des services de repas à domicile, ou un home de jour;

2 Ne sont pris en considération que les frais causés par une gestion judicieuse.

Article 224 Montant des subventions

2 Envers les organisations qui accomplissent des tâches au sens de l'article 222, 1er alinéa, lettre b, l'office fédéral fixe le montant de la subvention des services de base du Spitex en fonction des salaires et d'un budget global à fixer chaque année. Pour les repas à domicile et les homes de jour, l'office fédéral détermine les paramètres déterminants et le montant de la subvention.

Statistique de 1991/1992 sur l'art. 101bis LAVS

En 1993, l'Office fédéral des assurances sociales a publié les résultats d'une analyse statistique sur l'aide à la vieillesse en milieu ouvert¹. Afin d'obtenir une première vue d'ensemble, il a été décidé de renoncer à une enquête exhaustive. Seules les organisations qui avaient déposé auprès de l'OFAS une demande de subvention fondée sur l'art. 101bis LAVS ont été retenues. De plus, seules les données requises pour la demande de subvention ont été prise en compte. Cette publication, la première dans ce domaine, a été bien accueillie, mais aussi critiquée. Les critiques, fondées, ont porté essentiellement sur trois points:

- 1. trop d'insistance sur les aspects financiers;
- 2. aucune donnée n'était fournie sur le personnel, les prestations et la clientèle;
- 3. la statistique ne prenait en compte que les organisations de droit privé à but non lucratif.

¹ Source : Förderung der offenen Altershilfe Spitex, Statistik der Beiträge nach AHVG, Art. 101bis (publication en allemand).

Catalogue du Spitex

Partant de ces critiques, l'OFAS a chargé Günther Latzel² de constituer un catalogue du Spitex pouvant servir de base à un relevé statistique de meilleure qualité. L'OFAS a publié ce document en décembre 1994. On y trouve notamment un panorama des statistiques cantonales d'aide et de soins à domicile qui s'avèrent être difficilement comparables. Günther Latzel recommandait de mettre en place un système d'information Spitex en partant de la base³. Ce catalogue a été présenté aux responsables cantonaux du Spitex, à l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et à d'autres personnes intéressées lors d'une séance organisée le 2 février 1995⁴. Le besoin d'informations supplémentaires, fiables et comparables, a été exprimé lors de cette réunion.

Elaboration du catalogue des données

Suite à cette rencontre, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe était présidé par BRAINS et réunissait des représentants des organismes suivants : l'Office fédéral des assurances sociales, les offices cantonaux de coordination Spitex, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et l'Office fédéral de la statistique. Le but de ce groupe de travail était d'élaborer une liste des données de base sur laquelle devait se constituer la statistique de l'aide et des soins à domicile. Au cas où certains cantons auraient besoin d'informations statistiques supplémentaires, ils pourraient, en accord avec l'OFAS, poser des questions complémentaires. Les organisations n'auraient ainsi pas à répondre plusieurs fois aux mêmes questions. Cette liste de données a été élaborée et adoptée en automne 1996. En décembre 1996, lorsqu'elles ont reçu les documents concernant les subventions pour l'année 1997, toutes les organisations en ont été informées. Elles ont ainsi été en mesure de rassembler les données concernant l'année 1997. C'est en 1997 qu'a eu lieu le véritable relevé auprès des organisations Spitex, avec l'aide de la feuille de statistique correspondante, ce qui a permis de publier la première statistique Spitex sous sa forme actuelle.

Relevé de 2002

Les questionnaires ont été envoyés en même temps que les documents relatifs aux subventions pour l'année 2003 (calculées sur les données d'exploitation 2002). Selon les arrangements passés, ils ont été retournés soit aux offices de coordination cantonaux, soit directement à l'OFAS. La collecte des données pour la publication 2002 dans l'ensemble bien fonctionné.

Formulaire statistique 2002

La feuille de statistique a été reproduite sur les quatre pages suivantes.

2 BRAINS, Berater im Gesundheits- und Heimwesen, Affolternstr. 123, 8050 Zurich.

3 Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche No 5/94, Catalogue du Spitex, p. 30.

4 CHSS 2/1995 p. 101 ss.

LAVS
AHVG
101bis

Bundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Uffizi federal da las assicuranzas socialas

Statistique d'aide et de soins à domicile
données d'exploitation pour
l'année 2002

1 Données de base

Collaborateur/-rice pour demandes de précision

no de tél. : _____

e.mail : _____

D	F	I
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 Statut juridique (Veuillez marquer seulement une case)

2.1 Statut de droit privé à but non lucratif

- Association
- Fondation
- Autres :

2.2 A but lucratif

- Société simple
- Autres :

2.3 Statut de droit public

- Commune
- Syndicat intercommunal
- Fondation
- Paroisse
- Autres, préciser :

3 Prestations¹

3.1 Prestations de base d'aide et de soins à domicile

- Prestations de soins selon OPAS
- Prestations d'aide à domicile
- Repas

3.2 Autres prestations d'aide et de soins à domicile¹

- Services sociaux
- Puériculture
- Services thérapeutiques
- Transports
- Systèmes d'alarme
- Autres :

3.3 Autres prestations

- Foyers de jour
- Homes
- Hôpital
- Autres (p. ex. HMO) :

4 Lieu d'action (nom de la commune, du quartier)

¹ Uniquement les prestations de service mentionnées dans le compte d'exploitation. Il se peut cependant que les recettes découlant des activités de réception et de transmission des demandes de prestations vers les services adéquats manquent dans le compte d'exploitation. Ces tâches représentent une partie du salaire des personnes concernées.

LAVS AHVG 101bis	Bundesamt für Sozialversicherung Office fédéral des assurances sociales Ufficio federale delle assicurazioni sociali Uffizi federal da las assicuranzas socialas	Statistique d'aide et de soins à domicile données d'exploitation pour l'année 2002
------------------------	---	--

5 Dotation en personnel

5.1 Qualification des collaborateurs/-rices employé(e)s et rémunéré(e)s²

Dénominations valables jusqu'à présent ³	Personnes ⁴	Postes ⁵
Niveau diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/PSY ⁶ Sage-femme		
Niveau certificat: infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) ⁷		
Niveau spécialisation: infirmiers/-ères en santé publique ⁸		
Niveau spécialisation: conseillers/-ères en puériculture ⁹		
Stagiaires ¹⁰		
Aides familiales diplômé(e)s		
Nouvelles dénominations³		
Niveau diplôme: infirmiers/-ères niveau I		
Niveau diplôme: infirmiers/-ères niveau II		
Aides familiales CC OFIAMT		
Aide soignant(e), aide en gériatrie, aide médical(e)		
Cours dans le domaine de l'aide et des soins (p.ex. cours de base Croix-rouge)		
Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale		
Autres professionnels diplômés de la santé (ergo- et physiothérapeutes, etc.)		
Formation dans le domaine du commerce ou de l'administration		
Pas de formation spécifique dans le domaine de l'aide et des soins à domicile		
Total¹¹		

5.2 Fonction principale des collaborateurs/-rices employé(e)s et rémunéré(e)s

	Personnes	Postes
Soins et aide auprès de la clientèle		
Direction ¹²		
Administration ¹³		
Total¹¹		

2 Le personnel échangé entre les organisations est à mentionner par l'organisation responsable de l'engagement. Le personnel non salarié (par exemple chauffeurs recevant des dédommagements) n'est compté que si les dédommagements sont inclus sous la rubrique „Frais de personnel" et qu'il existe un certificat de salaire.

3 Comme il y aura encore pendant de nombreuses années aussi bien du personnel formé selon les anciennes directives CRS que du personnel formé selon les nouvelles directives, les principales catégories sont différenciées. Un/une même collaborateur/trice ne doit être compté(e) qu'une seule fois.

4 Nombre de collaborateurs/trices rémunéré(e)s par année civile, indépendamment du nombre d'heures fournies. Lors d'engagements périodiques au cours d'une même année ou si il/elle remplit plusieurs fonctions, le/la même collaborateur/trice ne doit être compté qu'une seule fois.

5 Conversion en poste à 100% selon la formule suivante: le salaire brut payé selon les comptes annuels au 31.12. (déduction faite des remboursements de frais et des prestations d'assurance-maternité, indemnités d'assurance-maladie ou APG) divisé par le revenu annuel brut de la classe de salaire correspondante.

Exemple:	salaire brut payé	Fr. 35'000.-
	prestation d'assurance-maternité	Fr. 5'000.-
		Fr. 30'000.-
	Revenu annuel brut d'un emploi à 100%	Fr. 50'000.-
	Poste : 30'000 : 50'000	= 0.6

Pour le personnel engagé par une agence ou équivalent, la conversion en un poste à 100% se fait de manière analogue ou en comparant le nombre d'heures nettes (heures totales de travail sans les heures supplémentaires) avec celui d'un emploi à plein-temps.

6 SG = soins généraux, GKP = Formation de base en soins à domicile (incl. Sarnerschwesteren, n'existe pas en suisse romande)
HMP = Hygiène maternelle et pédiatrie, PSY = Soins psychiatrique.

7 CC CRS = Certificat de capacité de la Croix-Rouge Suisse.

8 Infirmiers/-ères diplômé(e)s en santé publique, domaine de l'aide et des soins à domicile.

9 Spécialisation infirmier/-ère, branche puériculture.

10 Elèves en stage pour une durée de 3 mois au minimum.

11 Les totaux 5.1 et 5.2 doivent correspondre.

12 Direction opérationnelle d'un service, responsabilité de l'engagement des ressources; encadrement etc.

13 Caissier rémunéré, conseiller/-ère en organisation, statisticien/-ne, personnel du secrétariat, téléphonistes, etc.

LAVS
AHVG
101bisBundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Uffizi federal da las assicuranzas socialasStatistique d'aide et de soins à domicile
données d'exploitation pour
l'année 2002**6 Client(e)s****6.1 Client(e)s par groupes d'âge, par genre de prestations, et nombre d'heures d'engagement facturés¹⁴****Age de la clientèle :**Nombre de
client(e)s Heures
effectuées¹⁵**Entre 0 et 4 ans**

Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations ¹⁶		

Entre 5 et 19 ans

Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations ¹⁶		

Entre 20 et 64 ans

Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations ¹⁶		

Entre 65 et 79 ans

Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations ¹⁶		

80 ans et plus

Prestations de soins selon OPAS		
Aide à domicile		
Autres prestations ¹⁶		

Total des heures

--	--	--

6.2 Nombre de client(e)s

Femmes Hommes

Client(e)s (tous âges confondus) ¹⁷		
Combien d'entre eux/elles ont reçu des "prestations de soin selon OPAS" et des prestations "d'aide à domicile" ¹⁸		

6.3 Repas

Personnes Repas

Client(e)s (tous âges confondus)		
----------------------------------	--	--

- 14 Est considéré(e) comme client(e) toute personne qui a reçu au moins une prestation dans l'année courante. Si une personne obtient en même temps des prestations de soins selon l'OPAS et des prestations d'aide à domicile, elle est à compter dans les deux catégories. Il est donc possible qu'il y ait double comptage. Ne sont pas considéré(e)s comme client(e)s les personnes qui ont reçu des prestations comme des renseignements téléphoniques ou des vaccins délivrés pendant une campagne de vaccination. Pour les prestations d'aide au ménage ou d'assistance sociale dont bénéficient plus d'une personne, compter le ménage comme un seul client. On comptabilise le ou la client(e) qui est à l'origine de la prestation. Pour les soins dispensés dans le contexte de la maternité, c'est l'enfant qui apparaît comme client. Par contre, si la mère tombe malade, c'est elle qui est comptabilisée comme cliente.
- 15 Mentionner ici les heures facturées (sans les trajets) auprès des clients/-es. Au cas où, sous „autres prestations“, un tel décompte n'est pas fait, mentionner des données analogues.
- 16 Autres prestations d'aide et de soins à domicile, cf. réponses à la question 3.2 plus haut.
- 17 Chaque personne n'est comptée qu'une fois.
- 18 Ne pas tenir compte ici de la ligne „Autres prestations“.

LAVS
AHVG
101bisBundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Uffizi federal da las assicuranzas socialasStatistique d'aide et de soins à domicile
données d'exploitation pour
l'année 2002**7 Finances** (Montant en fr.)¹⁹**7.1 Recettes****Recettes des prestations d'aide et de soins à domicile**

Prestations de soins selon OPAS ²⁰	
Aide à domicile ²¹	
Repas	
Autres prestations d'aide et de soins à domicile (cf. 3.2 et 3.3)	
Total recettes prestations	

Autres recettes

Cotisations des membres	
Dons / legs	
Autres (revenus de locations, intérêts, etc.)	
Total autres recettes	

Contributions des pouvoirs publics

LAVS art. 101bis	
Canton	
Commune(s)	
Paroisse(s)	
Autres (Syndicat intercommunal, district, etc.)	
Total contributions des pouvoirs publics	

Total des recettes

Total des recettes	
---------------------------	--

7.3 Fortune**Frais de personnel**

Salaires AVS y compris salaires des rentiers AVS	
Charges sociales (part de l'employeur)	
Autres frais de personnel	
Total frais de personnel	

Autres dépenses

Autres dépenses	
------------------------	--

Total des dépenses

Total des dépenses	
---------------------------	--

7.2 Dépenses

	1er janvier	31 décembre
Fortune au ²²		

19 Toutes les données arrondies au franc.

20 Y compris les montants forfaitaires ou globaux et le matériel de soins Lamal.

21 Prestations d'aide à domicile+prestations de soins non couvertes par les assureurs maladie.

22 Comprend toutes les valeurs du patrimoine.

«Statistiques de la sécurité sociale»

Assurances sociales en général

Statistique des assurances sociales suisses

Contenu : recettes, dépenses et bénéficiaires des différentes branches des assurances sociales, comptes globaux des assurances sociales, séries chronologiques.

Diffusion : OFCL, exemplaire unique gratuit

Parution : annuelle, dernière édition : 2003

N^{os} de comm. : 318.122.03 f (éd. française)

318.122.03 d (éd. allemande)

AVS et AI

Statistique de l'AVS

Contenu : bénéficiaires de rentes et sommes versées, dans leurs contextes démographique, économique et juridique. Diffusion : OFCL

Parution : annuelle, dernière édition : 2003

N^{os} de comm. : 318.123.03 f (éd. française)

318.123.03 d (éd. allemande)

Statistique des revenus AVS

Contenu : personnes et revenus soumis à cotisations AVS/AI/APG, selon différents critères. Diffusion : OFCL

Parution : tous les 2 ans, dernière édition : 2001 (année de cotisation 1999)

N^{os} de comm. : 318.126.99 f (éd. française)

318.126.99 d (éd. allemande)

Statistique des prestations complémentaires

à l'AVS et à l'AI

Contenu : nombre de bénéficiaire prestations, dépenses, éléments du calcul comme loyer/ taxes de home, fortune.

Diffusion : OFCL Parution : annuelle, dernière édition : 2003 (année comptable 2002)

N^{os} de comm. : 318.685.02 f (éd. française)

318.685.02 d (éd. allemande)

Statistique de l'AI

Contenu : nombre de personnes invalides au bénéfice d'une rente ou d'une allocation pour impotents AI ou AVS, selon différents critères, tels que infirmité, âge, degré d'invalidité ou canton. Diffusion : OFCL

Parution : annuelle, dernière édition : 2003

N^{os} de comm. : 318.124.03 f (éd. française)

318.124.03 d (éd. allemande)

Statistique de l'aide et des soins à domicile

(Spitex)

Contenu : offre de prestations, personnel, postes, heures d'engagement, clientèle, recettes et dépenses par canton. Diffusion : OFAS

Parution : annuelle, dernière édition : 2003 (année comptable 2002).

N^{os} de comm. : 03.562 f (édition française)

03.561 d (édition allemande)

Santé publique

Statistique de l'assurance-maladie

Contenu : statistique administrative et statistique de la morbidité des caisses-maladie reconnues par la Confédération; données concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie. Diffusion : OFCL

Parution : annuelle, dernière édition : 2003 (année comptable 2001)

N^{os} de comm. : 318.916.01 f (éd. française)

318.916.01 d (éd. allemande)

Statistique des franchises à option dans l'assurance-maladie 1997–2001.

Contenu : effectif des assurés, primes et prestations selon le niveau de franchise et le canton.

Diffusion : OFCL

Parution : Actualisation annuelle, dernière édition 2003

N^{os} de comm. : 318.918.02 f (éd. française)

318.918.02 d (éd. allemande)

Autres publications statistiques

Assurances sociales en général

Statistique des assurances sociales –

Résultats les plus récents

«Sécurité Sociale» de l'OFAS

(en version allemande et française)

Contenu : données actuelles des comptes financiers des assurances sociales

Diffusion : OFAS, abonnement : Fr. 54.–/an

Parution : tous les deux mois dans la revue

Dépliant «Assurances sociales en Suisse»

Contenu : comptes d'exploitation AVS, AI, APG, PC; comptes prévoyance professionnelle, assurance-maladie, assurance-accidents (CNA), assurance-chômage et allocations familiales; données statistiques diverses

Diffusion : OFCL, gratuit

Parution : annuelle, dernière édition : 2002

N^o de comm. : 318.001.02 df (éd. bilingue)

OFAS :

Office fédéral des assurances sociales

Effingerstrasse 20, CH-3003 Berne

Fax 031 324 06 87

Publication électronique :

www.ofas.admin.ch/statistik/details/f/index.htm

OFCL :

OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne

Fax 031 325 50 58, www.publicationsfederales.ch

Saviez-vous qu'en 2002 :

- 27'200 personnes, occupant 10'300 postes à plein temps au sein de 740 organisations Spitex, se sont consacrées aux soins et à l'aide de 196'200 clients ?
- 71% de ces clients avaient atteint l'âge de la retraite ?
- l'engagement global a représenté 11 millions d'heures, dont la moitié ont été consacrées à des prestations d'aide à domicile et l'autre moitié à des prestations de soins ?
- dans le cadre des services de repas à domicile, plus de 2.3 millions de repas ont été servis à 21'600 personnes ?
- 960 millions de francs ont été dépensés pour financer les prestations d'aide et de soins à domicile ?
- des subventions (AVS, cantons et communes) ont assuré la moitié des recettes, l'autre moitié provenant des prestations directement facturées et d'autres sources ?
- les prestations relevant de l'assurance-maladie obligatoire ont atteint 291 millions de francs et l'AVS a versé 166 millions de francs de subventions au titre de l'aide à la vieillesse en milieu ouvert (art. 101bis LAVS) ?

Vous trouverez ces quelques informations ainsi que de nombreux autres renseignements intéressants sur les prestations dans cette statistique, qui repose sur une enquête menée par l'Office fédéral des assurances sociales et les cantons.